

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques –**  
**Arrondissement de Bayonne**

**PROCES-VERBAL**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022**

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice : 45*

L'an deux mil vingt deux, le 10 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à Salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17 heures 49.

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRE, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LAUQUÉ à M. ETCHEGARAY ; M. CORRÉGÉ à Mme LOUPIEN-SUARES ; M. LAIGUILLON à M. LACASSAGNE ; Mme MOTHE à M. ERREMUNDEGUY ; M. ETCHETO à Mme DUPREUILH, Mme BROCARD à Mme LIOUSSE.

*Le Maire*

**Absent (s) :**

Mme BENSOUSSAN.

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

<b>ADMINISTRATION GENERALE .....</b>	<b>5</b>
<b>1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales .....</b>	<b>5</b>
<b>2. Sécurité et prévention - Lutte contre les inondations - Dispositif de subventionnement pour acquisition de batardeaux .....</b>	<b>10</b>
<b>CULTURE ET PATRIMOINE .....</b>	<b>13</b>
<b>3. Musée Bonnat-Helleu - Fixation des tarifs « Dürer, Rembrandt, Rubens : Catalogue des dessins des écoles germanique, flamande et néerlandaise du musée Bonnat-Helleu à Bayonne » .....</b>	<b>13</b>
<b>4. Musée Bonnat-Helleu - Demande de prêt d'œuvres par la maison-musée « La Villa du Temps retrouvé », Cabourg .....</b>	<b>16</b>
<b>5. DIDAM - exposition « Poussières » de Michel Haramboure du 4 mars au 24 avril 2022.....</b>	<b>16</b>
<b>6. Participations de divers mécènes aux projets portés par la Ville de Bayonne.....</b>	<b>17</b>
<b>7. Création de la manifestation annuelle "Les Mémorables" - quartiers rive droite .....</b>	<b>18</b>
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>19</b>
<b>8. Attribution d'une subvention au profit de l'association "Water Family - du Flocon à la vague", pour le projet "Le monde change, adaptons-nous dès aujourd'hui" .....</b>	<b>19</b>
<b>DEVELOPPEMENT URBAIN .....</b>	<b>20</b>
<b>9. Subventions communales pour les travaux en centre ancien - évolution du règlement (site patrimonial remarquable et zone patrimoniale de Saint-Esprit) .....</b>	<b>20</b>
<b>10. Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat du Pays Basque - avenant n°1 à la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque .....</b>	<b>26</b>
<b>11. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine .....</b>	<b>26</b>
<b>DIVERSITÉ ET ÉGALITÉS DES DROITS .....</b>	<b>27</b>
<b>12. Semaine de la Diversité 2022 .....</b>	<b>27</b>
<b>SOLIDARITÉS.....</b>	<b>27</b>
<b>13. Centre Pausa - Renouvellement de la convention de gestion entre la Communauté d'agglomération du Pays Basque et la Ville de Bayonne pour l'année 2022 .....</b>	<b>27</b>

<b>ENFANCE - JEUNESSE - ÉDUCATION.....</b>	<b>29</b>
<b>14. Service civique - demande de renouvellement d'agrément pour la période 2022/2025 .....</b>	<b>29</b>
<b>15. Service civique - partenariat avec l'EHPAD du Séqué en faveur du lien intergénérationnel.....</b>	<b>30</b>
<b>16. Service civique - convention d'engagement dans le "service civique solidarité séniors" .....</b>	<b>30</b>
<b>17. Projet "Objectif Avignon" - partenariat entre l'espace socio-culturel municipal, la MVC Bayonne Centre-ville et Habitat Sud Atlantic .....</b>	<b>30</b>
<b>18. Acquisition de mobilier scolaire pour les écoles publiques de la ville de Bayonne - Lancement de la procédure - signature des accords-cadres à bons de commande .....</b>	<b>31</b>
<b>ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS .....</b>	<b>32</b>
<b>19. Plaine d'Ansot et Barthes de l'Urdains - élaboration du plan de gestion - création d'un groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque .....</b>	<b>32</b>
<b>ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE.....</b>	<b>32</b>
<b>20. Droits de place - Demandes d'exonérations exceptionnelles de redevances d'occupation du domaine public.....</b>	<b>32</b>
<b>FÊTES TRADITIONNELLES.....</b>	<b>33</b>
<b>21. Corso 2022 - conventions de mise à disposition d'un local au profit des associations participantes et versement d'acomptes.....</b>	<b>33</b>
<b>FINANCES .....</b>	<b>34</b>
<b>22. Exercice 2022 - Autorisations de programme.....</b>	<b>34</b>
<b>23.Exercice 2022 - Budget principal - Budget primitif.....</b>	<b>35</b>
<b>24. Exercice 2022 - Budget annexe des parcs de stationnement - Budget primitif .....</b>	<b>58</b>
<b>25. Exercice 2022 - Budget annexe des fêtes et temporada - budget primitif .....</b>	<b>58</b>
<b>26. Vote des taux d'imposition pour l'année 2022.....</b>	<b>59</b>
<b>27. Taxe d'habitation des résidences secondaires.....</b>	<b>60</b>
<b>FONCIER .....</b>	<b>60</b>
<b>28. Cession au profit de Soliha Pays Basque de l'immeuble situé 30 rue Poissonnerie .....</b>	<b>60</b>
<b>29. Acquisition de parcelles auprès de la SAFER Nouvelle-Aquitaine situées chemin de Chala.....</b>	<b>61</b>
<b>30. Modification du cahier des charges du lotissement "Petit Basque" situé avenue Henri de Navarre .....</b>	<b>63</b>

<b>MARCHÉS PUBLICS.....</b>	<b>63</b>
<b>31. Nettoyage de certains bâtiments de la Ville - Lot n° 5 - Avenant n° 1</b>	<b>63</b>
<b>32. Nettoyage de certains bâtiments de la Ville - Lot n° 1 - Avenant n° 2</b>	<b>64</b>
<b>33. Divers travaux d'impression - Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS de Bayonne, lancement de la consultation des entreprises et signature des accords-cadres.....</b>	<b>64</b>
<b>34. Signature d'un protocole transactionnel avec la société Saonoise de mobiliers - acquisition de mobilier scolaire pour les écoles publiques de la ville de Bayonne .....</b>	<b>64</b>
<b>RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>65</b>
<b>35. Débat portant sur les garanties accordées en matière de Protection Sociale Complémentaire (PSC) .....</b>	<b>65</b>
<b>36. Modification du tableau des effectifs .....</b>	<b>65</b>
<b>37. Attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs.....</b>	<b>66</b>
<b>38. Convention de mise à disposition partielle d'agents des services municipaux de la Ville de Bayonne auprès du Syndicat Intercommunal de la Nive Maritime (rapporteur : Sylvie Durruty) .....</b>	<b>66</b>
<b>SANTÉ .....</b>	<b>67</b>
<b>39. Fonctionnement du centre de vaccination contre la Covid 19 - Signature d'un contrat d'objectifs et de moyens 2022 avec l'ARS.....</b>	<b>67</b>

**M. LE MAIRE :** Mes chers collègues, nous avons beaucoup d'absents donc nous allons commencer, même si certains vont nous rejoindre, je pense. Et je vais demander à Etienne Boutonnet de bien vouloir faire l'appel des présents.

**M. BOUTONNET-LOUSTAU :** (*Appel des présents*)

**M. LE MAIRE :** Merci Monsieur Boutonnet. Nous allons procéder d'abord, comme d'habitude, à l'approbation du procès de la séance du 9 décembre. Nous n'avons pas reçu d'observation en amont de ce conseil municipal. Il est encore temps éventuellement de nous faire part de vos observations. Si ce n'est pas le cas, on considérera que ce procès-verbal est approuvé.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales**

**M. LE MAIRE :** J'en arrive au premier rapport habituel de tout conseil municipal, c'est celui du compte rendu des décisions prises par le maire entre les deux séances du conseil municipal. Vous avez reçu comme à l'ordinaire, la liste de ces décisions. Vous avez eu toute latitude pour poser des questions lors de la commission préparatoire. Je sais que des questions ont été posées et que les réponses ont été également données. Y a-t-il malgré tout en séance des questions qui doivent être posées ?

Madame Sophie Herrera, vous avez la parole.

**Mme HERRERA-LANDA :** Monsieur le Maire, chères et chers collègues, il s'agit moins de questions que d'observations ou en tout cas de points de vigilance qu'il nous paraît important de porter à votre connaissance d'une manière un peu plus solennelle que le travail en commission. Rappelons que ce travail ne donne pas toujours lieu à des comptes rendus et qu'en fait, ce qui est dit ne fait pas toujours trace. Il est important sur certains sujets, nous semble-t-il, qu'il y ait trace de ce qui a été dit.

Deux interventions nous concernant : la première relative à la décision n° 17 du 23 novembre 2021 « Plantations d'arbres sur les espaces publics - Prestations d'entretien et de rénovation des espaces verts. » C'est le lot n° 5, la plantation de deux micro-forêts urbaines par la société Guichard pour un montant de 109 751 euros hors taxes. Nous souhaitons revenir sur le sujet des micro-forêts. Nous nous étions félicités de l'adoption, bien que tardive, de la Charte de l'Arbre en juin. Celle-ci mentionne en cinquième objectif : « communiquer, sensibiliser la population, informer et sensibiliser l'ensemble des citoyens sur les enjeux d'une bonne gestion du patrimoine arboré et montrer l'importance de l'action de la Ville dans la mise en sécurité des espaces arborés. » Ce document évoque également la première mini-forêt au hameau Saint-Bernard et l'engagement de plantation dès cet hiver de deux nouvelles mini-forêts, deux autres étant prévus pour l'hiver suivant. Les sites choisis pour cette première tranche sont les zones Soult et Saint-Frédéric. Vos engagements sont tenus en termes quantitatifs. Par contre, nous regrettons – et vous l'avez reconnu lors de la

commission *ad hoc* – que l’objectif participatif et citoyen de communiquer et sensibiliser la population, mentionné par la Charte de l’Arbre, soit laissé de côté.

L’intérêt de ces mini-forêts, au-delà de l’aspect environnemental est de ramener la nature en ville et d’associer la population au choix des sites, à la conception, la réalisation, l’usage et l’entretien de ces espaces arborés. Sur ce volet, Demain Bayonne et les Bayonnais restent sur leur faim. Vous avez justifié ce manquement par le fait que le temps presse – un peu de temps a été perdu – qu’il y a également des contraintes de plantation en matière de période – il faut le faire l’hiver – peut-être y a-t-il également le souci d’une action rapide pour pouvoir éventuellement communiquer sur de belles images, mais ça, c’est tout à fait conditionnel.

Vous avez choisi de rattraper ce temps en achetant une prestation auprès d’un pépiniériste, plutôt que de coconstruire avec les citoyens. Alors, souhaitons qu’après cette première phase on va dire « semi-aboutie » en termes d’objectifs, les deux mini-forêts à réaliser dans l’année à venir soient respectueuses de la Charte de l’Arbre, tout comme les coupes d’arbres. Celles réalisées récemment à Saint-Esprit sur la voie publique boulevard Jean Jaurès ont été mal vécues par les passants qui nous ont interpellés. Elles étaient probablement nécessaires ces coupes, mais elles n’ont, semble-t-il, pas fait l’objet de panneaux explicatifs expliquant les causes des deux abattages et les éventuelles modalités et choix de replantations ultérieures, l’affichage s’étant limité à un affichage sur les contraintes juridiques et les risques liés en termes de sécurité. Je pense que cela n’amène pas particulièrement de réponse de votre part. Sinon, j’enchaîne sur la deuxième.

**Mme HARDOUIN-TORRE** : Monsieur le Maire, juste une petite précision.

**M. LE MAIRE** : Oui, Madame Hardouin, allez-y.

**Mme HARDOUIN-TORRE** : Sous réserve et contrôle des services, en ce qui concerne la commission Ville durable, il y a toujours un compte rendu et je sais qu’il est sur le point... soit il a été envoyé cet après-midi, soit il va l’être d’ici demain puisque je l’ai validé. Il y a toujours un compte rendu.

Par rapport à l’implantation des forêts, il y a deux choses. Effectivement, Sophie, ce que vous avez dit, c’est vrai, mais je me rappelle que sur une commission Ville durable justement du mois de juin, on avait sollicité les élus au tout départ pour qu’ils nous fassent des propositions de lieu de plantation des mini-forêts, et nous n’avions pas eu de retour. On s’était interrogé tous ensemble et c’est vrai qu’on nous avait indiqué que c’était délicat de proposer des lieux dès lors qu’on avait une méconnaissance, par exemple, du terrain, notamment s’il y avait des canalisations ou autres dessous.

Enfin, sur le compte rendu que j’ai validé cet après-midi, il a bien été rappelé que concernant l’implantation d’autres mini-forêts, les conseils de quartier notamment pourraient être associés, s’ils le souhaitent, au choix des lieux sur lesquels les arbres pourraient être plantés.

**M. LE MAIRE** : Merci Madame Hardouin.

**Mme HERRERA-LANDA** : Merci de ces garanties. Oui, j’ai un autre point.

**M. LE MAIRE** : Sur celui-là, j'ai entendu votre question et j'ai entendu aussi la réponse, donc il n'est pas nécessaire d'y revenir. Mais j'ai eu quelques retours des réunions de conseil des quartiers et j'ai été agréablement surpris, c'est ce que vient de dire Laurence Hardouin et peut-être Joseba Erremundeguy et Sophie Castel peuvent se faire le relais de cet intérêt que la population porte en effet sur ces sujets-là. Monsieur Erremundeguy ?

**M. ERREMUNDEGUY** : Merci, Monsieur le Maire, *milesker*. Effectivement, c'est un sujet qui est beaucoup revenu dans les conseils de quartier et donc avec lesquels nous avons réalisé un diagnostic des quatre différents territoires des conseils de quartier et dans lequel apparaît la volonté des conseils de quartier de travailler sur la question des arbres, des espaces verts et notamment des mini-forêts.

On a également proposé aux conseils de quartier de participer au budget participatif. Et à l'occasion de la préparation de ces budgets participatifs, nous avons été, avec les services et certains membres des conseils de quartier, voir le lieu d'implantation de la future mini-forêt de la zone Saint-Frédéric qui a... effectivement, ce n'est pas une concertation en bonne et due forme, mais en tout cas, les conseillers de quartier ont pu voir le futur projet d'implantation de cette mini-forêt, donner leur avis et également ont pu préparer le projet de travailler sur cette implantation et peut-être des actions et des projets complémentaires sur cette zone qui se situe juste en amont du pont de fer, du pont Vaillant, je crois. Et donc on en a parlé. Et c'est un sujet, sur ces deux mini-forêts et sur les deux prochaines, avec évidemment plus de temps, on va travailler avec les conseils de quartier.

**M. LE MAIRE** : Merci Monsieur Erremundeguy. Vous pouvez passer au second sujet, à moins que vous vouliez ajouter quelque chose à cela.

**Mme HERRERA-LANDA** : Juste pour signaler que nous participons activement aux conseils de quartier, mais pas sur ce quartier. Donc c'est une information que nous n'avions pas, mais c'est une information complémentaire. Merci.

Le deuxième sujet porte sur la décision n° 31 du 15 décembre 2021 sur le projet AB Campus. Il s'agit des demandes de financement auprès des différents partenaires publics. Le projet AB Campus qui a connu de nombreuses versions depuis sa première présentation au lendemain de la remontée de l'ABRP en Top 14 en juin 2019, tant du point de vue de ses implantations, fonctions, que de ses modes de financement. À présent, les travaux sont engagés et visibles à proximité immédiate du carrefour Saint-Léon. Les demandes de subventions évoquées dans la décision du Maire du 15 décembre confirment que son montage financier, initialement mixte, associé en public et privé, sera à présent exclusivement assuré par des contributions :

-La Région – je le dis pour les Bayonnais qui nous écoutent, qui n'ont pas forcément accès à ce détail – 1,5 million.

-Le Département : 2,5 millions d'euros.

-L'État : 1 million.

-L'autofinancement de la commune : 2 218 700 euros.

Ceci signifie que les activités déployées au sein de l'AB Campus relèvent de l'intérêt général.

Rappelons aux Bayonnais et Bayonnaises que l'AB Campus – parce que les personnes commencent à avoir du mal à s'y retrouver avec des appellations parfois à géométrie variable – le projet complémentaire, mais indépendant des travaux qui ont déjà été effectués sur les tribunes du stade, mais là, ces travaux sont effectués directement sous la responsabilité de la Société Anonyme Sportive Professionnelle (ABRP), ce projet ayant également bénéficié de subventions publiques. Donc AB Campus vise à doter le centre de formation de l'AB Rugby Amateur et les féminines de l'ASB d'un centre de formation et de performance aux standards actuels, répondant aux fortes exigences de la pratique de haut niveau, que ce soit amateur ou professionnel.

Nous souhaitons faire part publiquement de nos inquiétudes sur la poursuite équitable de cet objectif à la suite des informations ou des non-informations présentées lors de la dernière commission des Sports. En effet, alors qu'il y a quelques mois, une répartition équilibrée, segmentée et partiellement mutualisée – ce qui nous semble positif – des espaces entre la partie attribuée au sport professionnel, celle attribuée aux amateurs de bon ou de haut niveau semblait assurée – cette répartition équitable – nous avons pu faire le constat, au vu de la dernière mouture présentée la semaine dernière, d'une régression des espaces attribués aux usagers amateurs, avec une impossibilité ou une non-garantie d'accès à des espaces indispensables : musculation, récupération. Alors que de manière asymétrique, les professionnels auraient accès aux espaces attribués aux amateurs. Je parle de manière conditionnelle, puisque le projet n'est pas totalement bouclé dans ses usages ou en tout cas dans ses modalités de fonctionnement.

À ce stade, il est important de rappeler que les financements publics visent à répondre aux besoins urgents du centre de formation, dont les résultats sont remarquables, malgré des équipements en retard. Ils visent également à répondre aux besoins des féminines, dont une des causes de la très grave crise vécue par l'équipe féminine de l'ASB en fin d'année est liée – et donc avec des conséquences sportives et humaines importantes – à des conditions entraînement – je mets de côté le terrain de jeu qui est aux standards – très, et depuis trop longtemps, éloignés des exigences du haut niveau.

Pour nous résumer, cet équipement mobilisant 6,3 millions d'argent public hors taxes pour une opération globale de 9,3 millions doit absolument répondre à ses besoins légitimes et ne pas créer de nouvelles difficultés et frustrations, alors qu'il s'agit bien de répondre à une demande légitime, on en convient tous. Au-delà des assurances orales qui nous ont été apportées sur la bonne volonté des différents acteurs – je dis bien « acteurs » du moment, parce que, dans le domaine du sport professionnel, on sait que la durée des acteurs sur les missions, sur les responsabilités, peut être longue, mais elle peut être aussi assez courte – les acteurs passent et *le hitz egin* ne suffit pas. Seuls les écrits restent et nous souhaitons qu'une très grande vigilance soit apportée en matière de convention d'usage de cet équipement, dans le respect des différentes catégories d'usagers, y compris autres que les pratiquants du rugby de compétition, et nous pensons au sport santé et aux scolaires. La mairie en sera la véritable garante. Donc nous attirons votre attention sur ce sujet qui nous paraît aujourd'hui très sensible du point de vue des acteurs publics.

Ensuite, j'aurai juste une remarque complémentaire sur le soutien qui est apporté à l'Aviron Bayonnais, pour le coup, à la section Aviron qui a vu son ponton se décrocher pendant les



intempéries du mois dernier, qui a mobilisé de très nombreuses ressources en matière d'autofinancement, mais également en matière de financement privé. La question était : quel est le geste ? Quelles sont les aides transitoires que la commune a pu apporter pour aider ces sportifs à s'entraîner ? Certains d'entre eux préparent les Jeux olympiques, d'autres les Championnats de France, d'autres sont en sport santé, d'autres pratiquent le sport de compétition et le sport éducatif et/ou de loisirs. Quelle est la relation de la Ville de Bayonne avec les dirigeants du club ? Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : J'entends bien. Nous pouvons poser toutes les questions que nous voulons. Vous faites plus des déclarations que des questions. Donc sur ce dernier point, malgré tout, vous avez employé le mot « régression », je ne voudrais pas que les gens qui nous entendent et qui nous suivent sur le net aient le sentiment qu'il a été annoncé une régression s'agissant effectivement de la part réservée aux activités associatives sur l'AB Campus. Cette information, figurez-vous que je ne l'ai pas. C'est ce soir que vous m'apprenez qu'il y a pu avoir cette discussion. Il se trouve que Cyril Laiguillon ne peut pas, pour des raisons familiales être parmi nous ce soir, donc c'est moi qui réponds. Il n'a pas du tout été question de revenir sur les engagements qui ont été pris dans le rapport entre le rugby professionnel et la pratique amateur.

Par contre, il y a des discussions, les choses ne sont pas terminées. J'imagine que c'est ce dont il a été question dans cette commission. Je ne sais pas où ils en sont. En tout cas, ce que je sais, c'est que s'il y avait une modification sensible par rapport aux engagements que nous avons pris, bien évidemment, je serais saisi. Et de toute façon, vous le verrez aussi en commission, puisque toutes les modifications dans les engagements pris sont vues aussi dans les commissions.

S'agissant de la question du ponton oui, nous avons été saisis, Madame Herrera, un courrier nous est arrivé. Il faut qu'on fasse une analyse bien évidemment de cette situation, y compris au regard de ce qu'ont les garanties d'assurance. Vous savez qu'il y a malgré tout des mesures nationales qui ont été prises, puisque ces inondations ont été déclarées « Catastrophe naturelle » et donc j'ai demandé aux services de travailler cela le mieux possible pour ensuite, avec notre service juridique, voir ce que nous pouvons faire. Pour l'instant, le dossier est en instruction.

Mais ce n'est pas le contenu de la délibération, en tout cas de la décision 31. La décision 31 était surtout destinée à dire que nous étions en train de chercher aussi le financement auprès de l'État avec le fonds de soutien à l'investissement local. Et nous avons sur ce sujet, plutôt bon espoir. Cela permet d'avoir un taux de subvention pour cet équipement public, et vous avez raison de le dire, « public », et il doit le rester, et vous savez pourquoi nous avons souhaité qu'il le soit, un taux d'investissement qui sera quand même exceptionnellement élevé parce que la Ville serait à 33 %. Et vous savez que c'est quand même un beau pourcentage lorsqu'on doit financer des équipements dans une commune.

S'il n'y a pas d'autres questions sur les différentes décisions, je considère qu'on a satisfait donc à notre obligation de rendre compte de cette décision.

**DONT ACTE**

## **2. Sécurité et prévention - Lutte contre les inondations - Dispositif de subventionnement pour acquisition de batardeaux**

**M. LE MAIRE** : Nous arrivons au rapport n° 2 qui va nous être présenté par Serge Arcouet et qui concerne le dispositif que nous allons reprendre, celui de l'installation des batardeaux. En tout cas, c'est ce que l'on va proposer à nos concitoyens à la suite, comme vous le savez, des dernières inondations. Monsieur Arcouet.

**M. ARCOUET** : Effectivement Monsieur le Maire, nous prévoyons donc d'aider les gens qui sont menacés par les inondations de plus en plus fortes et de plus en plus souvent. Ainsi, les fortes intempéries survenues en décembre 2021 associées à la fonte rapide des neiges en altitude, ont à nouveau rappelé la vulnérabilité de certaines parties du territoire communal face aux crues soudaines de la Nive, mais aussi à celles plus lentes de l'Adour.

Ce contexte conduit à poursuivre la démarche de lutte contre les inondations initiée par la Ville en 2014, en renouvelant pour les années 2022 et 2023 le dispositif de subventionnement des systèmes de batardeaux à destination des personnes susceptibles d'être affectées par les crues des cours d'eau. La fourniture de batardeaux serait ainsi subventionnée à hauteur de 50 % de la dépense éligible, dans la limite de 1 000 euros TTC par unité. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures afin de les rendre applicables.

**M. LE MAIRE** : Merci Monsieur Arcouet. Oui, Monsieur Esteban a la parole.

**M. ESTEBAN** : Merci Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, je ne suis bien sûr pas contre l'acquisition de batardeaux au regard des inondations récurrentes que vous avez évoquées dans la partie historique de Bayonne : 2009, 2014, 2019, l'an dernier également, plus récemment. On évoque dans les délibérations des modifications climatiques, fortes intempéries, fonte rapide des neiges en altitude. Les bords de Nive, mais également de l'Adour ont donc été impactés. Sur la commune de Bayonne, vous l'avez rappelé très justement, il faut maintenant protéger les rez-de-chaussée des immeubles, ça va de soi.

Mais entre cette pose de ce que j'appellerais des pansements au plus près de la problématique et une vision globale qui relève de la question des dérèglements climatiques, je trouve dommage qu'encore une fois, ce qui nous touche au plus près à Bayonne, l'artificialisation des sols, soit oublié dans la délibération. En fait, on bétonne, on bétonne et après on s'étonne. Et c'est ainsi que l'on inonde aussi. À trop construire et à étaler la ville sur ses espaces naturels, l'eau, si elle ne peut pénétrer le sol, s'écoule très logiquement dans les canalisations, les rues, les parkings, les routes, le long des immeubles. Il y a un exemple particulièrement intéressant, très visuel, je souhaite que vous constatiez, sur les allées Paulmy, à l'endroit d'un ancien jardin du XIXe siècle patrimonial, celui de la fameuse villa Bakia, un jardin avec une petite fontaine qui a été entièrement goudronné pour faire place à un parking. Il n'y a pas un espace vert. Le parking attendant à l'artificialisation du site Villa Paulmy par un promoteur bien connu. Doit-on laisser ainsi faire et faire disparaître des jardins privés remarquables de Bayonne, qui sont des éléments d'absorption des eaux de pluie ? Au nom d'Europe Écologie Les Verts, je ne m'oppose pas aux soins d'urgence. C'est le sens de cette délibération à travers la subvention pour des blocs porte, mais cette

délibération n'est pas inscrite dans son titre, c'est un la lutte contre les inondations, contrairement à ce qui était indiqué.

Durarik gabe, uholdeen kontrako neurriak hartzeko, behar dugu eskusartu eta egiazko urbanismo politika bat eraman, besterik ez. Eta urbanismo politiko honetan, lur artifizializazioaren kontrako neurriak hartu behar dugu. Hau da egiazko borroka, uholdeen aurka.

Milesker entzuteagatik.

Je vous remercie pour votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Merci. Est-ce que Serge Arcouet veut dire quelques mots ? J'en rajouterai si nécessaire.

**M. ARCOUET** : Oui, bien sûr. On peut vous répondre en disant quand même que les phénomènes que l'on constate depuis quelques années dépassent largement le fait qu'un petit jardin soit bétonné ou une place. Bien que tous les petits gestes et les petits efforts, chacun dans son coin peuvent servir, aujourd'hui, nous sommes débordés par l'eau et l'eau ne vient pas que de Bayonne, malheureusement. Elle vient plutôt de l'amont du Pays Basque. Et donc on peut toujours avoir des espaces verts à Bayonne, ils seront inondés, comme le sont aujourd'hui nos places, nos rues, sur Saint-André et autour de la Nive. Voilà, ce que l'on peut dire. Effectivement, mais vous croyez bien que l'on apporte une attention particulière, d'ailleurs dans l'obtention des permis de construire, il est également signalé à tous les demandeurs de permis de bien vouloir respecter des zones vertes qui peuvent absorber une petite partie des pluies, mais une partie quand même, et des installations également de bassins de rétention qui sont obligatoires aujourd'hui. C'est contrôlé, je peux vous dire que c'est contrôlé de très près même, puisque nous mesurons même les dimensions que nous avons imposées. Mais voilà, on ne peut pas faire mieux. Malheureusement, l'eau monte et n'a pas fini de monter. Aujourd'hui, on ne peut pas laisser les gens dans une situation difficile avec des magasins, des habitations qui prennent l'eau. La solution du batardeau est la seule aujourd'hui solution pour éviter un peu les pénétrations de l'eau. Voilà ce qu'on peut dire aujourd'hui.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Arcouet. J'ajoute quelques éléments supplémentaires parce qu'on a le sentiment de nous dire qu'on voit le sujet par le petit bout de la lorgnette. Ce n'est pas ce que vous avez dit, mais c'est ce que je comprends en creux de votre intervention et vous dites que dans cette ville on bétonne, on artificialise, etc. Dans cette ville, nous avons encore 42 % d'espace naturel et agricole. Je le répète souvent, c'est parce qu'on nous fait souvent ce procès : 42 %. Ceux qui nous écoutent et qui veulent avoir la preuve de ce que j'avance peuvent vérifier sur une cartographie la réalité de ce que je suis en train de dire.

C'est vrai que dans ces 42 % il y a la plaine d'Ansot que l'on doit à nos prédécesseurs qui ont eu cette idée de génie de décider d'acquérir ces terres par centaines d'hectares. La plaine d'Ansot, entre ce qu'il y a sur Bayonne et ce qui est à Villefranque, je pense que Lionel Sevilla y reviendra tout à l'heure, c'est près de 300 hectares sur le bord de la Nive. Nous n'aurions pas cette plaine d'Ansot avec la fonction hydraulique qu'elle assure, sans doute qu'on se retrouverait au Petit Bayonne en particulier, lors des inondations, dans une situation

pire que celle qu'on a connue. Pour autant, il ne faut pas se rassurer de cette manière, cela ne suffit pas.

Tout à l'heure, Lionel Sevilla, qui a en responsabilité ce type de sujet proposera l'acquisition d'une parcelle par la Ville, toujours Plaine d'Ansoy, d'une roselière – il expliquera – qui participe aussi à la rétention des eaux. Nous sommes dans ce secteur, et c'est le cas aussi de notre espace naturel sensible qui se trouve de l'autre côté de la Nive et qui aussi a cette fonction de bassins de rétention. Bien sûr que les batardeaux ne règlent pas tout, mais au final, lorsqu'on doit supporter... parce qu'on est un aval de tout à Bayonne, on est dans un aval géographique proche et plus lointain. Un aval géographique proche, c'est que tous les amas d'eaux qui tombent sur les montagnes basques arrivent chez nous, fatalement. Et puis, dans une géographie beaucoup moins proche, il y a l'incapacité des pays et c'est ce que vous soutenez au titre de vos convictions politiques que je respecte complètement, de considérer que certains pays ne remplissent pas leur obligation de ce point de vue.

Nous, on fait comme on peut. On vient en secours avec ces batardeaux à la population des commerçants, des résidents. D'ailleurs, on leur avait fait cette proposition avec Jean Grenet à l'époque. C'était dans des précédents mandats, pas le précédent, mais encore avant. On l'a fait dans le précédent mandat, cela a été dit tout à l'heure en 2014. Et puis on se rend compte qu'il faut y revenir parce que, comme vient de dire Monsieur Arcouet, ces événements se reproduisent plus en plus souvent, pour les derniers, 2009, 2014, 2019, 2021. Des pluies qu'on appelait centennales, des pluies que l'on appelait décennales, et que l'on voit tous les deux ans. On a perdu tous les repères.

Vous avez complètement raison de dire ce que vous dites. Notre Ville a son histoire. Nous n'avons pas le sentiment, pour ce qui nous concerne, d'être tombés dans une forme de bétonisation de la ville parce que sinon, nous n'aurions pas 40 % encore d'espaces naturels. Aujourd'hui, on continue à construire la ville sur la ville. Du reste, la rive droite de l'Adour, du côté de la gare, vous savez que la Ville et la Communauté d'agglomération font l'acquisition de terrains et que là, il y aura certainement un jour, ce ne sera pas dans ce mandat d'ailleurs, de l'urbanisation, mais ce sera aussi de la reconstruction de la ville sur la ville. Nous sommes beaucoup plus proches du zéro artificialisation nette que bien de nos voisins. Je ne cite personne. Mais pour être président d'une communauté d'agglomération où je compare ce qu'a été l'évolution de l'urbanisation depuis ces 20 dernières années, on arrive ici à la fois à permettre à des populations de pouvoir venir habiter – puisqu'il s'agit aussi quand même de cet objectif, remplir nos objectifs en matière d'habitat – en même temps que de respecter les grands équilibres. Je reconnais que les choses ne sont pas aussi faciles qu'il n'y paraît, mais en tout cas, on s'y emploie.

Maintenant, vous avez raison de dire qu'il faut être très attentif à ce qu'est aujourd'hui la force paysagère d'un certain nombre de nos quartiers. Ça, c'est vrai. Et ces arbres qui font partie de notre paysage, dont on ne peut plus d'ailleurs se passer, nous avons un inventaire, et Alain Lacassagne y travaille beaucoup, de ce qu'est aujourd'hui notre patrimoine paysager pour que, dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal ou intracommunautaire qui est actuellement à l'œuvre, on tienne compte de ces secteurs-là, pour, précisément ne pas les attaquer et pour éviter que les promoteurs puissent avoir un appétit quelconque là-dessus. Vous savez, les promoteurs ont des appétits parce qu'il y a des vendeurs aussi. On

ne s'adresse pas qu'aux promoteurs, on s'adresse aussi à nos concitoyens, accessoirement propriétaires de ces terrains. Ce sont des Bayonnais qu'on croise tous les jours dans la rue. Donc il faut, raison garder, et faire avancer les choses le mieux possible.

Voilà sur ce rapport, ce que je voulais vous dire. J'ai compris qu'il n'y avait pas de problème sur ces batardeaux. Je mets aux voix. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre, la délibération est adoptée. Je vous remercie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **CULTURE ET PATRIMOINE**

#### **3. Musée Bonnat-Helleu - Fixation des tarifs « Dürer, Rembrandt, Rubens : Catalogue des dessins des écoles germanique, flamande et néerlandaise du musée Bonnat-Helleu à Bayonne »**

**M. LE MAIRE** : Madame Castel, vous avez le rapport n° 3.

**Mme CASTEL** : Oui Monsieur le Maire. Il s'agit d'un rapport concernant le musée Bonnat-Helleu et la fixation des tarifs d'un très beau nouveau catalogue intitulé « Dürer, Rembrandt, Rubens : Catalogue des dessins des écoles germanique, flamande et néerlandaise du musée Bonnat-Helleu ». En 2017, le musée Bonnat-Helleu a fait réaliser une étude scientifique portant sur 224 dessins et gravure des écoles dites du Nord, écoles germaniques flamandes et néerlandaises de sa collection d'arts graphiques. Ces recherches ont abouti à la rédaction d'un catalogue de 335 pages que vous avez, je pense, été très heureux de retrouver sur la table du Conseil municipal pour chacun d'entre nous. C'est un catalogue, comme vous allez pouvoir le découvrir, vous allez constater qu'il est abondamment illustré et met en valeur les œuvres de maître tels que Dürer, Rubens ou Rembrandt. Il est demandé au Conseil municipal de fixer les conditions de commercialisation de ce catalogue qui va être tiré à 1 500 exemplaires selon les conditions définies en note explicative de synthèse.

Si vous me permettez, Monsieur le Maire, je souhaiterais rajouter deux ou trois petits éléments. Simplement mettre en avant que lors justement de la dernière commission Culture et patrimoine, notre conservateur et directeur Benjamin Couilleaux a tenu à souligner l'important travail de collaboration des équipes du musée Bonnat-Helleu avec les chercheurs pour mener à bien ce projet. Lorsque vous allez consulter ce catalogue, sans nul doute que vous allez pouvoir en apprécier ce nouvel éclairage sur la richesse exceptionnelle du Cabinet des dessins. Cela me permet effectivement, c'est une nouvelle proposition faite par le musée Bonnat-Helleu, de vous rappeler la dernière proposition qui avait été faite il y a deux ans, avec le dernier catalogue consacré à Raphaël, commémorant le 500<sup>ème</sup> anniversaire du décès de l'artiste, et de vous informer peut-être déjà en avant-première, mais nous avons déjà évoqué la prochaine exposition au Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne de cette exposition intitulée « Gloire et beauté » commémorant le 100<sup>ème</sup> anniversaire du décès de Léon Bonnat. Et à l'occasion justement de cette sans nul doute magnifique exposition présentant un peu plus de 80 œuvres de Léon Bonnat avec, on en parlera ultérieurement, un catalogue qui va être édité aussi.

Ces deux nouvelles parutions vont participer au rayonnement de notre cher musée Bonnat-Helleu pendant sa période de travaux. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci. Je trouverais utile, Monsieur Ugalde, parce que vous êtes Président du Musée basque, que vous nous en disiez davantage sur cette exposition que la population attend, parce que plus de dix ans que le musée Bonnat-Helleu est fermé, 2011, je rappelle, donc il y en a qui ont hâte de voir cette exposition.

**M. UGALDE :** Une hâte bien légitime effectivement, Monsieur le Maire. Je vais faire quelques petits ajouts aux propos que vient de tenir Sophie Castel concernant effectivement cette exposition dont on attend beaucoup et qui est très attendue. Nous la présenterons, quand je dis « nous » c'est bien sûr la Ville de Bayonne et le Musée basque et de l'Histoire de Bayonne à partir du 8 juillet prochain, qu'on se le dise en quelque sorte, jusqu'à la fin du mois de décembre de cette année. Dans l'esprit de prolongation qui nous anime depuis que nous avons la responsabilité de ces expositions, en effet, nous avons toujours constaté qu'à la rentrée, nous commettons souvent l'erreur – « nous » au sens collectif du terme – il y a quelques années, d'interrompre ces expositions temporaires un peu trop tôt, et qu'elle ne permettait pas, cette interruption, la participation et la médiation culturelle, en particulier de nos enfants. C'est la raison pour laquelle nous avons insisté sur l'intérêt qu'il y avait, indépendamment de la période touristique pure et dure si je puis dire, de l'été, l'intérêt qu'il y avait à aller jusqu'au bout de l'année pour que la médiation culturelle auprès de nos enfants puisse prendre le relais de la fréquentation estivale de cette exposition majeure qui va effectivement marquer le centième anniversaire du décès de Léon Bonnat.

Je travaillais sur ce dossier avec Madame Cazenave encore cet après-midi, pour tout vous dire, au Châteauneuf, et je suis en mesure de vous dire qu'indépendamment du fond riche – c'est le moins que l'on puisse dire – du musée Bonnat-Helleu sur ce sujet, la capacité d'animation culturelle au bon sens du terme de nos deux conservateurs que sont Benjamin Couilleaux pour le musée Bonnat-Helleu et Madame Cazenave pour le Musée basque et l'Histoire de Bayonne, cette capacité a fait que nous sommes en mesure aujourd'hui de bénéficier aussi de l'apport d'œuvres majeures signées Bonnat depuis le musée d'Orsay.

Vous pouvez imaginer par qui c'est venu, en particulier bien sûr par Madame Cazenave elle-même qu'il y a eu des responsabilités de premier ordre, du château de Versailles et des musées de la Ville de Paris. Je dis bien « des » musées de la Ville de Paris, puisqu'il se trouve que le grand maître bayonnais a doté quelques établissements publics majeurs de son talent, dont le Palais de Justice par exemple, pour ne citer qu'un exemple à Paris. C'est donc un travail de fourmi qui est actuellement défendu par les deux conservateurs et qui fera que cette exposition sera de très haut niveau, à tel point d'ailleurs qu'elle a bénéficié, je voulais le dire aussi, Monsieur le Maire, du label d'intérêt national. Ce n'est pas le genre d'exposition en province qui bénéficie fréquemment de ce type de label. C'est dire quand même le niveau de l'ambition autour de cet hommage à Bonnat.

Et puis en conclusion aussi, je voudrais dire que c'est la seule façon que nous avons pour l'instant de ne pas traverser cette période transitoire en restant taiseux sur Bonnat. Nous voulons que la population bayonnaise et plus largement de notre territoire, s'approprie le formidable événement que sera la réouverture du musée. Tout cela procède de la même

intention d'être à la hauteur de ce qui nous attend et de ne pas traverser cette période dans le silence total, loin s'en faut, avec cette très belle exposition du mois de juillet prochain jusqu'au mois de décembre.

**M. LE MAIRE** : Merci Monsieur Ugalde. Monsieur Esteban, vous avez la parole.

**M. ESTEBAN** : Merci, Monsieur le Maire. C'est très court. Je note que le catalogue est d'un prix de 39 euros. Je voudrais savoir, en direction des écoles, de la population au sens général, comment va être diffusé le contenu de ce catalogue ? Parce que le prix, c'est le prix d'un livre évidemment de cette qualité, mais on sait très bien que ce n'est pas à la portée de tout le monde. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Madame Castel ou Monsieur Ugalde, allez-y.

**M. UGALDE** : Pour ce qui me concerne... Sophie, d'abord parce que c'est sa délégation précise.

**Mme CASTEL** : Cette question, effectivement, a été soulevée lors de la commission Culture et Patrimoine. Et Benjamin Couilleaux a tenu à souligner effectivement qu'au regard de la qualité de cet ouvrage, le prix proposé à hauteur de 39 euros était le plus favorable pour une diffusion auprès du plus grand nombre. Je pense que, quand on se rend dans des musées, des expositions et lorsqu'on se retrouve à la sortie des musées et que l'on souhaite acquérir l'ouvrage nous permettant de garder en mémoire l'exposition qu'on a eu le plaisir de voir et d'apprécier, je pense que nous sommes tous confrontés à des prix nettement supérieurs. Donc à cet instant, Benjamin a tenu à nous dire que cela ne pouvait pas être à un prix inférieur à celui-ci.

Après, peut-être qu'Yves pourra rajouter. J'entends tout à fait ce que vous dites par rapport au public des scolaires. Mais pourquoi ne pas envisager aussi, nous verrons cela avec nos collègues en charge de la vie scolaire, proposer peut-être des opérations de médiation auprès des établissements scolaires de la Ville de Bayonne, de façon effectivement à présenter cet ouvrage qui met en valeur l'excellence du Cabinet des dessins, et justement de façon à ne pas attendre la réouverture du musée Bonnat-Helleu pour pouvoir effectivement apprécier l'excellence de ces œuvres. Cet ouvrage y contribue dès aujourd'hui. Voilà ce que je peux dire à cet instant.

**M. UGALDE** : J'ajouterai simplement à la réflexion de Mixel qui est frappée au sceau du bon sens, quand on voit le prix de la revue, bien entendu, du catalogue que j'ai pu bien glaner ici ou là des informations concernant en particulier... et en particulier par Madame l'adjointe responsable de ce secteur, des enseignants eux-mêmes, qui ne sont pas du tout preneurs de ce type de catalogue, je dirais, particulièrement « savant » pour faire de la médiation auprès de leurs jeunes et de leurs enfants en particulier. En revanche, bien sûr, nous serons sur l'effort de la médiation à travers des publications beaucoup plus accessibles premièrement, et en tout cas, il n'est pas question de laisser en dehors de cette période transitoire l'ensemble de notre système scolaire. Ça va sans dire. On y travaillera avec Christine Martin-Dolhagaray et ses collaborateurs.

**M. LE MAIRE** : Merci. Donc il y a un consensus là-dessus et on voit que Monsieur Esteban est également enseignant. Merci. Je mets aux voix. Je crois qu'il n'y a pas de problème là-dessus. Pas d'abstention ni de vote contre ? Délibération est adoptée. Je vous remercie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**4. Musée Bonnat-Helleu - Demande de prêt d'œuvres par la maison-musée « La Villa du Temps retrouvé », Cabourg**

**M. LE MAIRE** : Le rapport suivant, Madame Castel.

**Mme CASTEL** : Il s'agit d'une demande de prêt d'œuvre pour la maison-musée « La Villa du Temps retrouvé » située à Cabourg. Le musée Bonnat-Helleu a été sollicité par la Villa du Temps Retrouvé, maison-musée développée par la Ville de Cabourg pour le prêt de dix tableaux et une gravure de Paul-César Helleu ainsi que de deux statuettes d'éléphants.

Ces œuvres viendront enrichir le parcours dit « semi-permanent » qui est intitulé « Parcours Belle Époque ». Ce parcours Belle Époque va relater les nombreux séjours de Marcel Proust dans la station balnéaire de Cabourg. À noter que c'est l'année de commémoration du décès également de Marcel Proust. Parallèlement à ce parcours semi-permanent, il y aura effectivement, comme c'est indiqué, une exposition temporaire consacrée à Gustave Eiffel.

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter cette demande de prêt telle que détaillée en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de prêt correspondante.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre ? La délibération est adoptée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5. DIDAM - exposition « Poussières » de Michel Haramboure du 4 mars au 24 avril 2022**

**M. LE MAIRE** : Le rapport suivant, Monsieur Ugalde. On arrive au DIDAM et à la prochaine exposition.

**M. UGALDE** : Une exposition qui s'intitule « Poussières » et qui est signée Michel Haramboure, le luzien bayonnais comme on voudra, en tout cas, qui n'a jamais démenti sa passion pour notre ville. Initialement prévue au printemps 2020 et reportée en raison des contraintes sanitaires, l'exposition de l'artiste bayonnais Michel Haramboure se tiendra au DIDAM du 4 mars au 24 avril prochain, en ouverture de la saison 2022. Né à Saint-Jean-de-Luz, Michel Haramboure vit à Bayonne, où il a choisi de développer son activité de peintre et de dessinateur. Ce choix de programmation répond à la volonté de la municipalité de rendre hommage chaque année à un artiste local connu, reconnu même pour ce qui le concerne. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats et conventions à intervenir pour la mise en œuvre de cette exposition dotée d'un budget de 11 000 euros.

De façon plus générale aussi, l'exposition de Michel Haramboure vient rappeler que nous ne jouons pas que la carte de grandes signatures mondialement et universellement reconnues.



Certes, nous tenons beaucoup à cet aspect de prestige et de rayonnement du DIDAM, mais nous n'oublions pas deux fois par an nos artistes locaux, à partir du moment bien entendu, où ils sont entourés d'une reconnaissance suffisante. Et Michel Haramboure fait partie de ces artistes locaux majeurs, puisqu'il expose un peu partout, sur le territoire national et ailleurs pour ce qui concerne Michel. Nous sommes très heureux de donner satisfaction à une promesse que nous avons faite à Michel depuis très longtemps, mais que les conditions sanitaires n'ont pas permis jusqu'à présent de satisfaire. Ce sera un grand moment, d'autant plus qu'il s'agira d'œuvres inédites pour la plupart d'entre elles, autour de cette notion « poussières » qui, en deux mots, revient simplement sur les aspects cachés de nos personnalités. Le côté pas forcément ombrageux de nos personnalités, mais je dirais des pans entiers de nos personnalités que la vie publique ou sociale ne permet pas d'exprimer. C'est toute la force de cette exposition et toute son originalité.

**M. LE MAIRE :** Merci. On peut mettre aux voix. Pas d'abstentions ni de votes contre ? La délibération est adoptée.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **6. Participations de divers mécènes aux projets portés par la Ville de Bayonne.**

**M. LE MAIRE :** Toujours Monsieur Ugalde, rapport 6 : Participation de divers mécènes.

**M. UGALDE :** De façon générale aussi, avant d'aborder le sujet, c'est une satisfaction pour nous tous que de constater que des réflexes de la vie économique locale tendent maintenant à participer à la vie culturelle de notre Ville, je dirais avec les espèces sonnantes et trébuchantes en l'occurrence, ou avec des échanges de marchandises, parce qu'il y a aussi ces intérêts dans beaucoup de participation de nos entreprises locales. Je le souligne parce que jusqu'à présent, on avait plutôt ce genre de réflexe vis-à-vis du sport. On voit maintenant des entreprises, je dirais un petit peu plus peut-être « citoyennes », j'ose le mot, qui jouent la carte de l'art et du lien social à travers l'art. Je veux le dire parce que c'est toujours une satisfaction que de voir l'économie s'intéresser aussi à la culture.

Par le biais du fonds de dotation Bayonne Pays Basque Culture, la Ville de Bayonne a la possibilité de voir certains de ses projets ou ceux de ses partenaires financés grâce à des mécènes dont la liste figure dans la note explicative de synthèse. Les dons qui concernent des projets directement portés par la Ville de Bayonne faisant l'objet d'une convention tripartite liant le mécène, le fonds de dotation et la Ville de Bayonne, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les diverses conventions de mécénat représentant un apport total en numéraire et en nature de 46 350 euros.

**M. LE MAIRE :** Merci, je mets aux voix. Pas d'abstentions ni de votes contre ? La délibération est adoptée.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **7. Création de la manifestation annuelle « Les Mémorables » - quartiers rive droite**

**M. LE MAIRE :** Monsieur Ugalde, vous poursuivez avec la création de la manifestation annuelle « Les Mémorables » - quartiers rive droite.

**M. UGALDE :** Pour ceux qui nous entendraient et qui ne liraient pas par définition nos délibérations, cela doit déjà dire quelque chose, parce que « Les Maimorables », mais avec le jeu de mots sur le mois de mai, ont connu déjà un parcours particulièrement fort sur la rive droite et ont marqué beaucoup, beaucoup de mémoire, y compris en termes de mixité sociale. On utilise souvent ce mot sans voir à quoi il peut correspondre. Nous pouvons témoigner, nous qui étions des fidèles de ces « Maimorables » première version, que cette proposition culturelle permettait à beaucoup, beaucoup de Bayonnaises, de Bayonnais de traverser ce pont Saint-Esprit en quelque sorte et de monter vers les hauts de Sainte-Croix pour vivre ces moments de culture. Et c'est dans cet esprit-là que nous continuons à travailler effectivement sur la rive droite, avec des « Mémorables » qui, cette fois-ci retrouvent, je dirais, la définition du dictionnaire et son écriture, puisque nous n'en sommes plus au mois de mai.

« Les Mémorables », nouvelle manifestation culturelle annuelle, a l'ambition de renouveler et de développer la dynamique initiée par « Les Maimorables » dont la dernière édition s'est tenue en 2013. D'un accès gratuit pour les publics, cette manifestation investira principalement les quartiers de la rive droite, qui relèvent de la politique de la Ville. Son programme associera des rendez-vous culturels d'importance à des actions valorisant les réalisations d'habitants plus particulièrement domiciliés dans les quartiers prioritaires. Privilégiant l'espace public, cette manifestation se tiendra à la fin du printemps. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la création de la manifestation « Les Mémorables » et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les divers contrats et conventions nécessaires.

Je peux me permettre simplement de mettre du sens au bout de ces mots, en rappelant que le 27 février, c'est quand même l'Orchestre symphonique du Pays Basque en formation chambriste – inédite cette formation d'ailleurs – qui viendra intervenir avec des couleurs musicales allant vers l'Amérique du Sud et la Milonga en particulier. Le 27 mars, Mixel Etcheverry, l'un des chanteurs basques les plus populaires, sera avec nous cette fois au théâtre Michel Portal et le 22 mai, le chœur de l'armée française, le chœur officiel de la République, seul chœur d'hommes professionnels composé de 40 chanteurs recrutés parmi l'élite des professionnels français. Voilà qui doit aussi nous contraindre... nous amener, je dirais plutôt, à voir nos programmations culturelles avec plus d'intérêt, parce qu'elle n'est pas seulement Les Mémorables dont je viens de parler. Vous voyez que le programme que je viens de citer mérite qu'on s'y arrête.

Bien sûr, il y a beaucoup d'informations qui nous viennent d'un peu partout concernant les propositions de spectacles vivants, mais soyons attentifs. Des publications bayonnaises sont là pour ça et le programme est de plus en plus riche Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE :** Merci Monsieur Ugalde. Il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre ? La délibération est adoptée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

**8. Attribution d'une subvention au profit de l'association « Water Family - du Flocon à la vague », pour le projet « Le monde change, adaptons-nous dès aujourd'hui »**

**M. LE MAIRE :** Madame Hardouin vous présentez un rapport sur l'attribution d'une subvention au profit de l'association « Water Family - du Flocon à la vague ».

**M. HARDOUIN-TORRE :** Oui Monsieur le Maire, en effet depuis 2009, l'association « Water Family - du Flocon à la vague » développe des programmes et des outils pédagogiques pour les scolaires notamment, mais aussi les entreprises ou lors d'événements autour de thématiques, lesdites thématiques concernant évidemment l'eau, la préservation de la santé. Et donc elle diffuse ce message et ce contenu de manière régulière tout au long de l'année. On peut considérer qu'elle sensibilise à peu près 20 000 jeunes par an. Le projet pour lequel la subvention est sollicitée concerne un projet qui s'appelle « Le monde change – adaptons-nous dès aujourd'hui » et qui est né d'une initiative du lycée Louis de Foix en collaboration avec la SNCF, et la volonté à la fois de sensibiliser toujours le jeune public, mais aussi les usagers des gares, voire sur les quais ou dans les trains.

A l'issue de ce travail qui va durer quelque temps, le projet a pour but d'être amené à Bruxelles pour une présentation par des lycéens devant la Commission européenne. Il est cofinancé par la Région Nouvelle Aquitaine, la Fondation SNCF et le lycée Louis de Foix, et il nous est demandé d'attribuer une subvention à hauteur de 3 000 euros à l'association « Water Family - du Flocon à la vague ».

**M. LE MAIRE :** Merci. Une question ou une intervention de Monsieur Esteban ?

**M. ESTEBAN :** Oui, juste une intervention très courte pour saluer le travail de cette association, notamment la question de la sensibilisation à l'éducation, à l'environnement. Pour les personnes qui sont devant Internet, les citoyens ne le savent peut-être pas, mais quand nous avons un conseil municipal qui dure, nous avons un casse-croûte, et dans ce casse-croûte il y a une bouteille d'eau plastique. Je souhaiterais qu'il n'y ait plus de bouteille d'eau plastique, puisque nous avons également de l'eau en bouteille et que nous favorisons plutôt l'eau en bouteille, comme ça, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, elle nous touchera nous aussi, Conseil municipal. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci. Je mets aux voix cette délibération. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. Elle est donc adoptée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## DEVELOPPEMENT URBAIN

### **9. Subventions communales pour les travaux en centre ancien - évolution du règlement (site patrimonial remarquable et zone patrimoniale de Saint-Esprit)**

**M. LE MAIRE** : Monsieur Lacassagne, vous avez la parole pour ce rapport 9. C'est un rapport nouveau concernant les subventions, avec un règlement d'intervention qui serait modifié selon des critères nouveaux.

**M. LACASSAGNE** : Oui, Monsieur le Maire, merci. Il s'agit de subventions communales pour les travaux dans le centre ancien - évolution du règlement, notamment dans le site patrimonial remarquable et en zone patrimoniale de Saint-Esprit. L'OPAH-RU 2018-2023 permet l'octroi par la Ville, l'ANAH et la Communauté d'agglomération Pays Basque, le financement très important pour l'organisation de projets portés par des copropriétés, des propriétaires occupants et bailleurs. Cet investissement s'élève pour la Ville à plus de 2 millions d'euros sur 5 ans.

Considérant ces aides financières, qui peuvent atteindre 80 % du coût des projets, il est proposé de réviser les montants et les conditions d'octroi des subventions municipales relevant du règlement en faveur des travaux sur le bâti ancien, les objectifs principaux étant d'améliorer la lisibilité des aides et des procédures, d'encourager la mise en sécurité des immeubles face au risque d'incendie et de développer l'offre locative pérenne et sociale. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les nouvelles dispositions de subventions communales pour les travaux du centre ancien et d'adopter le règlement d'attribution des subventions communales qui rentrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.

**M. LE MAIRE** : Merci. Monsieur Esteban.

**M. ESTEBAN** : Je suis désolé, mais le Conseil municipal est particulièrement riche. Monsieur le Maire, chères et chers collègues, il y a deux choses dans un édifice, il y a son usage et sa beauté. « Son usage appartient au propriétaire, sa beauté, elle appartient à tout le monde. » Cette citation n'est pas de moi, évidemment, elle est de Victor Hugo. Elle a été écrite dans les Œuvres complètes en 1837 et le chapitre concerne la guerre aux démolisseurs. Il parlait de Paris notamment. Victor Hugo, c'est déjà de l'histoire ancienne et les politiques publiques doivent maintenant protéger le patrimoine privé dans une ville comme Bayonne, patrimoine également historique, et c'est l'objet de la délibération, afin d'assurer la sécurité d'une ville maritime où le bois est un matériau historique de construction. Une ville qui a connu déjà un incendie, qui l'a entièrement ravagée d'ailleurs, on l'a oublié, c'était au Moyen-âge.

Revenons à la délibération et comprenons que nous sommes en fait entre intérêt public et intérêt privé dans l'attribution de subventions, les autres délibérations qui suivent en parlent également, subventions publiques donc, à la réhabilitation. La délibération propose un éclaircissement dans l'attribution des subventions, notamment avec la loi Malraux, c'est une excellente chose. Il y a visiblement une rigueur budgétaire qui se profile dans l'attribution des subventions à la réhabilitation, ceci en lien avec la CAPB. J'entends aussi que les dispositifs de contrôle de factures, c'est l'objet d'une délibération qui suit, mais cela fait

partie du même ensemble et du même chapitre, les contrôles des factures seront également réalisés. C'est un point extrêmement positif. C'était déjà le cas.

En fait, je note avec satisfaction que la délibération porte sur un subventionnement orienté vers le maintien et le développement de l'offre de logement en résidence principale. La question de l'usage des immeubles et appartements rénovés se pose donc, en lien avec un nécessaire changement de règlement d'usage des logements à venir, certainement début mars, au sein de la CAPB, de façon à favoriser la location à l'année. Il relèvera de la CAPB d'aller plus loin sur la question des usages de meublés touristiques, avec un blocage véritable et sans concession de dispositifs comme Airbnb pour les locations d'appartement. Des villes comme Bordeaux par exemple, offrent des pistes particulièrement intéressantes à ce sujet.

Je regrette, juste en voyant la liste des propriétaires investisseurs, certaines sociétés ayant même le nom Invest dans leur demande de subvention. Je regrette ainsi que le changement d'usage d'appartement au profit d'une résidence principale soit limité à une période de six ans, si je comprends bien le sens de la délibération et de celles qui vont suivre. Je crois qu'il nous faut être plus ambitieux sur la durée de location à l'année afin d'éviter que ça devienne des meublés touristiques au bout de six ans.

Il est proposé par ailleurs, c'est un point positif, de ne pas financer les travaux portant sur des logements destinés à la location de meublés, effectivement. Mais il manque un volet ici important, c'est le contrôle de la destination des logements par la création d'une véritable police de l'urbanisme. Cela a déjà été évoqué à la CAPB. Cet élément et les moyens concrets de contrôle de la destination ne figurent dans aucune délibération que nous voyons à chaque Conseil municipal.

Pourquoi évoquer un durcissement du contrôle ? Tout simplement parce que la réalité des locations dans le centre ancien et dans Bayonne dans son ensemble, dans le centre réhabilité, au 9 février, elle est très claire. Vous allez sur un site où vous faites une recherche T2 aujourd'hui même. Vous allez prendre un site comme le « Bon... » je ne ferai pas la publicité, vous avez en location à l'année 14 appartements. Vous allez sur Airbnb hier, vous avez 160 appartements en location à la semaine.

Je voterai pour cette délibération qui va dans le bon sens, mais avec deux réserves évoquées, donc deux propositions : la durée de rallongement pour que la location en résidence principale aille jusqu'à 12 ou 15 ans, donc, c'est à dire dans le cas de trois, quatre, cinq baux, et un contrôle très strict et sanctionné de la destination des appartements, parce qu'à distribuer autant de subventions, on ne sait pas ensuite ce que ça se devient.

Delibero honen alde bozkatuko dut, sentsu on batetarat joaten delako. Baina bi ohar edo proposamen eginez diru laguntza publikoa ematen delarik imubleak edo etxebizitzak berritzeko : alde batetik, etxebizitza berritua denbora luzarako egon dadin alokatua urte osorako, sei urte baino gehiagokoa (hamabi edo hamabost urterentzat adibidez), eta ez itzul dadin turismo apartamendu bezala sei urteren buruan ; eta bertzalde, kontrol sistema zorrotz bat jarria izan dadin zaintzeko apartamendu berrituen helburua, turismo apartamendu Airbnb bezalakoa, baztertzeko Baionan.

Milesker entzuteagatik.

Je vous remercie pour votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Merci. Est-ce que Monsieur Lacassagne veut donner quelques éléments de réponse ?

**M. LACASSAGNE** : Quelques éléments de réponse. Déjà, vous l'avez souligné, il s'agit aussi de ce centre patrimonial, nous avons énormément de contraintes et effectivement, ce dispositif communal permet d'octroyer un certain nombre d'aides. Effectivement, nous souhaitons réduire un certain nombre d'aides apportées, comme vous l'avez précisé également, par rapport à des opérateurs, notamment de type Malraux. Parce que là également, nous souhaitons que ce financement qui est aussi apporté dans le cadre de l'OPAH-RU, et dans ce cadre, je remercie les équipes qui travaillent avec moi, à chaque fois, on essaie aussi de conventionner des logements sur le prix locatif social pour l'intégrer dans des opérations, et notamment dans le centre ancien.

Concernant la maîtrise de l'offre de meublés, c'est un sujet qu'on porte ici dans cette délibération, mais c'est un sujet... et on y travaille à l'agglomération avec les 24 communes qui sont soumises à la tension du marché, notamment par rapport à la location, parce que pour nous, effectivement, il faut qu'on rende les logements à l'année, qu'ils puissent être loués à l'année. C'est tout un sujet sur lequel nous travaillons. Dernièrement et mardi dernier, nous avons fait une synthèse à propos d'une délibération qui passera en Conseil d'agglomération, peut-être Monsieur le Président pourra en parler plus. On va être, je dirais, assez sévères pour limiter ces locations meublées qui, pour moi, sont une « gangrène ».

Mais bien sûr, quand on aura résolu ce problème, on n'aura pas résolu d'autres problèmes, et notamment, je pense – et ce sont des questions que l'on s'est posées – par rapport au logement pour les étudiants, on va avoir aussi des réponses, et aussi par rapport aux activités qui ont lieu notamment durant l'été, ou pendant six mois. Parce qu'il faut aussi pouvoir loger des personnes qui ne sont que de passage. C'est un élément également de réponse. Pour vous dire effectivement que cette délibération qui vient aujourd'hui va être complétée par le changement d'usage et on va le voter à l'Agglomération. Je crois que c'est au mois de mars, le 5 mars. Je pense que cette délibération va venir conforter notre délibération que nous portons aujourd'hui.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Lacassagne. Quelques mots pour vous dire, comme vient de le dire Alain Lacassagne, Monsieur Esteban, je partage l'essentiel de ce que vous avez dit dans l'intervention, puisque ce n'est pas une intervention critique par rapport à cette délibération qui se veut un peu moralisatrice, si j'ose dire, par rapport à des tendances du marché dans la rénovation du centre ancien où l'on aime bien cumuler les avantages et pas les inconvénients. Et il n'y a pas que des investisseurs étrangers qui viennent s'intéresser au centre historique, mais souvent, ce sont des gens qui font là des calculs financiers qui sont tout à fait recevables du reste. Ce toilettage, mais très moraliste finalement, de ce règlement d'intervention, je salue le travail qui a été fait par nos services et nous avons des services très pointus dans notre ville sur ces sujets-là et qui nous ont proposé ce que vous avez sous les yeux, à savoir ne pas permettre des cumuls d'avantages fiscaux, par exemple avec le dispositif Malraux qui est déjà quand même un dispositif de défiscalisation. Donc ne pas cumuler cela avec d'autres avantages. Et puis aussi, et peut être surtout, et vous l'avez dit,

faire en sorte que l'on maîtrise l'offre des meublés touristiques, en particulier dans le centre historique.

Évidemment, cela vient s'ajouter à ce que l'on va faire et j'espère que nous l'adopterons le 5 mars prochain à la Communauté d'agglomération avec le règlement sur le changement d'usage qui devrait être, si la version telle qu'elle résulte d'une réunion d'arbitrage que je viens de tenir il y a 48 heures, est retenue. Si effectivement on va dans ce sens-là, on va vers une évolution sensible de la situation qui nous rapprocherait en effet assez près de ce qui se fait à Bordeaux notamment.

Vous avez souligné deux points. Le premier était de dire qu'il fallait essayer d'imaginer que ces autorisations de changement d'usage puissent être dans le temps bien gérées. Et vous avez dit aussi qu'il serait souhaitable d'assurer la sanction des infractions dans ce domaine. Soyez rassurés. D'abord, un, on est complètement conscient qu'une règle qui n'est pas sanctionnée, c'est une règle qui n'existe pas. On a ce souci, mais ça ne relève pas du règlement à proprement parler. Vous l'avez dit vous-même, ça relève de la police et c'est la police du maire, mais avec la possibilité, je plaide pour cela, c'est qu'à l'échelle du Pays Basque, sur ces sujets-là, on fasse que ce soit peut-être la Communauté d'agglomération qui ait une espèce de brigade de contrôle. Je parle en particulier pour le changement d'usage du règlement que l'on va mettre en place, parce que l'efficacité passe par cela. Les amendes qui sont prévues sont très lourdes, elles vont être dissuasives et du reste, là où elles ont été appliquées, elles produisent déjà leurs effets. C'est le cas à Bordeaux par exemple.

Et donc, bien sûr que ce volet de la police, ce volet de la sanction, ne nous a pas échappé, mais elle ne peut pas trouver la place dans cette délibération parce que cette délibération c'est fixer le règlement. Ce sera pour plus tard, mais c'est une préoccupation que nous avons, je vous rassure là-dessus.

Je vous propose de mettre aux voix ces délibérations. J'ai compris que... Vous voulez dire quelque chose ?

**M. ABADIE** : Dans le cadre de ce débat, je voulais préciser que j'ai une amie qui m'a sollicitée tout récemment, qui vit avec sa mère âgée et qui cherche un appartement en location à Bayonne. Elle me dit « je ne vais pas aller voir Madame Lauqué parce que je n'ai pas envie d'avoir un piston ». Ce n'est pas moi qui le dis, c'est elle. Du coup, elle vient me voir à moi, je lui dis « OK on va discuter, j'ai un réseau, tout ça, je vais regarder tout ça avec toi. » Dans la réalité, c'est qu'il est quasiment impossible aujourd'hui de trouver un appartement en location à Bayonne, a fortiori un F2. Je me suis rapproché d'amis qui ont travaillé dans des agences immobilières. Ils me disent « mais quand on a un logement de ce type en location, on a à minima 50 dossiers de déposés. »

Il y a un vrai souci. Ce n'était pas le cas dans les années 80. Je me rappelle dans ma jeunesse, on trouvait des appartements assez facilement, un peu partout à Bayonne, notamment dans le Petit Bayonne, comme du travail d'ailleurs. Aujourd'hui, il y a un vrai souci avec ce qu'indiquait Mixel Esteban, c'est à dire la question des meublés touristiques qui sont en grand nombre à Bayonne. Je ne sais pas s'il y a une possibilité, apparemment oui, de pouvoir les quantifier. Vous aviez récemment indiqué, Monsieur le Maire, dans un précédent Conseil municipal qu'il y avait 4 % de logements secondaires. Effectivement, j'ai

été voir, l'INSEE parle de 4 % de logements secondaires. Il ne parle pas des logements vacants, mais il y a un vrai souci, un très grand souci avec ces meublés touristiques.

Je sais qu'il y a des débuts de mesures qui sont prises au niveau de la Communauté d'agglomération. Je ne sais pas si certaines sont plus de l'ordre législatif que communal ou au niveau de l'agglomération, mais partout autour de moi, j'ai des situations et je pense que vous en avez tous ici aussi, de personnes qui recherchent désespérément, des personnes avec des revenus moyens et qui n'arrivent pas à trouver de logements décentes en location à Bayonne.

**M. LE MAIRE :** Vous avez raison et vous avez en face de vous quelqu'un qui est bien conscient de cela et qui ne réfléchit pas depuis quelques semaines, pas depuis quelques mois, mais depuis quelques années sur la manière dont on peut lutter contre cela. La réponse est locale et nationale. Elle est locale pour un certain nombre de sujets, parce que le règlement sur le changement d'usage pour les meublés du tourisme, c'est la Communauté d'agglomération qui va prendre cette délibération le 5 mars prochain. Elle est aussi nationale lorsque par exemple, on veut travailler sur le plafonnement des loyers ou l'encadrement des loyers. La loi qui est votée a priori demain par le Sénat, qui s'appelle la loi 3DS, qui contient un volet logement, va permettre à notre Communauté d'agglomération de s'inscrire dans le cadre de l'encadrement des loyers, c'est à dire de faire en sorte que le propriétaire, dans un local à usage d'habitation, ne puisse pas dépasser un seuil par rapport à l'augmentation qu'il souhaite en changeant éventuellement de locataires. Et bien sûr, ceci qui ne s'applique que dans très peu de régions en France, dans trois régions de mémoire où effectivement cet encadrement des loyers a été institué, il serait donc ici au Pays Basque. Il concernerait 24 communes du littoral et du rétro littoral, principalement les deux tiers de la population du Pays Basque. Je vous rappelle qu'on est 320 000, et cela représenterait plus de 200 000 habitants.

Cette loi va être votée, il n'y a plus de doute aujourd'hui. Madame Wargon, qui était là cet été, nous avait promis qu'elle mettrait cette disposition dans le texte. Elle l'a fait. Les parlementaires, députés, sénateurs de notre département se sont beaucoup investis là-dessus. Bref, nous avons obtenu satisfaction, donc nous aurons également cela. C'est un volet supplémentaire.

Il en manque un qui relève aussi de la loi celui-là, mais de la loi fiscale cette fois. Ceux qui ont des meublés de tourisme non seulement gagnent beaucoup plus d'argent que ceux qui louent à l'année, mais en plus de cela, ils peuvent défiscaliser. Ils peuvent défiscaliser. Aujourd'hui, vous avez... et c'est vrai aussi à Bayonne – alors on est beaucoup plus préservé que nos voisins, mais pas plus que ça quand même – nous n'avons que 4,4 % de résidences secondaires. 4,4 % de résidences secondaires. Le chiffre est aujourd'hui. Mais en disant cela, Monsieur Abadie, je ne suis pas en train de vous dire que le nombre des meublés du tourisme n'augmente pas. Il augmente, il augmente d'une manière significative. C'est la raison pour laquelle il faut que nous puissions, vis-à-vis des investisseurs en particulier... je ne parle pas de nos particuliers qui font de meublés du tourisme pour pouvoir avoir des revenus complémentaires dans leur ménage, ce qui est tout à fait possible. Vous savez d'ailleurs que tout un chacun peut mettre à disposition sa résidence 120 jours par an sans que cela puisse faire l'objet d'une quelconque déclaration. Donc on parle là des gens qui font



en quelque sorte commerce du meublé de tourisme. Il est donc logique que ces personnes-là ne puissent pas défiscaliser.

Donc nous plaidons auprès de tous les candidats à l'élection présidentielle pour qu'il y ait une loi fiscale qui vienne supprimer cette niche fiscale, parce que c'est une des nombreuses niches fiscales dans ce pays. Il y a entre 150 et 200 niches fiscales. L'une d'entre elles, ce sont les meublés du tourisme. Il faut que cela cesse. On est d'accord là-dessus. Mais il va falloir encore militer là-dessus. Mais on a quand même deux belles avancées, celle que je pense, le 5 mars, nous l'aurons lorsqu'on aura adopté ce règlement sur le changement d'usage. D'autre part, effectivement, cette réforme législative dont je viens de parler, qui nous permettra de passer dans l'encadrement des loyers, et après la réforme de l'offre fiscale c'est, j'espère, pour le quinquennat qui vient.

Monsieur Mathieu Bergé.

**M. BERGÉ** : Oui, peut-être avant de procéder au vote, il me semble que notre collègue Mixel Esteban faisait une proposition d'amendement je dirais, si l'on devait être sur une logique de vote de texte. Et c'est vrai qu'à relire le document, l'obligation d'une durée uniquement de six ans, sous peine de remboursement de l'aide financière, paraît particulièrement courte pour des subventions publiques à direction de propriétaires privés. Je pense que cela renforcerait tout ce que vous venez de dire que d'accepter une modification du texte et d'intégrer l'amendement proposé par Mixel Esteban.

Cela paraît complètement cohérent avec ce que vous disiez parce que six ans, c'est extrêmement court. Je vous rappelle qu'un bail, c'est trois ans, donc je suis sûr que du coup, ce n'est même pas le temps d'amortissement pour le propriétaire de la partie des travaux qui seraient faits. Je trouve en tout cas la proposition d'amendement faite par Mixel Esteban particulièrement intéressante et ça pourrait être bien qu'on puisse l'accepter, voire modifier ce conditionnement.

**M. LE MAIRE** : J'entends ce que vous dites et cela peut s'entendre. Je ne voudrais pas non plus fragiliser – parce que c'est nouveau, c'est la première fois qu'on fait ça – fragiliser notre délibération. Car limiter le droit d'un propriétaire qui fait une location, c'est limiter le droit de propriété. Le droit de propriété est encore, dans notre pays, considéré comme constitutionnellement garanti, inviolable et sacré. Je me pose la question. Je ne l'affirme pas parce que je ne suis pas capable de vous dire à cet instant, parce que je n'ai pas du tout travaillé, que c'est vous qui posez la question à l'instant et que j'entends la question, mais j'ai bien peur que ce soit quand même un peu difficile.

Je propose d'en rester à cette délibération, de faire analyser sur le plan juridique ce que vous venez de proposer. C'est tout à fait possible de voir si la question de six ans a été proposée peut-être parce qu'elle était considérée comme une espèce de butoir pour ne pas atteindre le droit de propriété. Je ne peux pas vous dire, mais je sais que c'est un sujet sensible sur le plan juridique et je le sais parce que, pour avoir travaillé sur les clauses anti spéculatives, on sait qu'on ne peut pas raisonnablement dépasser aujourd'hui un délai de dix ans, la jurisprudence étant quand même relativement fixe là-dessus. C'est pour autre chose les clauses anti spéculatives. Mais c'est pour vous dire que c'est toujours à faire avec précaution qu'il faut quelquefois limiter ce genre de choses.

Je vous propose d'en rester à cette délibération que vous approuvez en soi, de faire analyser ce que vous venez de proposer, Monsieur Esteban. Personnellement, cela ne me pose pas de problème. Douze ans, cela me paraît beaucoup de toute façon, parce que vous avez éventuellement dit douze ans. En regard de cela, je mets aux voix cette délibération telle qu'elle est proposée. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Nous avons noté vos observations et donc elle est adoptée. Je vous remercie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**10. Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat du Pays Basque - avenant n° 1 à la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque**

**M. LE MAIRE** : Monsieur Lacassagne. Vous poursuivez.

**M. LACASSAGNE** : Merci, Monsieur le Maire, avec une délibération qui concerne le Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat Pays Basque – avenant n° 1 à la convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération Pays Basque. Au titre de sa compétence Equilibre Social de l'Habitat, La Communauté d'agglomération Pays Basque a lancé le 29 septembre 2018 un Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat ancien du territoire communautaire, qui permet de créer les conditions nécessaires à l'amélioration du parc ancien. Ce dispositif mobilise l'intervention de différents partenaires, l'ANAH, le Conseil départemental 64, la CAF des Pyrénées Atlantiques etc., dont la Ville de Bayonne qui a conclu une convention de partenariat avec la CAPB pour abonder le financement des projets de réhabilitation.

La CAPB ayant reconduit ce dispositif pour deux ans, il est demandé au Conseil municipal de prolonger également la convention de partenariat entre la Ville et la CAPB de deux ans supplémentaires, ainsi que d'approuver l'avenant n° 1 à ladite convention.

**M. LE MAIRE** : Merci, je mets aux voix cette délibération. Il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre ? Je vous remercie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**11. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine**

**M. LE MAIRE** : Rapport suivant, Madame Larroze-Francezat, c'est un rapport habituel.

**Mme LARROZE-FRANCEZAT** : Merci Monsieur le Maire. C'est pour l'attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine. Au regard des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de 163 215, 35 euros de subventions dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne et du PIG 2018-2023, d'approuver l'attribution de 34 521,05 euros de subvention dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés, sous réserve du respect des conditions prévues par le règlement

correspondant, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires avec ceci.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je mets aux voix cette délibération qui est habituelle. Pas d'abstentions ni de votes contre ? Je vous remercie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **DIVERSITÉ ET ÉGALITÉS DES DROITS**

#### **12. Semaine de la Diversité 2022**

**M. LE MAIRE** : Madame Loupien-Suares vous présentez le rapport sur la Semaine de la Diversité.

**Mme LOUPIEN-SUARES** : Merci, Monsieur le Maire. Mes chères et chers collègues, comme vous le savez, chaque année, la Ville organise une manifestation ayant pour objectif de montrer sa diversité et de valoriser les valeurs de tolérance et de solidarité qui anime la Ville. Les projets de 14 associations ont été retenus par un comité de sélection pour la sixième édition de cette manifestation, qui se déroulera donc du 1<sup>er</sup> au 10 mars prochain. Il est proposé d'attribuer aux associations participantes une somme totale de 20 008 euros de subventions pour permettre la réalisation de cette manifestation. Merci.

**Mme DURRUTY** : Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je vous propose donc de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette unanimité et rendez-vous pour cette semaine de la diversité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **SOLIDARITÉS**

#### **13. Centre Pausa - Renouvellement de la convention de gestion entre la Communauté d'agglomération du Pays Basque et la Ville de Bayonne pour l'année 2022**

**Mme DURRUTY** : Le rapport n° 13, en l'absence de Christine Lauqué, est présenté par Marie-Noëlle Larré et concerne le centre Pausa et le renouvellement de la convention de gestion entre la Communauté d'agglomération Pays Basque et la Ville de Bayonne pour l'année 2022.

**Mme LARRÉ** : Depuis plus de deux ans et demi, le centre Pausa, situé quai de Lesseps assure l'accueil transitoire de migrants et répond ainsi à une urgence humanitaire. Placé sous la responsabilité financière et opérationnelle de la communauté d'agglomération, le dispositif a exigé des interventions régulières de la Ville de Bayonne. Il a semblé pertinent de privilégier une gestion de proximité afin de faciliter la réactivité et l'adaptation du centre. Par délibération du 8 avril 2021, il a par conséquent été proposé de faire évoluer les modalités de gestion de ce centre en confiance en gestion à la Ville de Bayonne sur les mêmes bases de fonctionnement et avec la poursuite de la prise en charge financière du fonctionnement par la Communauté d'agglomération pour une durée de six mois. La convention de gestion

correspondante est arrivée à échéance au 31 décembre 2021. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les conditions de son renouvellement.

**M. LE MAIRE** : Merci. Sur ce rapport, Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. ABADIE** : Milesker. Bai Jaun auzapeza, bixtan dena bozkatu dugu puntu hau. Bestalde, nahi geniztuke hitz batzuk erran.

Bien entendu, bien sûr, nous partageons avec vous cette volonté de mettre à disposition pour tous ces réfugiés, souvent jeunes, un lieu d'accueil et de transit afin de leur permettre de reprendre des forces vers leur destination française ou européenne. Même si l'Afrique est généralement bonne hôtesse, ce n'est pas toujours le cas partout en Europe et nous ne pouvons qu'être collectivement fiers d'avoir cette solidarité humaine-là.

Pour autant, nous notons dans l'article 3 de la convention qu'il est question donc de faciliter l'intervention de structures spécialisées en collaboration avec le centre Pausa, comme la SIMAD, Etorkinekin, le centre hospitalier, la banque alimentaire, la Croix-Rouge, etc., en cas de besoin. Force est de constater que l'association Diakité n'y est pas, elle n'est pas citée. C'est dommage. Nous déplorons encore une fois qu'il n'y ait pas de lien direct avec ce centre et Diakité, même si nous croyons savoir que vous avez, Monsieur le Maire, envoyé tout récemment un courrier dans lequel notamment vous valorisez l'investissement de Diakité qui, nous le rappelons, l'association Diakité organise toujours deux demi-journées d'accueil en fin de semaine au Gaztetxe, quai de Lesseps, à côté du centre Pausa afin notamment de mettre à disposition divers vêtements nécessaires dont des sacs à dos, des chaussures, des sous-vêtements ainsi que des produits d'hygiène et souvent avec la présence d'un médecin faute d'antennes de Médecins du monde à Pausa.

Il est à noter que Diakité a mis en place, de septembre à janvier, au mois dernier, des tests COVID trois fois par semaine à la Croix-Rouge et au Gaztetxe afin de permettre aux réfugiés de pouvoir prendre le bus, puisqu'à ce moment-là, c'était une obligation. Depuis peu, l'hôpital et l'ARS organisent enfin pour les migrants un centre de vaccination une fois par semaine avec du personnel de l'hôpital. Donc nous ne pouvons que souhaiter finalement à nouveau un retour à une collaboration étroite entre Pausa et l'association Diakité.

Nous voterons bien sûr pour autant pour cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Abadie. Je note que vous êtes d'accord avec cette délibération. Vous avez bien compris que le sens de cette délibération, c'est de confirmer la relation qu'il y a entre la Ville de Bayonne et la Communauté d'agglomération qui assure, comme vous le savez, le financement du fonctionnement de Pausa, et que pour des raisons d'efficacité, nous avons souhaité, et à l'Agglomération et à la Ville de Bayonne, que ce soit nos services de la Ville qui aient la main directement sur la gestion du centre Pausa, parce que pour des raisons de proximité et tout simplement d'efficacité. Ceci ne change rien au fait que bien sûr, c'est la Communauté d'agglomération qui finance l'intégralité de ce que représente le coût de Pausa, c'est à dire à peu près un peu plus d'un million d'euros par an à ce jour, depuis la création de ce lieu qui, je vous le rappelle, remonte à l'automne 2018 et qui se poursuit. Aujourd'hui, j'y ai passé une heure et il y a 75 personnes qui sont là. On oscille entre 40, 45 personnes, quelquefois jusqu'à 100 ou 120 personnes. Tout dépend bien

sûr de ce qui se passe à la frontière et vous savez que la gestion de cette frontière est assez compliquée et n'est pas sans poser de véritables problèmes.

Bien sûr que toutes les bonnes volontés sont recevables et que l'association Diakité, qui d'ailleurs est l'association qui a commencé à assurer le secours auprès des migrants lorsque les choses se sont organisées spontanément sur la place des Basques et qui sont venus aussi nous interpeller, nous-mêmes, élus, sur le fait qu'il y avait lieu pour notre collectivité d'y aller. Elle y est allée, vous le savez, avec l'accord de tous d'ailleurs, de ce Conseil municipal comme d'ailleurs du Conseil communautaire. Je suis particulièrement fier de présider des assemblées qui n'hésitent pas à mettre le devoir d'humanité avant toute autre considération, parce qu'il s'agit bien de cela.

J'ai envoyé en effet le courrier à l'association Diakité, ce n'est pas très vieux, à la suite d'une rencontre que j'ai eue avec certains de leurs membres, leur présidente notamment, et qui était venue me voir pour dire qu'elle souhaitait effectivement pouvoir nouer ou renouer une relation avec le centre Pausa. C'est ce à quoi on s'emploie. J'ai demandé à mes services de faire une proposition à cette association qui ne devrait pas tarder. Donc ça va dans le sens que vous souhaitez, Monsieur Abadie.

Je mets aux voix cette délibération parce que j'ai compris qu'il n'y avait pas de problème. Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **ENFANCE - JEUNESSE - ÉDUCATION**

#### **14. Service civique - demande de renouvellement d'agrément pour la période 2022/2025**

**M. LE MAIRE** : Madame Hardouin, vous présentez les rapports qui suivent sur le service civique. 14 d'abord.

**Mme HARDOUIN-TORRE** : Oui, Monsieur le Maire, la première délibération concerne la demande de renouvellement d'agrément pour la période 2022-2025 puisque depuis 2019, la Ville de Bayonne a décidé d'internaliser la démarche des services civiques et de travailler directement avec les jeunes qui ont entre 16 et 25 ans. Il y a trois missions de service d'intérêt général au sein de la Ville de Bayonne : « la médiation par les pairs » qui en fait concerne des jeunes qui vont vers les jeunes pour discuter avec eux et du sens de la fête et du respect de l'autre et de l'usage des produits. C'est vraiment la médiation par les pairs. Une autre mission qui est le « lien intergénérationnel ». Et donc là, ce sont des jeunes qui vont notamment à l'EHPAD du Séqué pour travailler le lien intergénérationnel avec les hébergés, les personnes qui résident. Et enfin un lien, « une mission monde durable et solidaire », avec les enfants dans les écoles.

L'agrément arrivant à échéance en 2022, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la demande de renouvellement de celui-ci sur les mêmes bases pour trois ans à venir et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite demande.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je mets aux voix. Pas d'abstentions ni de votes contre ? Délibération adoptée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**15. Service civique - partenariat avec l'EHPAD du Séqué en faveur du lien intergénérationnel**

**M. LE MAIRE** : Madame Hardouin, vous poursuivez toujours sur le service civique. Là, c'est un partenariat avec l'EHPAD du Séqué.

**Mme HARDOUIN-TORRE** : C'est en lien avec la première délibération qui concernait la mission lien intergénérationnel. Dans le cadre de cette mission qui a été proposée par les services civiques, l'EHPAD du Séqué s'est engagé aux côtés de la Ville dès 2019. En fait, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait un réel plaisir pour les résidents de recevoir des jeunes au sein de l'EHPAD, vous pouvez l'imaginer. La période de confinement notamment a été une période très difficile, et pour eux c'était important de pouvoir continuer à avoir un contact avec l'extérieur, et surtout la jeunesse. Et donc, soucieuse d'apporter écoute, disponibilité aux résidents et faciliter et encourager leur participation, les deux entités ont défini les bases de leur collaboration en définissant des objectifs et des engagements réciproques et clairs. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de cette convention de partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre ? Délibération adoptée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**16. Service civique - convention d'engagement dans le « service civique solidarité séniors »**

**M. LE MAIRE** : On reste toujours dans la solidarité senior avec la délibération qui suit, Madame Hardouin.

**Mme HARDOUIN-TORRE** : En fait, on vous demande d'approuver l'adhésion à une association qui s'appelle « Service Civique Solidarité Seniors » et dont le dispositif, évidemment, vous vous en doutez, est dédié à la formation aux tuteurs de jeunes dans le cadre d'une prise en charge, notamment au travers des EHPAD ou tous liens intergénérationnels. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette convention d'engagement réciproque à intervenir avec l'association « Service Civique Solidarité Seniors » et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? La délibération est adoptée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**17. Projet « Objectif Avignon » - partenariat entre l'espace socio-culturel municipal, la MVC Bayonne Centre-ville et Habitat Sud Atlantic**

**M. LE MAIRE** : Madame Larré, vous avez le rapport 17.

**Mme LARRÉ** : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit donc du projet « Objectif Avignon » en partenariat entre l'espace socioculturel municipal, la MVC Bayonne Centre-Ville et Habitat Sud Atlantic. En lien avec la Scène Nationale, un groupe de 16 adolescents de 13 à 17 ans investis au sein de la MVC Bayonne Centre-Ville et de l'ESCM, s'est engagé dans un parcours « École du spectateur » avec la volonté de « vivre » le festival d'Avignon durant l'été 2022. Afin de concrétiser ce projet et réduire le reste à charge des participants, un partenariat est engagé avec HSA. Il se concrétise par la participation des jeunes à des chantiers de peinture réalisés sur le patrimoine de l'Office Public, qui apporte son concours financier au financement du voyage. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention à intervenir en ce sens et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

**M. LE MAIRE** : Merci. Sur ce rapport que je mets aux voix, il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre ? La délibération est adoptée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**18. Acquisition de mobilier scolaire pour les écoles publiques de la ville de Bayonne - Lancement de la procédure - signature des accords-cadres à bons de commande**

**M. LE MAIRE** : Nous en arrivons maintenant, Madame Martin-Dolhagaray, à des rapports qui concernent votre délégation et là, il s'agit de l'acquisition de mobilier scolaire pour nos écoles.

**Mme MARTIN-DOLHAGARAY** : Oui, tout à fait, Monsieur le Maire. Il s'agit du lancement de la procédure « signature des accords-cadres à bons de commande ». Pour les besoins d'équipement des écoles publiques de la Ville de Bayonne, une consultation ayant pour objet l'acquisition et le montage de mobilier scolaire sera lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen en vue de conclure un accord-cadre à bons de commande décomposé en trois lots. Ces accords-cadres affectés d'un montant maximum seront conclus pour les durées d'un an, renouvelables deux fois pour la même durée. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil municipal, sur les bases des éléments développés dans la note explicative de synthèse, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la consultation, à signer les accords-cadres, à intervenir et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ces contrats.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je remets ce rapport aux voix. Pas d'abstentions ni de votes contre ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS**

### **19. Plaine d'Ansot et Barthes de l'Urdains - élaboration du plan de gestion - création d'un groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque**

**M. LE MAIRE** : Le rapport suivant, Monsieur Lionel Sevilla. On revient sur la Plaine d'Ansot et c'est un peu en relation avec ce que l'on disait tout à l'heure sur les espaces naturels. Je vous laisse la parole.

**M. SEVILLA** : Merci Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, effectivement, cette délibération est en relation avec la Plaine d'Ansot et les Barthes de l'Urdains sur l'encadrement finalement d'un plan de travail qui est l'élaboration du plan de gestion, avec la création d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération du Pays Basque. Les sites de la Plaine d'Ansot et des Barthes de l'Urdains font partie de la même unité écologique de la Nive Aval, propriété de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque. La gestion de ces espaces protégés est assurée par la Ville de Bayonne par le biais de deux conventions signées avec la CAPB et encadrées par deux plans de gestion distincts. Ces outils de planification arrivant à échéance, il a paru opportun d'élaborer un document unique pour les deux sites. Dans ce cadre, et selon les éléments énoncés en note explicative de synthèse, il est proposé de lancer nos consultations sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, avec constitution d'un groupement de commandes avec la CAPB. Outre le bilan des plans de gestion sortants, la prestation attendue recouvre le diagnostic, la définition des enjeux et des objectifs ainsi que le montage du programme d'action pour les dix prochaines années. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes, à intervenir en ce sens avec la CAPB, ainsi que toute pièce nécessaire dans le cadre de la participation à ce dispositif et à sa mise en œuvre.

**M. LE MAIRE** : Merci. Il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre ? Elle est adoptée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE**

### **20. Droits de place - Demandes d'exonérations exceptionnelles de redevances d'occupation du domaine public**

**M. LE MAIRE** : Madame Meyzenc, le rapport n° 20, droits de place.

**Mme MEZENC** : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit là de demandes d'exonérations exceptionnelles de redevances d'occupation du domaine public. Selon les éléments que vous avez détaillés en note explicative de synthèse, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de la redevance d'occupation du domaine public pour différentes structures et établissements. Cette mesure s'appliquerait tout d'abord à l'Association des Parents d'Élèves du Grand Bayonne au titre du vide-greniers organisé le 3 octobre 2021 et ce pour un montant de 147 euros, ainsi qu'à la compagnie du cirque « Circulez » au titre de l'installation d'un chapiteau sur l'esplanade de Roland Barthes, pour un montant de 2 487 euros. Par ailleurs, les établissements impactés par les travaux de requalification de la



place Pasteur et de la rue Thiers bénéficieront également d'une exonération des redevances d'occupation du domaine public pendant la durée des chantiers correspondants.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix ce rapport. Pas d'abstentions ni de votes contre ? Adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **FÊTES TRADITIONNELLES**

#### **21. Corso 2022 - conventions de mise à disposition d'un local au profit des associations participantes et versement d'acomptes**

**M. LE MAIRE** : Monsieur Ugalde, on va parler du Corso 2022, donc des fêtes de Bayonne.

**M. UGALDE** : Chaque fois que l'on évoque le corso, une petite lumière s'installe dans nos esprits en espérant bien sûr que rien ne l'éteindra cette année. Il s'agit effectivement des conventions de mise à disposition d'un local au profit des associations participantes et le versement d'acomptes qui permet à ces associations de commencer à travailler sur les plateformes. Sans ces acomptes, pour beaucoup d'entre elles il serait bien sûr difficile d'aller au bout de leur mission, tant ces budgets-là sont bien sûr tout à fait nécessaires à la réalisation de ces chars de corso lumineux de Bayonne. Je rappelle à cet égard, mais je pense qu'il vaut mieux de temps en temps marteler ce genre d'éléments, que Bayonne fait partie des rares villes festives françaises à pouvoir bénéficier d'une participation enthousiaste d'associations pour créer ces chars. Partout ailleurs, je dis bien partout ailleurs, ce sont des professionnels dits carnavaliers qui prennent le relais depuis de longues années déjà.

Il est demandé au Conseil municipal de retenir la candidature de dix associations désignées dans la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition du local nécessaire à la préparation du corso des fêtes de Bayonne 2022. Par ailleurs, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement à chacun des dix réalisateurs d'une aide pour la confection des chars de 4 000 euros, à laquelle se rajoutent les sommes de 800 euros, 500 euros et 200 euros aux chars classés respectivement premier, deuxième et troisième. Il ne faut pas d'ailleurs en rester à simplement cet élément-là pour évoquer la vie associative concernée par ces chars puisque lorsque nous avons eu par exemple besoin d'enthousiasme et d'ajouts d'animations pour les fêtes de fin d'année, les réalisateurs ont encore une fois été présents. Ils sont à notre disposition. Ils le disent assez souvent lorsque l'animation de Bayonne mérite d'être appuyée par leur talent et leur capacité de faire. Il faut le souligner, parce que cela fait partie aussi d'un état d'esprit qui les anime.

**M. LE MAIRE** : Dix associations, et je crois me souvenir, Monsieur Ugalde, qu'à la dernière édition, il y en avait neuf. Il y en avait neuf.

**M. UGALDE** : Oui ! Dix, avec même une proposition qui nous vient d'un collectif, je ne trouve pas un mot plus adapté, de plusieurs associations travaillant à la solidarité dans cette ville et qui seraient capables aujourd'hui – nous disent-elles, ces associations – de se réunir pour animer une des plateformes. Comme on est en ce moment en train d'évoquer l'avenir du corso, il est toujours important de voir que six à sept associations nouvelles frappent à la porte pour, à travers ce collectif, animer aussi une de ces plateformes.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je mets aux voix. Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? La délibération est adoptée.

**M. SUSPERREGUI** : Monsieur le Maire, ici à droite, Mathieu Susperregui, je vais m'abstenir sur ce vote.

**M. LE MAIRE** : Oui, parce que vous participez... d'accord et il ne participe pas au vote. C'est plutôt ça. Donc oui, effectivement, membre actif dans l'organisation du corso. La délibération est adoptée, sauf cette non-participation au vote de Mathieu Susperregui. Je vous remercie.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Non-participation au vote : 1, M. SUSPERREGUI

### **FINANCES**

#### **22. Exercice 2022 - Autorisations de programme**

**M. LE MAIRE** : Madame Durruty, on rentre maintenant dans les rapports budgétaires. Vous avez la parole pour le rapport 22, qui commence par les autorisations de programme.

**Mme DURRUTY** : Oui, en parallèle du vote du budget primitif et en application du règlement budgétaire et financier de la Ville adopté lors de la séance du 9 décembre 2020, il y a lieu d'actualiser les autorisations de programme en cours ainsi que les échéanciers de crédits de paiement correspondants. Il est par ailleurs proposé de créer une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 4 millions d'euros TTC relative au chantier de restauration des collections du musée Bonnat-Helleu. Pour chaque opération, la répartition prévisionnelle des crédits de paiement par exercice budgétaire figure dans le document annexé à la note explicative de synthèse.

**M. LE MAIRE** : Merci. Sur ce rapport, il y a une demande de parole de Monsieur Duzert.

**M. DUZERT** : Nous voterons contre cette délibération et vous vous doutez bien pour la suivante, mais Colette interviendra pour le groupe.

**M. LE MAIRE** : Vous êtes contre celle-là...

**M. DUZERT** : ... et contre la suivante. Mais Colette le dira pour la prochaine intervention, ce sera la suite logique.

**M. LE MAIRE** : D'accord. Donc vous votez contre cette délibération en tout cas. Très bien.

**M. BERGÉ** : On votera également contre, puisque c'est lié au budget 2022.

**M. LE MAIRE** : Bien sûr, donc c'est clair. La majorité vote pour. Cette délibération est adoptée.

#### **ADOPTE A LA MAJORITE**

Votes contre : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE (avec mandat),  
Mme DUPREUILH (avec mandat), Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE,  
M. ESTEBAN.

## 23.Exercice 2022 - Budget principal - Budget primitif

**M. LE MAIRE :** Vous poursuivez, Madame Durruty. Je vais dire juste quelques mots rapides, parce que nous passons au budget primitif et qu'évidemment, c'est l'occasion pour nous d'échanger sur le sujet.

D'abord, une question liminaire, c'est que pour la première fois, nous sommes donc désormais début février pour adopter le budget primitif. Jamais dans l'histoire du Conseil municipal de Bayonne, en tout cas, autant qu'il m'en souviene, depuis 25 ans, nous n'étions arrivés à pouvoir voter les OB, en tout cas pouvoir avoir le débat des OB, comme nous l'avons eu en décembre dernier, pour finalement adopter le budget primitif en début février. Vous savez que cela permet plus de lisibilité dans la traduction de nos choix pour l'année à venir et une plus grande anticipation pour les services, tout comme d'ailleurs les autorisations de programme que l'on vient de voir à l'instant avec Madame Durruty qui sont de plus en plus nombreuses pour les chantiers majeurs. Et ça aussi, c'est quelque chose qui était appelé de vos vœux d'ailleurs souvent, et que nous mettons en œuvre.

Ce qui caractérise ce budget, je serais tenté de dire que c'est d'abord l'investissement. S'en suit la proximité, et puis c'est le développement de nos politiques publiques.

J'irai rapidement, priorité à l'investissement, cela se voit, me direz-vous certainement, dans les interventions qui vont suivre. 2022 est une année très importante en termes d'investissement. Nous avons été élus sur un programme et nous devons vis-à-vis de nos concitoyens respecter les engagements que nous avons pris. On aurait pu se poser la question de savoir si la crise sanitaire pouvait remettre en cause cette ambition. Vous constaterez qu'en définitive, il n'en est rien parce qu'il y a dans ce pays, il y a au Pays Basque et il y a en particulier à Bayonne, une capacité, une résilience qui nous amène à considérer qu'on peut continuer sur la perspective qui était la nôtre. D'où, et je ne veux pas être long, je l'ai promis, ces investissements majeurs qui portent sur l'extension-restructuration du musée Bonnat-Helleu, l'extension-réhabilitation de la médiathèque, deux équipements culturels majeurs, le renouveau du stade Jean Dauger avec la création de l'AB Campus – on est là sur un équipement sportif, la reconstruction de l'école du Prissé, on est là sur un bâtiment scolaire – et puis divers aménagements urbains, loin d'être secondaires, le secteur de la Poterne qui va être complètement revu en termes d'aménagement. Il faudrait aussi parler du plan vélo, parce que le vélo a une place de plus en plus importante dans notre ville.

Nous avons donc décidé, et nous l'avons dit en décembre dernier, que c'était plus de 120 millions qui seront investis d'ici 2025. Et l'année 2022 et 2023 sont en particulier impactés par cette décision d'investissement. Tout ceci pour assurer le rayonnement de tous ces équipements structurants.

Ces 120 millions d'euros constituent également, il faut le rappeler, un levier économique très puissant en termes de commandes publiques. À la Communauté d'agglomération qui a la compétence en matière économique, et il se trouve que notre adjointe en charge des finances est aussi vice-présidente en charge de l'économie, elle pourrait le confirmer, les entreprises ne cessent de répéter que sans la commande publique, nos entreprises locales ne pourraient pas maintenir leur emploi. C'est banal ce que je dis là, au niveau de l'État,

c'est tout aussi vrai. La commande publique est pour beaucoup dans la vitalité de notre tissu entrepreneurial.

Deuxièmement, priorité donnée à la proximité. Si au total, plus de 37 millions d'euros d'investissements sont inscrits dans ce budget, je souligne que la moitié de cette enveloppe concerne ce que l'on pourrait appeler des investissements du quotidien, des choses que l'on voit dans nos rues, sur nos places, dans nos places, c'est l'entretien des espaces publics. Vous avez vu qu'on a fait beaucoup de choses et il y a encore beaucoup à faire. De la voirie, les écoles, les crèches, les différents équipements sportifs qui représentent au total près de 20 millions d'euros. Proximité également à travers le soutien toujours très important apporté aux associations. Dieu sait si les associations jouent un rôle majeur dans notre commune, associations qui œuvrent dans le domaine, vous le savez, du sport, de la culture, de la jeunesse, de la vie sociale.

Troisièmement, et enfin, priorité au développement de nos politiques publiques et au renforcement de la capacité d'intervention des services municipaux. Le budget de fonctionnement progresse de 2 %, tout en restant maîtrisé. Vous verrez tout à l'heure que cette augmentation doit beaucoup à la nécessaire augmentation par le glissement vieillesse-technicité et les dispositions que l'on prend vis-à-vis de notre personnel. Les charges de personnel étant, comme vous le savez, de plus de 50 % et plus près d'ailleurs de 60 % du total de notre budget de fonctionnement.

Et puis, nous avons une progression considérable des actions du Centre communal d'action sociale. Vous parliez tout à l'heure de la précarité. Je parlerai de la pauvreté d'une partie de notre population. Si Madame Lauqué n'est pas là ce soir, parce que pour des raisons familiales, elle se trouve à Paris, elle l'aurait dit bien mieux que moi. La subvention de la Ville de Bayonne au Centre communal d'action sociale augmente de 8 %. J'ai dit 8 %. Et ce n'est pas trop. Et ce n'est pas trop. C'est pourtant 2,8 millions d'euros. Madame Durruty, vous le rectifierez éventuellement. J'ai demandé à mes services de comparer par rapport à des villes équivalentes et des villes voisines plus ou moins équivalentes où nous nous situons. Évidemment, nous avons une subvention versée au CCAS qui traduit bien la situation sociologique de notre ville. Situation sociologique dont nous sommes particulièrement fiers d'ailleurs, c'est ce qui fait notre force à nous tous d'ailleurs, que de considérer que les actions qu'on mène vis-à-vis de cette population en difficulté sont de plus en plus nombreuses. Je répète, 8 % d'augmentation de la subvention accordée au Centre communal d'action sociale.

Ce sont des aides que nous apportons, bien évidemment souvent au cas par cas, à des familles qui s'inscrivent dans les distributions de denrées alimentaires. Ce sont des familles qui rencontrent nos élus, Madame Lauqué notamment, et même principalement, et qui viennent demander un secours. C'est la situation de la Ville de Bayonne. Et c'est un acte fort de notre politique, celle de la solidarité évidemment.

Je conclus pour dire que nous avons souhaité un budget de sortie de crise en quelque sorte, notamment pour ce qui est la culture et de l'animation. Yves Ugalde vient de dire un peu, à peine à mot couvert en parlant des fêtes de Bayonne, en disant qu'il espérait un peu de lumière, nous aussi, nous voulons de la lumière. Et nous proposons de la lumière à nos

concitoyens, voir le monde avec beaucoup plus de sourires. Notre objectif c'est vrai, c'est de refaire la Foire au jambon. Elle aura lieu. En tout cas, on fait tout pour qu'il en soit ainsi. Et les Fêtes de Bayonne aussi, parce qu'on les prépare et que la commission se réunit sous la présidence de nos élus concernés, les services y travaillent ardemment. Ainsi, il y a bien sûr tous les équipements dont nous venons de parler, c'est majeur, mais il y a aussi cette joie de vivre, ce vivre ensemble qui fait que nous sommes à Bayonne comme nulle part ailleurs, et je ne fais pas référence – parce que cela ne nous intéresse pas nécessairement – à ces sondages ou classement de villes où il fait bon vivre selon tel ou tel magazine national. Nous avons, nous, nos propres critères et nous savons qu'il fait bon vivre à Bayonne et on fait tout pour qu'il en soit ainsi demain. Et dans les arbitrages budgétaires, évidemment, c'est aussi à cet aune-là qu'on peut le vérifier.

Madame Durruty, vous avez la parole pour présenter ce budget.

**Mme DURRUTY** : Oui Monsieur le Maire, mes chers collègues, le budget primitif que nous vous présentons ce soir s'inscrit – cela vient d'être évoqué par le Maire – pour la troisième année consécutive dans le contexte sans précédent de la crise sanitaire de la COVID-19. Voilà bientôt deux ans que le monde a changé, que nos vies personnelles, nos vies professionnelles, nos vies d'élus ont été bouleversées. De nombreux concitoyens ont d'ailleurs été durement touchés par cette pandémie, et je veux ce soir saluer encore une fois le travail de tous les soignants ainsi que l'engagement de nos agents, les agents de la Ville de Bayonne et de tous ses satellites qui, depuis le début, n'ont pas ménagé leur peine et ont réalisé un travail absolument remarquable.

Notre ville a su se mobiliser. Elle reste mobilisée au service de tous, de tous nos habitants. Le centre de vaccination, dont tout le monde a loué la qualité et la fluidité pour se faire vacciner, a accueilli plus de 127 000 personnes, dont 35 % de Bayonnais, mais aussi 43 % d'habitants du 64, 17 % de Landais et 5 % d'habitants d'autres départements.

Le budget que nous présentons aujourd'hui, Monsieur le Maire, traduit notre double ambition de solidarité à l'égard de tous les habitants de notre ville, de volontarisme public, avec un très haut niveau d'investissement pour améliorer le quotidien de nos habitants, proposer des services publics de qualité et embellir notre ville.

Ce budget, vous venez de l'évoquer, est d'abord celui de la solidarité. Solidarité pour laquelle notre ville joue depuis longtemps pleinement son rôle, à cet instant, saluant aussi le travail remarquable de l'ensemble des agents du CCAS qui ont su accompagner les plus fragiles d'entre nous. Notre ville consacrera donc cette année 8 % de plus pour le budget du CCAS, comme cela vient d'être développé, pour la prise en compte de l'évolution de la masse salariale des agents du CCAS et aussi pour permettre le développement des interventions en faveur de la lutte contre la précarité et notamment l'extension de l'épicerie sociale. Notre budget 2022 est aussi celui du volontarisme public, de la confiance, de la confiance en l'avenir, car la vie a repris et va, nous l'espérons tous, retrouver les saveurs de ce que nous aimons tant à Bayonne : partager, vivre ensemble, échanger. En un seul mot : vivre.

Ce budget d'un montant de 112,1 millions d'euros, investissement et fonctionnement confondus, s'inscrit parfaitement dans le cadre des orientations budgétaires débattues lors de notre séance du 9 décembre dernier. Il permet à la fois de préserver une situation

financière saine – j’y reviendrai dans un instant – de maintenir une capacité d’intervention au service de la qualité de vie de nos habitants et de financer un programme d’investissement ambitieux au bénéfice du développement de l’attractivité de notre ville.

Ce budget traduit aussi les priorités de l’action municipale en termes de politique publique, Monsieur le Maire, vous venez de les développer. Nous consacrons des enveloppes très importantes en matière d’éducation, de culture, de sport, de jeunesse et de vie sociale. Des crédits supplémentaires sont dégagés cette année pour l’action des conseils de quartier, la définition et la mise en œuvre de la nouvelle démarche de développement durable, des schémas directeurs de la petite enfance et de l’enfance jeunesse pour la deuxième édition des budgets participatifs, le déploiement des actions de lutte contre les discriminations, la promotion de l’égalité femmes-hommes et la santé pour tous. Un effort particulier interviendra en matière de tranquillité et de sécurité publique, avec le renforcement des équipes de police municipale.

S’agissant des équilibres financiers, ce budget se caractérise par la progression des recettes de fonctionnement de 5,5 % par rapport au budget primitif 2021, tandis que l’évolution des dépenses de fonctionnement est contenue à 2 %. Cette dynamique de recettes combinée à la maîtrise des charges courantes, permet de dégager un autofinancement brut très conséquent de 10,2 millions d’euros, niveau jamais atteint jusqu’alors. Cet autofinancement contribuera très largement au remboursement du capital de la dette, à savoir 6,5 millions d’euros, contribuant ainsi au financement de notre programme d’investissement de 37,4 millions d’euros.

De la même manière, les intérêts de la dette atteindront un niveau historiquement bas en 2022, soit 760 000 euros, en baisse de 14 % par rapport à l’année précédente, puisque la Ville continue de bénéficier d’un contexte de taux bas sur l’encours de la dette à taux variable. Ceci étant négatif, la Ville ne paye que les marges variables. Quant au taux fixe, les contrats d’emprunt signés par la Ville depuis 2019 se situent entre 0,5 et 0,85 %, si bien que le taux moyen de notre dette est de 1,16 % au 31 décembre 2021, là aussi, chiffre historiquement bas.

Je veux vraiment saluer, mes chers collègues, Monsieur le Maire, le travail remarquable réalisé par l’ensemble de la direction des finances, et notamment Marc Andrieu et ses équipes, notre Directeur général adjoint, Dominique Foulon, qui nous accompagnent au quotidien pour atteindre de tels résultats. Hors gestion du centre Pausa et charges exceptionnelles liées aux inondations, nos dépenses de fonctionnement s’élèvent à 66,5 millions d’euros, soit une progression de 2 %, soit +1,3 million d’euros.

Les charges à caractère général progressent de 2,8 % entre les budgets 2021 et 2022 pour se situer à 15,6 millions d’euros. Notons cette année une progression conséquente de 5,2 % du poste des fluides due à l’augmentation des tarifs de l’énergie, soit au total 1,8 million d’euros.

Le premier poste de nos dépenses de fonctionnement concerne les interventions dans tous les quartiers. La gestion et l’entretien des espaces verts, des espaces publics, du patrimoine communal, notamment les bâtiments, représentent 5,3 millions d’euros. Ceci constitue le premier poste des interventions de la Ville pour 34 %. Ce poste est abondé de

283 000 euros afin de renforcer les moyens consacrés à l'entretien de la voirie, à l'éclairage public et à la propreté urbaine, soit une évolution de presque 6 %. L'enveloppe dédiée aux associations, aux clubs sportifs s'élève à 3 650 000 euros, des sommes très importantes que notre tissu social exige.

De la même manière, le budget consacré à la culture, les médiathèques, le musée Bonnat-Helleu, le programme d'action Ville d'art et d'histoire, les animations et les très nombreuses propositions artistiques proposées par la Ville (Festival Paseo, Dimanches en Musique, Festival de chorale Koruak) représentent un total de près d'un million d'euros. Ces crédits progressent de près de 6 % en 2022, notamment pour la programmation musicale, les arts visuels, au DIDAM par exemple, avec prochainement de nouvelles expositions qui connaîtront un succès populaire comme les précédentes, ou encore, cela a été évoqué tout à l'heure par Yves Ugalde, au Musée Basque, l'organisation d'une exposition événementielle des œuvres de Léon Bonnat à l'occasion du centenaire de sa mort. J'ajoute encore que le poste lié aux animations, comme la Fête de la Musique, et aux grands événements progresse de près de 17 % pour atteindre 1,1 million d'euros.

Le budget consacré à l'éducation, à l'enfance et à la jeunesse s'élève pour sa part à 2,3 millions d'euros. Les interventions relatives aux stratégies urbaines et au développement durable représentent 126 000 d'euros. Des actions nouvelles sont en outre déployées en faveur de la lutte contre les discriminations, de la promotion égalité hommes-femmes, de la santé pour tous ou encore des conseils de quartier, nous en parlerons ce soir notamment.

Le chiffre des subventions représente 9,8 millions d'euros, contre 9,5 millions d'euros au budget 2021, soit là aussi une évolution de 2,7 %. Je citerai par exemple nos participations pour la Scène nationale du Sud aquitain pour 606 000 euros, le Syndicat mixte du Musée Basque 550 000 euros, ou encore le syndicat mixte de Txakurrak qui accueille et dont nous venons de parler pour 86 000 euros. Je peux aussi citer notamment notre participation au Syndicat intercommunal de la Nive maritime pour 42 000 euros.

Concernant les charges de personnel, elles s'élèvent à 38,7 millions d'euros, à savoir 58 % des dépenses de fonctionnement et progressent de 2,4 % entre les budgets primitifs 2021 et 2022, soit une évolution de 925 000 euros. Cette évolution s'explique cette année par bien sûr le fameux GVT pour 330 000 euros, la revalorisation de la rémunération de nos agents de catégorie C pour 225 000 euros. Le passage aux 1 607 heures, obligation légale qui nous est faite à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 s'accompagne d'une revalorisation du régime indemnitaire pour tous les agents, qui représente donc une augmentation de 280 000 euros par an. Enfin, il convient bien sûr de prendre en compte, je l'ai évoqué, le renforcement du pôle tranquillité et sécurité publique, le recrutement de policiers municipaux suite à la création de postes pour 150 000 euros.

Nos recettes de fonctionnement se situent pour leur part à 76,65 millions d'euros, en progression de 5,5 millions d'euros par rapport au BP 2021.

Tout d'abord, l'attribution de compensation de la Communauté d'agglomération Pays Basque s'élève à 14,9 millions d'euros. De la même manière, la compensation relative à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales devrait se situer à 9,3 millions d'euros. En effet, 82 % des contribuables bayonnais ne payent plus de taxe

d'habitation. Les 18 % restants ont vu cette taxe diminuer de 30 % en 2021, ce sera 65 % en 2022, pour ne plus la payer en 2023. Je rappelle qu'au total, ce sont 21 millions d'euros, toutes collectivités confondues, qui ont été rendus en pouvoir d'achat aux habitants de notre ville. 82 % des foyers fiscaux exonérés d'ores et déjà de taxe d'habitation, cela représente un gain moyen de 845 euros par foyer fiscal bayonnais.

Compte tenu du nouveau calendrier budgétaire de notre collectivité et du vote du budget primitif début février, la prévision relative à la fiscalité directe est susceptible d'être révisée après la notification qui nous sera faite des bases d'imposition par l'État, qui intervient habituellement à la fin du mois de mars.

En 2022, pour la deuxième année consécutive, nous assistons donc à la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale pour les collectivités locales, réforme qui se traduit, comme nous l'avons dit, par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et le transfert de la part départementale du foncier bâti aux communes. En 2021, cette réforme a nécessité des actualisations successives par les services fiscaux des bases d'imposition et de la compensation attribuée à la commune. La majoration de 35 % sur la taxe d'habitation des résidences secondaires – seules sont taxées les résidences secondaires et non les locaux professionnels ou associatifs à usage privatif – génère quant à elle un produit de 0,5 million d'euros. Au total, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires représente une ressource de 2 000 035 euros. Conséquence de la fiscalité locale, la taxe foncière sur les propriétés bâties est donc devenue aujourd'hui la première ressource de la commune. Son produit est estimé à 25,6 millions d'euros et évolue essentiellement en raison de l'augmentation des bases de la loi de finances et de la faible revalorisation du taux de 32,50 à 32,83, soit une progression limitée de 0,33 point.

Pour la fiscalité indirecte, concernant les droits de mutation, nous anticipons un ralentissement du marché de l'immobilier, avec une prévision basée sur la moyenne des droits de mutation 2019-2021 soit 3,85 millions d'euros. La taxe de séjour est inscrite pour 500 000 euros, soit le montant encaissé en 2021.

Les prévisions de recettes pour la taxe sur la publicité extérieure et la taxe locale sur l'électricité sont reconduites à l'identique, à savoir 950 000 et 600 000 euros. Les produits des services et du domaine, y compris les loyers commerciaux et associatifs, devraient atteindre 7,4 millions d'euros, proche du niveau atteint avant la crise sanitaire, puisqu'il était de 7,8 millions d'euros en 2019, après deux années très impactées par la pandémie.

Les prévisions de recettes de stationnement sur voirie est ainsi de 1,9 million d'euros, soit une progression, là aussi, de 29 % par rapport au budget 2021 et à un niveau supérieur à celui réalisé en 2021.

Les redevances d'occupation du domaine public sont inscrites au budget primitif pour 1,1 million d'euros, contre 900 000 euros au BP 2021, la Ville ayant soutenu en 2021 les commerçants, cafetiers, restaurateurs, en accordant au total 200 000 euros d'exonération de droits.

Je disais il y a un instant que ces recettes permettent de dégager un autofinancement brut élevé jusqu'alors jamais atteint. Il couvre largement le remboursement du capital de notre



dette et permet de financer les nombreux projets qui sont les nôtres, à savoir notre programme d'investissement que le Maire a évoqué pour 37,4 millions d'euros. Donc je citerai bien sûr nos projets majeurs, l'extension du musée Bonnat-Helleu et sa restructuration, la construction de l'AB Campus, bien sûr, l'extension-réhabilitation de la médiathèque, l'aménagement de la Poterne et la reconstruction de l'école du Prissé. D'autres crédits sont encore consacrés bien sûr à l'éducation, pour nous véritable priorité, notamment 390 000 euros pour la nouvelle école du Prissé, 175 000 euros pour l'école Brana, 215 000 euros pour l'école élémentaire des Arènes, 100 000 euros pour l'école élémentaire Ohana, 160 000 euros pour la restructuration de l'école de la Citadelle et 296 000 euros pour l'opération de restructuration de la cité scolaire Jean Jacques Rousseau, à savoir l'ikastola Oihana, soit un investissement de près de 2 millions d'euros pour nos écoles et près de 200 000 euros pour l'investissement pour l'équipement informatique, bien sûr, et le renouvellement du mobilier.

Il s'agira également de poursuivre l'effort important engagé ces dernières années en faveur de la requalification des espaces publics avec le réaménagement de la place Pasteur, de la rue Thiers et des berges de l'Adour.

En matière de jeunesse et d'action sociale, 600 000 euros sont inscrits dont 300 000 euros pour la réhabilitation de la ferme d'Urtasun, voisine de la MVC du Polo Beyris, 140 000 euros pour la rénovation des aires de jeu, 52 000 euros pour le CCAS de la Place des Gascons et 45 000 euros pour diverses interventions dans nos crèches.

Une enveloppe de 8 200 000 euros est prévue au titre du Sport en 2022. Les travaux de la salle de réception du rugby associatif de la Floride se poursuivront et la Ville participera à la construction d'un gymnase dans l'enceinte de la Cité scolaire de Largenté, étant précisé que la Ville bénéficiera, en contrepartie de ces 325 000 euros d'investissement, de nombreux créneaux d'utilisation qu'elle mettra à disposition des associations bayonnaises. Il faut également noter les 310 000 euros qui permettront l'aménagement des gradins du fronton de Jean Dauger et les 120 000 euros qui sont prévus pour la construction de deux terrains de padel tennis dans les remparts, 110 000 euros pour la réfection aussi du sol du gymnase Caillou.

Concernant la Culture, ce sont près de 10,6 millions d'euros d'investissements qui sont budgétés. Bien sûr, nous avons cité le musée Bonnat-Helleu. 1,5 million d'euros seront destinés pour l'aménagement du pôle de musique amplifiée dans les remparts de Mousserolles. Et la Ville réalisera aussi les travaux de consolidation de la structure de l'église Saint-André pour 360 000 euros.

Enfin, soulignons-le, la politique de réhabilitation de l'habitat en centre ancien mobilise toujours des crédits significatifs, notamment 1,1 million d'euros inscrits dans le cadre du programme d'aide aux bailleurs sociaux au titre des différents programmes, notamment PNRQAD, 1,15 million d'euros au titre des subventions aux propriétaires et de l'OPAH-RU, soit pour ce poste global réhabilitation de l'habitat en centre ancien, un total de 3,4 millions d'euros.

Ce budget, mes chers collègues, Monsieur le Maire, est bien celui de la confiance en l'avenir, de la solidarité et du volontarisme public comme je l'ai évoqué, pour être aux côtés des

Bayonnaises et des Bayonnais à tous les instants de leur quotidien, pour les accompagner du mieux qui soit et doter dans le temps notre Ville des services publics qu'attendent de nous nos habitants.

Je veux remercier une fois encore les services de notre ville, sous l'égide de notre nouveau Directeur général des services David Tollis qui a su prendre en très peu de temps la pleine mesure du poste qui est le sien. Merci à vous, David, merci à toute l'équipe de la Direction générale et de la Direction des finances pour la qualité du travail et l'exigence que nous avons pu donner tous pour rendre ce travail au service des Bayonnaises et des Bayonnais. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci Madame Durruty. Il y a une demande de parole de Madame Capdevielle, de Monsieur Esteban et de Monsieur Bergé. On commence par vous, Madame Capdevielle, vous avez la parole.

**Mme CAPDEVIELLE** : Merci beaucoup, Monsieur le Maire, Madame Durruty qui nous avez exposé ce budget. Chères et chers collègues...

**M. LE MAIRE** : Vous pouvez parler plus près du micro ? Je vous entends mal.

**Mme CAPDEVIELLE** : Je disais pardon... Chères et chers collègues, merci Madame Durruty, merci Monsieur le Maire pour cet exposé. Dans la vie démocratique d'une collectivité locale, le vote du budget est un acte politique majeur. Tout d'abord, nos remerciements iront à vos excellents services pour la qualité du travail qui nous a été remis, un travail très soigné, très pédagogique, à la fois clair et fourni. Et la spécialiste que je ne suis pas des finances publiques a particulièrement apprécié le PowerPoint réalisé, les tableaux qui facilitent véritablement la lecture et donc l'analyse. Donc, en mon nom, le groupe Bayonne Ville Ouverte remercie très chaleureusement les services pour vraiment la qualité très pédagogique – je le répète – des documents.

Voter un budget c'est adhérer à vos choix politiques et à la déclinaison de vos politiques publiques. Or nous ne partageons pas votre vision et vos choix politiques. Et aujourd'hui, c'est vrai que votre présentation manque de souffle. Vous avez en fait des figures imposées l'une après l'autre, là où nous attendions plutôt des figures libres, c'est à dire des choix politiques un peu plus audacieux, plus conformes en fait aux besoins des Bayonnaises et des Bayonnais.

C'est vrai d'abord que le vote de ce budget s'inscrit dans un contexte international très incertain. On ne peut pas en dire plus. Il en est de même sur le plan national, car nous pensons, plutôt nous espérons, sortir d'une crise sanitaire, alors que nous n'en sommes pas sûrs, que nous venons de vivre deux années extrêmement difficiles, comme vous l'avez dit, mais nous sommes aussi dans une année électorale importante, dans un contexte de très grande fragilité sociale, avec une inflation qui part en flèche, notamment sur les matières premières et les produits de première nécessité.

Et puis surtout, mais vous l'avez dit d'ailleurs, Monsieur le Maire, en parlant de précarité, et notamment à Bayonne, mais nous le vivons depuis cinq ans et précisément depuis deux ans, un accroissement des écarts entre les riches qui sont devenus très riches et les pauvres, de

plus en plus pauvres. Je donnerai un seul chiffre : en 19 mois, les cinq plus grosses fortunes françaises ont doublé, en 19 mois, elles ont doublé leur fortune, 173 milliards en 19 mois, c'est quasiment ce que l'État a dépensé pour faire face à la pandémie. Aujourd'hui, ces cinq familles françaises, ces cinq milliardaires possèdent autant que 40 % des Français les plus précaires. Voilà la France de 2022, c'est à dire une France de fracture et une France de rupture.

Mais c'est vrai aussi qu'au plus fort de la crise, les collectivités locales ont toutes, que ce soient les communes, les intercommunalités, les départements et les régions, répondu présents avec de très faibles moyens pour assumer et remplacer souvent le rôle de l'État. Et nous nous associons également, Bayonne Ville Ouverte à l'hommage rendu que vous venez de faire, Madame Durruty, à l'égard de l'ensemble des personnels de la Ville qui a su effectivement, dans cette situation, répondre présent et assurer vraiment au plein sens du mot, une mission de service public. C'est vrai que l'État a beaucoup demandé, a beaucoup compté sur les collectivités locales, sans pour autant leur accorder l'autonomie dont elles ont pourtant besoin. Et la suppression de la taxe d'habitation en est la première illustration.

Sur le plan local, pour rentrer directement dans le sujet, vous exprimez des inquiétudes et ces inquiétudes sont très relayées au quotidien, qui concernent les très graves inondations – nous en avons parlé tout à l'heure en début de conseil – du 10 novembre 2021 et leurs conséquences dramatiques. Nous n'avons pas vraiment d'indication sur la prise en charge par l'État des graves dégâts matériels dans le cadre du règlement en matière de catastrophe naturelle. Les Bayonnais sont extrêmement inquiets également et espèrent une réouverture rapide de la Plaine d'Ansot.

Si l'on va sur le plan local et précisément sur le plan fiscal, c'est vrai que l'accroissement de la base d'imposition de la taxe foncière, grâce à l'augmentation des valeurs locatives, est un cadeau qui tombe du ciel et représente pour notre ville un véritable effet d'aubaine. Toutefois, les propriétaires en voient leurs taxes foncières augmentées. Or les Bayonnais ne sont pas tous forcément des nantis, les propriétaires bayonnais ne sont pas tous des nantis et cette taxe révèle souvent de véritables injustices, notamment pour les résidents de quartiers oubliés – je parle des quartiers et pas des résidents – dans lesquels les services publics locaux sont peu développés, voire inexistantes. Vous évoquez dans ce document le ralentissement du marché immobilier prévu en 2022. C'est vrai que l'année 2021 a été exceptionnelle et on le voit en déclin budgétaire. Je dirais que plutôt d'évoquer un ralentissement, je pense qu'il vaut mieux parler de palier. C'est en tout cas ce que disent les spécialistes et les professionnels. Plutôt qu'un ralentissement, effectivement, les prix de l'immobilier continuent de grimper, voire de flamber. C'est vrai qu'il y a toujours un ralentissement des transactions immobilières, toujours, avant une élection présidentielle. Mais on le sait très bien ici et les indicateurs sont déjà à la hausse, le marché immobilier repartira très vite et évidemment, les prix ne font qu'augmenter palier par palier, même s'il y a des pauses, on n'est jamais dans un système de diminution.

Bien évidemment, cela impacte sur les droits de mutation. C'est vrai qu'il faut à ce sujet convenir que les élus locaux en charge des politiques publiques en matière de logement, dans les zones tendues, ce qui est notre cas, sont soumis aujourd'hui à des attitudes ou réactions qui se révèlent un peu schizophréniques. C'est à dire que d'un côté, on va avoir, et

c'est logique, des discours volontaristes, et là, en réalité, personne, aucun élu ne refuse et ne s'offusque que les droits de mutation augmentent, ce qui révèle un fort marché immobilier et un accroissement des ventes sur le secteur. À ce sujet tout particulièrement, c'est ce que nous avons vu dans le document et c'est aussi la réalité, on a des craintes tout à fait particulières sur l'avenir de la dotation globale de fonctionnement, puisqu'à compter de 2022, nous devons encore subir une modification de son calcul, puisque vous nous expliquez qu'une nouvelle définition du potentiel financier basée sur de nouveaux critères de richesse établis pour chaque commune qui peuvent être élargis à des ressources telles que les droits de mutation.

Là, on pourrait, typiquement à Bayonne, devenir les victimes d'un effet ciseaux entre des droits de mutation toujours à la hausse et la réalité sociologique que vous rappeliez tout à l'heure, Monsieur le Maire, en propos liminaires, dans laquelle les habitants sont modestes, globalement très modestes, peu de Bayonnais payent l'impôt sur le revenu et la nécessité de continuer à leur rendre les services publics du quotidien avec une politique de la Ville forte. Là, je pense que ce sera dans les débats prochainement, en tout cas sur la fiscalité, sur la fiscalité locale, rien ne serait plus dramatique que ce critère des droits de mutation soit pris en compte pour voir diminuer la dotation globale de fonctionnement et toutes les attributions en matière de politique de la Ville, puisque les populations en difficulté seraient les premières victimes de ce changement, qui incombent aussi à des choix politiques et nationaux.

Au sujet de la précarité, c'est vrai qu'il est à mettre à votre actif l'augmentation de la subvention au CCAS, dont le rôle est essentiel, mais aussi parce qu'il est de plus en plus sollicité, qu'il répond à des missions de plus en plus importantes qui sont aussi liées au vieillissement et à la dépendance de la population.

Pour l'investissement, en ce qui concerne les choix que vous avez faits, le financement des travaux du musée Bonnat-Helleu qui est l'Arlésienne, 11 ans de fermeture, écrase tout autre projet, et cela pour encore bien des années, puisque vous êtes même allés jusqu'à compresser les dépenses de fonctionnement pour pouvoir dégager de la capacité d'autofinancement à hauteur de plus de 10 millions d'euros. C'est vrai qu'on a une facture qui est en croissance tous les jours, vous nous avez dit « mais non, mais non, ça va s'arrêter », non, là, on est, si on arrête la pendule aujourd'hui, c'est 33 millions d'euros. Et aujourd'hui, si on est sérieux en responsabilité, qui pourra prendre la responsabilité de dire quand ce musée pourra vraiment ouvrir et quel sera le montant de la facture totale ? Donc vous faites le choix d'équipements de prestige qui sont concentrés, mais sur un pourcentage très important, 90 % dans l'hypercentre de la Ville de Bayonne. Alors qu'on vous avait déjà présenté cette critique pour d'autres politiques publiques, notamment en matière d'aide et de soutien à l'économie et au commerce, vous persistez dans ce choix encore renforcé qui consiste à oublier les quartiers pour mener délibérément une politique de gentrification du centre-ville. Nous contestons, pour ce qui nous concerne, ces choix qui ne correspondent pas du tout à la vision que nous avons de l'action publique pour le Bayonne d'aujourd'hui et pour celui de demain.

Vous avez encore une fois repoussé tous les projets éloignés du centre comme si la périphérie n'existait plus ou en tout cas n'était plus pour vous prioritaire. Or aujourd'hui, pour Bayonne comme pour toutes les autres villes de l'Hexagone et toutes les analyses des

sociologues et des géographes le confirment, les principales difficultés des habitants, et les habitants qui sont le plus en difficulté se concentrent justement sur les périphéries, notamment parce qu'ils font face à des problèmes de logement, à des problèmes de transport et à des problèmes d'accès également au service public, avec des besoins et des demandes qui sont importantes. C'est vrai qu'on a vraiment aujourd'hui cette impression qu'il y a deux catégories de Bayonnais qui semblent se dessiner, ceux qui sont privilégiés et ceux qui sont délaissés et qui vont devoir attendre. Je vous assure que cette réalité de déclassement s'exprime, nous l'entendons et elle se manifeste dans les quartiers périphériques, ce que l'on ne peut pas ignorer.

Je termine en disant qu'en matière d'investissement, les politiques en faveur de l'éducation, de la jeunesse et de l'action sociale restent encore et toujours le parent pauvre de vos choix politiques, puisque cumulées – ce sont vos documents – elles ne représentent, et vous l'avez dit, que 7 % des investissements, alors que le sport, simplement le sport masculin avec AB Campus recueille 22 % des investissements. Ce budget est celui de vos choix politiques, ce n'est pas le nôtre. Et dans la mesure où nous ne partageons pas ces choix, nous voterons contre ce budget.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Capdevielle. Monsieur Esteban, vous avez la parole.

**M. ESTEBAN** : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, je constate dans l'équilibre de ce budget que les dépenses d'investissement de 37,4 millions d'euros bondissent cette année, cela fait partie de vos choix politiques. Vous avez effectivement choisi de réaliser des investissements importants dans le musée, dans le secteur du rugby également. Cela fait partie de vos choix. Cela fait partie de la majorité. Nous ne sommes pas dans la majorité. En attendant, ce budget de dépenses d'investissement éclate véritablement. Il est alimenté par un emprunt. Alors, il est de tradition dans les communes, il faut que le citoyen le sache, que les financements des investissements soient en grande partie assurés par l'emprunt, c'est une logique d'endettement public. Dans les décisions du maire qui ont été présentées dans la délibération n° 1, on a deux nouveaux crédits auprès des banques de plusieurs millions d'euros et le citoyen doit savoir qu'effectivement, on dépense.

La deuxième source principale, c'est l'autofinancement brut. Vous l'avez très bien présenté, Madame Durruty. Effectivement, cet autofinancement, il est important, de 10,2 millions d'euros. Il passe de la section de fonctionnement à la section d'investissement, il va permettre de prendre en charge une partie de la dépense d'investissement et du capital de la dette de 6,5 millions. Cet autofinancement peut être effectivement lié à une compression des dépenses de fonctionnement, mais il va surtout être le fait d'une augmentation des recettes de fonctionnement. Et là, le levier principal des recettes de fonctionnement est fiscal. Et dans la fiscalité directe qui se monte à 37,7 millions d'euros, il y a la taxe sur le foncier bâti qui représente 25,6 millions et c'est le levier principal pour toute commune actuellement. Il y a une compensation de l'État concernant la taxe d'habitation en termes de TVA, qui est même un petit peu supérieure aux recettes taxe d'habitation que nous avons précédemment. En tout cas, la taxe sur le foncier bâti c'est un peu, pour une commune, « la taxe de la tentation ».

Je trouve dommage que dans ce budget, nous n'ayons pas une réflexion politique sur cette question de la taxe sur le foncier bâti qui touche tous les propriétaires bayonnais, tous. Riches ou moins riches. Et une réflexion donc sur cette taxe qui finalement favorise l'investissement immobilier, soit par étalement, soit par construction de la ville sur la ville, je préfère cette deuxième solution. On sait que la population de Bayonne augmente. On sait, plus on construit, plus la taxe sur le foncier bâti augmente. C'est le levier principal. Je trouve dommage qu'une ville, à un moment donné, quelle qu'elle soit, de notre taille, de cette importance, et je citerai à nouveau Bordeaux dans la réflexion, mais Grenoble également, les villes écologistes, nous avons cette réflexion sur la question de la taxe foncier bâti. Il ne faut pas être enchaîné à cette taxe-là. À être enchaîné, on construira et on construira encore plus. On artificialisera et l'étalement urbain se poursuivra. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Bergé.

**M. BERGÉ** : Vous m'avez mis au coin avant même que je commence, mais je vais quand même faire mon intervention. Tout d'abord, je voudrais dire que mon intervention sera différente sur la forme et sur le fond. Sur la forme, je voudrais remercier une fois de plus les services de la commune, mais également Madame Durruty qui porte cette délégation, pour la qualité des documents et des échanges que nous avons en commission Finances. J'en serais presque même à désirer que l'on puisse avoir des documents de la même qualité au niveau de l'Agglomération Pays Basque pour avoir une vision budgétaire, je dirais, aussi claire et aussi lisible et accessible pour l'ensemble des citoyens et élus de ce territoire. En tout cas, je tiens vraiment à vous remercier et à vous féliciter une fois de plus pour la qualité des documents. C'était sur la forme.

Maintenant, nous allons passer sur le fond et vous imaginez bien que ce ne sera pas tout à fait la même sonorité. Nous constatons depuis deux ans bien évidemment, vous l'avez mentionné, que notre quotidien est marqué par la crise COVID et ses conséquences sociales, sociétales et économiques. Nous ne pouvons que constater que si la crise a eu des conséquences plutôt négatives sur le quotidien des Bayonnais, on ne peut guère faire le même constat sur les finances de la Ville, qui nous présente un budget avec des recettes de fonctionnement en augmentation de 5,5 % pour 76,6 millions d'euros contre 72,6 au BP 2021 et des investissements à hauteur de 37,4 millions d'euros, contre 28,6 millions au BP 2021 également. Alors qu'on est en période de crise, on se rend compte que globalement, les finances de la Ville s'améliorent. Je ne vais pas dire que c'est comme les milliardaires que citait Colette Capdevielle, mais il se trouve qu'on se retrouve dans une situation où, en pleine crise, la situation financière de la Ville s'améliore.

Comment expliquer cela ? Cette augmentation des recettes de fonctionnement est clairement liée à la forte augmentation de la pression fiscale directe et indirecte, avec respectivement +4,8 % pour la fiscalité directe et +11,3 % pour la fiscalité indirecte.

Concernant la fiscalité directe, nous constatons une augmentation de 5,2 % pour la taxe sur le foncier bâti, qui est avec 25,6 millions d'euros, la première ressource de la commune et qui est une ressource dynamique parce que vous le voulez bien, puisque vous avez décidé d'augmenter le taux de 1 %, dynamique du fait de l'indexation annuelle des valeurs locatives, et dynamique également du fait, je dirai, de la folie du marché immobilier sur

Bayonne, qui permet notamment la prise en compte de nouvelles constructions cette année pour +0,7 %.

A noter également, et là, nous nous sentons entendus, la majoration sur la taxe d'habitation des résidences secondaires, qui génère également un produit supplémentaire, hélas, auquel vous avez renoncé pendant tant d'années, renonçant sur la période de cinq ans à près d'un million d'euros. C'est dommage de ne pas avoir écouté la minorité et vos oppositions quand nous vous demandions déjà de majorer, je dirais, avant que ce soit criant pour toute la population. Je pense que vous auriez pu anticiper cette question-là.

Concernant la fiscalité indirecte, après une explosion des droits de mutation en 2021 à un niveau record de 4,5 millions d'euros, vous prévoyez une nouvelle fois un niveau élevé à 3,8 millions d'euros. Nous verrons peut-être au moment du compte administratif que ce sera peut-être encore plus élevé que ça, mais pour le moment, vous mettez un niveau élevé à 3,8 millions d'euros, trouvant encore une fois de plus que la folie du marché immobilier privé bayonnais n'est pas prête de se calmer et représente une cagnotte fiscale que vous semblez chérir et entretenir.

Cette augmentation de la pression fiscale est associée à des dépenses de fonctionnement sous contrainte. Et là, nous n'avons pas la même lecture que vous sur la politique sociale et la vision quantitative que vous nous avez présentée tout à l'heure, Monsieur le Maire et Madame Durruty. Soit vous ne connaissez pas bien les politiques que vous menez, soit vous avez voulu manipuler les auditeurs et la presse en annonçant une augmentation de plus de 7,6 % du budget de la subvention au CCAS. Oui, c'est vrai. Mais l'année dernière, il y avait eu une baisse de 6,5 %. Donc si on fait -6,5 l'année dernière + 7,6 cette année, ça fait +1,1, ça fait 0,55 par année, ce n'est même pas l'inflation. Dans les faits, ce serait une baisse de la subvention au CCAS.

Si on pousse le raisonnement sur les dix dernières années, le budget du CCAS a augmenté de 6 %, soit 0,6 % par an, soit bien moins que l'inflation. Donc en euro constant, la Ville de Bayonne finance moins sa politique sociale. Je pourrais vous expliquer ce qu'est l'euro constant si vous voulez, mais en euro constant, on constate une baisse de la subvention des politiques sociales à Bayonne. Et très clairement, avec votre approche purement quantitative, chiffrée et en manipulant les chiffres, ça montre bien qu'il y a un manque de souffle et qu'il y a une différence entre une politique de charité et de solidarité. C'est là-dessus que nous ne sommes très clairement pas d'accord avec vous. Et d'ailleurs, nous allons le faire savoir de plus en plus.

Donc je reviens sur l'analyse globale. Du coup, je disais augmentation de la pression fiscale associée à des dépenses de fonctionnement sous contrainte vous permettent d'afficher un autofinancement brut en amélioration et dépassant légèrement 10 millions d'euros. C'est logique. On augmente les recettes, on contraint les dépenses, on dégage de l'autofinancement pour justement pouvoir essayer de compenser l'explosion des dépenses d'investissement, dépenses d'investissement passant de 25,5 millions d'euros en 2020 à 28,6 millions d'euros en 2021, pour atteindre 37,4 au BP 2022 que vous nous présentez aujourd'hui.

La commune rentre donc dans le dur de sa politique d'investissement bien trop centrée selon nous sur l'hypercentre, la carte postale bayonnaise et délaissant ce que l'on peut désormais appeler les quartiers périphériques de la commune et leurs habitants. Nous avons eu l'occasion d'ores et déjà de l'évoquer lors des orientations budgétaires. Ce budget prévisionnel 2022 nous le confirme très clairement. Du coup, on délaisse les quartiers périphériques et leurs habitants sans commerce, sans transport et sans équipement structurant. 94 % des crédits de paiement présentés au budget 2022 sur les investissements importants sont concentrés sur l'hypercentre :

- musée Bonnat-Helleu : hypercentre
- pôle musique amplifié : hypercentre
- médiathèque : hypercentre
- AB Campus : hypercentre
- La Poterne : hypercentre.

Heureusement, reste le plan vélo pour pouvoir rejoindre l'hypercentre.

Augmentation de la population, baisse du nombre d'élèves scolarisés, explosion de la spéculation, augmentation des droits de mutation, concentration des investissements sur l'hypercentre, vous assumez votre stratégie de gentrification, renforçant l'opposition/centre périphérie.

Nous n'adhérons pas à ce projet de gentrification assumée. Nous sommes trop attachés à la mixité sociale bayonnaise dans tous les quartiers et nous disons bien « dans tous les quartiers ». On ne peut pas, là aussi, de la même manière quantitative, dire « on a tant de pourcentage. » La question qui se pose aujourd'hui, c'est : les équipements dans tous les quartiers, les commerces dans tous les quartiers, la qualité de vie dans tous les quartiers bayonnais. Nous refusons cette vision d'une ville où l'on dormirait à la périphérie et où la culture, le commerce et les loisirs ne seraient accessibles qu'au centre et qu'à certains.

Au regard de ces éléments, nous rejetons le gentrisme, voire peut-être le centrisme si c'est ça le centrisme, de votre politique qui ne s'adresse qu'à certains Bayonnais. Et donc nous voterons contre ce budget et de manière extrêmement déterminée.

**M. LE MAIRE** : Merci. Madame Durruty.

**Mme DURRUTY** : Mes chers collègues, je voudrais répondre de façon globale à chacune de vos prises de position. Je vais essayer en tout cas d'y répondre en essayant d'être le plus pragmatique possible, mais aussi en considérant que bien sûr, la vision qui est la vôtre n'est pas celle que nous avons, puisque bien évidemment, dans cet exercice de budget, de vote de budget et de débat budgétaire, chacun est dans son rôle et c'est ce que finalement nous retrouvons à chaque séance, soit d'orientations budgétaires, soit de budget.

Madame Capdevielle a parlé de manque de souffle, de manque de figures libres, et de figures imposées. Je vais, en vous taquinant un peu, dire que vous aussi, finalement, dans vos propos, il y a assez peu de figures libres, mais beaucoup de figures imposées, puisque tous les arguments que vous avez évoqués, les uns ou les autres, vous les avez déjà évoqués dans cette assemblée, pas plus tard qu'en décembre dernier, lors du vote des orientations budgétaires, et nous y avons apporté des réponses, des réponses chiffrées pour



beaucoup, mais aussi des réponses qui justifient que nos choix politiques, bien évidemment, nous les assumons. Nous les assumons pleinement. Et surtout que tout ce que nous faisons, c'est avant tout mettre en œuvre les projets et le programme que nous avons proposé aux Bayonnaises et aux Bayonnais et pour lesquels ils nous ont élus.

Bien sûr, dans ce débat, chacun est dans son rôle et l'incertitude du contexte que vous évoquez les uns ou les autres, bien sûr, nous la partageons, mais ce qui est essentiel, c'est de considérer que même si le contexte n'est pas si simple, il n'est jamais simple de faire des prévisions. Malgré tout, ce que nous faisons et ce que nous maintenons avec une constance sans faille, c'est de proposer et d'assurer une gestion maîtrisée de nos dépenses de fonctionnement.

S'il vous plaît, une bonne fois pour toutes, je ne veux plus vous laisser dire que nous compressons les dépenses de fonctionnement, que nous diminuons les dépenses de fonctionnement, que nous nous assurons la gentrification de certaines parties de la ville. C'est faux et archi faux. Aujourd'hui, quelques chiffres : la population de Bayonne, en 2008, c'était 45 000 habitants. A cette époque, le budget de fonctionnement était de 52,6 millions d'euros. Aujourd'hui, en 2022, 53 000 habitants, un budget de fonctionnement de 66,5 millions d'euros, c'est-à-dire 14 millions d'euros de plus qu'en 2008. Alors oui, mes collègues, les chiffres parlent et il n'y a pas que les chiffres pour pouvoir affirmer des choses, mais malgré tout, ils sont essentiels. Le budget de fonctionnement par habitant est passé de 1 160 euros en 2008 à 1 254 euros par habitant en 2022, malgré une augmentation de la population de 17 %. 17 %. Nous avons été capables de continuer à produire des services malgré cette explosion et ce développement fort de notre population.

Alors, dans les dépenses de fonctionnement qui, donc, je le dis, ont augmenté, je le redis, de 14 millions d'euros et progressent cette année encore, bien sûr du fait des dépenses liées au personnel, et j'expliquais pourquoi tout à l'heure, mais aussi de par l'évolution des charges à caractère général qui représentent 34 % de nos dépenses de fonctionnement. Ces dépenses à caractère général, à quoi correspondent-elles ? Et bien tout simplement à ce qui vient améliorer le quotidien et la vie quotidienne des Bayonnaises et des Bayonnais dans toute la ville et dans tous nos quartiers, c'est-à-dire tout ce qui correspond au cadre de vie, aux espaces publics, au patrimoine communal et aussi à l'éducation enfance, jeunesse. C'est 50 % de nos dépenses à caractère général qui concernent à la fois ce que je viens d'évoquer, cadre de vie, espace public et aussi éducation, enfants, jeunesse. Ne dites pas, ne dites pas s'il vous plaît que nous ne consacrons pas les crédits nécessaires et suffisants notamment à notre jeunesse.

Deuxième élément important, et là, c'est Mathieu Bergé qui revient systématiquement, mais d'autres l'ont évoqué, sur ce point de vue, c'est l'effort que nous consacrons dans nos quartiers. Là, je crois que ce qu'il faut absolument avoir en tête, c'est que bien évidemment, dans notre budget d'investissement qui est de 37,4 millions d'euros pour cet exercice 2022, oui, il y a 18,4 millions d'euros qui sont consacrés à nos projets majeurs, ces fameux projets majeurs pour 18,4 millions d'euros, c'est 50 % de nos budgets d'investissement, c'est-à-dire la moitié. Et ces projets majeurs, mes chers collègues, nous n'effectuerons ces dépenses qu'une seule fois, bien sûr dans le mandat. C'est-à-dire qu'une fois que le musée sera terminé, livré, une fois que la médiathèque sera terminée livrée, bien évidemment, ces

dépenses n'auront plus lieu d'être. En revanche, pour moitié, nos dépenses d'investissement représentent des investissements dits annuels. Cette année, ce sont 15,9 millions d'euros qui seront consacrés à ces investissements annuels, presque plus de 7 millions d'euros pour le programme d'entretien et d'amélioration et de renouvellement de nos espaces publics, la propreté, pour l'éclairage public, pour les espaces verts et aussi pour les écoles, cela a été dit là aussi, 1,9 million d'euros précisément d'investissements dans nos écoles. J'ai cité tout ce que nous allons faire cette année. Cela ne concerne que l'exercice 2022. Et donc chaque année, bien sûr, nous revenons et nous réaffectons des budgets d'investissement sur ces projets.

Alors, ces investissements, Monsieur Bergé, c'est faux et archi faux, et le Maire bien sûr tout à l'heure reprendra, je pense, ces propos, je vais oser dire « malhonnêtes » et ce ne sont pas mes mots, ça a été votre mot. Donc je me permets d'utiliser ce qualificatif parce que vous l'avez utilisé. Personnellement, quand je parle de finances et de fiscalité, je n'ai pas pour habitude d'utiliser ce type de qualificatif, mais ça a été le vôtre. Sur les 37,4 millions d'euros d'investissements, 14,4 millions d'euros, là aussi, presque la moitié concerne nos quartiers. Vous avez cité beaucoup de programmes. Vous d'ailleurs vous parlez tout le temps des mêmes, mais dans nos autres grands projets, il y a la cité scolaire Jean Jacques Rousseau. Il y a bien évidemment tout ce qui concerne la Floride. Il y a aussi l'école du Prissé. Il y a énormément de projets qui concernent nos quartiers, et là, vous les avez oubliés ou vous vous obstinez à vouloir les oublier. De même, la politique qui concerne donc l'amélioration de tout notre centre-ville. Notre cœur de ville, bien évidemment, n'est pas fait que pour les habitants du centre-ville, je crois que cette démonstration ne tient pas et le Maire, bien évidemment, en parlera longuement.

Alors, pour ma part, je trouve bien sûr logique que vous puissiez contester nos choix. Je l'ai dit, chacun est dans notre rôle. En revanche, sur un sujet qui est celui de la fiscalité, j'avoue là aussi, Monsieur Bergé, à avoir du mal un petit peu à vous suivre parce que j'ai presque l'impression que vous reprochez l'augmentation excessivement faible. Bien sûr que nous voterons dans une prochaine délibération du taux de notre taxe foncière, puisqu'il va passer, je le répète, de 32,5 % à 32,83 %, c'est-à-dire une augmentation de 9 euros par contribuable assujetti à la taxe foncière pour ceux qui ne profitent pas ou qui ne bénéficient pas d'exonération. Parce que Madame Capdevielle, c'est un point essentiel, la taxe foncière bien évidemment. D'abord, premier point, tous les Bayonnaises et les Bayonnais ne sont pas assujettis à la taxe foncière, puisque c'est aussi une atypie de notre ville et qui prouve qu'il en est la sociologie de notre ville. Seulement 37 % des Bayonnais aujourd'hui sont propriétaires de leur logement et donc sont assujettis à la taxe foncière. 37 %. Alors que dans les villes de strates identiques, c'est 58 % des foyers qui sont propriétaires de leur logement. Donc un chiffre qui montre à quel point Bayonne assume cette différence par rapport à ses voisines notamment.

Et donc cette taxe foncière, d'abord, il ne faut pas oublier qu'elle n'a pas augmenté depuis douze ans. Depuis douze ans. Vous parliez, Monsieur Bergé, de franc constant, eh bien, pendant toute la période, donc 2013 et 2020, l'inflation sur cette période a été de 8 %. Cela veut dire que les coûts de fonctionnement que la Ville de Bayonne, que nos budgets ont dû assumer, ont forcément suivi l'inflation et que nous, nous avons fait le choix, pour ne pas venir affecter le pouvoir d'achat de nos concitoyens, de stabiliser notre taux de fiscalité.

Pendant ce même temps, entre 2010 et 2020, la taxe foncière s'est envolée dans nombre de villes françaises et la moyenne d'augmentation sur cette période de 2010 et 2020, c'est 27,9 %. Bayonne, zéro. Nous, 27,9 % avec quelques exemples : Lille 36 % d'augmentation, Toulouse 28 %, Lyon 27 %, Bordeaux 25 %.

Alors, s'il vous plaît, ne nous faites pas le procès d'une augmentation de la fiscalité, alors qu'à Bayonne, pour seulement 1 foyer bayonnais sur 3, effectivement, cette année, l'augmentation que nous proposerons, qui est d'ailleurs, Monsieur Bergé, non pas de 5,2 %, mais de 3,9 %, la taxe foncière, en moyenne, augmentera de 3,9 %. La part liée à l'augmentation ne représentera que neuf euros pour, je l'ai dit et je le répète, les foyers qui ne profitent pas d'exonérations. Et ces exonérations, mes chers collègues, elles sont notamment attribuées aux personnes qui ont des revenus insuffisants, aux personnes qui sont atteintes de handicap, ou encore par exemple aux personnes qui ont plus de 75 ans et dont les revenus ne sont pas suffisants.

Autres baisses ou exonérations plutôt, pardon, qui sont proposées sur la taxe foncière, eh bien oui, il y a une convention entre la Ville de Bayonne et HSA qui fait que la part de taxe foncière liée aux logements sociaux profite d'un abaissement ou d'une exonération de 30 %. Donc là aussi, cela prouve bien que Bayonne ici aussi... nous jouons aussi la carte de la solidarité en proposant tout simplement, y compris aux propriétaires les plus modestes, la possibilité malgré tout de ne pas voir leur pouvoir d'achat être dégradé.

Pour terminer, je crois que la question qui était aussi revenue à plusieurs reprises lors de nos échanges budgétaires en 2021, c'est celle de la subvention au CCAS. Permettez-moi, Monsieur le Maire, de faire un point une bonne fois pour toutes sur ce sujet. Alors, effectivement, entre 2011, Monsieur Bergé, et 2022, la progression dans la subvention du CCAS est passée de 2 340 000 euros en 2011 à 2 687 000 euros en 2022, soit une évolution moyenne de 1,3 %. Malgré tout, ce que vous avez oublié dans votre analyse, Monsieur Bergé, mais c'est normal, c'est que l'activité animation senior ainsi que la gestion du foyer Jaureguiberry ont été transférées du CCAS à la Ville et que ce transfert a représenté 260 000 euros, qui a été déduit de la subvention du CCAS en 2018, et c'est tout à fait normal. Et bien évidemment, et vous le savez, la Ville a mis dans ces deux projets qui concernent toute l'animation senior et la gestion du foyer Jaureguiberry – je fais une petite parenthèse – bien plus que ces 260 000 euros, puisque nous avons bien évidemment abondé cette somme et qu'aujourd'hui, les montants consacrés sont supérieurs à ces 260 000 euros.

Donc, autre point essentiel, Monsieur Bergé, c'est qu'une bonne fois pour toutes aussi, je regrette de ne pas avoir été assez claire peut-être lors des explications précédentes, mais on peut se demander s'il n'y a pas une volonté peut-être de ne pas entendre cette explication, il est erroné de dire que la subvention du CCAS a baissé en 2021. La réalité est que tout simplement, nous avons accordé en 2020 au CCAS une subvention exceptionnelle pour faire face à la crise sanitaire 290 000 euros, et que cette subvention n'ayant pas été consommée sur l'exercice 2020, il était normal qu'en 2021, nous tenions compte de cette non-consommation, et c'est pour cela que nous avons reporté cette subvention non consommée à hauteur de 161 000 euros sur l'exercice 2021. Ce n'est pas une baisse, mais c'est simplement un lissage de ce qui avait été fait en 2020 non consommé sur l'exercice 2021.

Alors, neutralisation forte du transfert d'activité que j'ai évoqué – animation senior et foyer Jaureguiberry – et puis aussi progression et prise en compte, ce que j'évoquais sur la subvention qui concerne la crise sanitaire, la progression de la subvention du CCAS entre 2011 et 2020, ça représente donc 607 000 euros et non 347 000 euros, si l'on regarde simplement en faisant une différence entre la subvention 2011 et 2022. Donc ce n'est pas 347 000 euros, c'est bien 607 000 euros qui auront été consacrés pour venir augmenter le budget du CCAS. Je me permets à ce stade de souligner que ces 647 000 euros correspondent à une augmentation de 2,4 % par an.

Sachant que sur la même période, parce que bien évidemment, nous sommes contraints, effectivement, et nous nous contraignons à respecter les engagements que nous avons à tenir sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, même si aujourd'hui, le contrat avec l'État pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement, c'est terminé, eh bien, sur la même période, le budget fonctionnement de la Ville a, lui, augmenté de 1 %. Ce qui veut dire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que clairement, il y a eu un engagement plus fort de la Ville pour financer l'action sociale et notamment les actions du CCAS.

Je crois que cette explication, certes un peu longue, était indispensable pour, tout simplement une bonne fois pour toutes, que vous puissiez peut-être trouver les réponses aux différents arguments que vous avez proférés, que vous avez explicités et dire que nous, clairement, nous assumons nos choix. Je le dis et je le redis. Nous nous donnons les moyens, parce que les chiffres qui ont été exposés ce soir, c'est aussi un travail de fond, constant, permanent.

Je veux ici, à ce stade, rendre hommage à tous les services et à tous mes collègues, parce que depuis l'an passé, Monsieur le Maire, et c'est la deuxième année consécutive, et même avec le resserrage du calendrier, puisque cette année, nous avons eu neuf mois entre l'élaboration du budget 2021 et l'élaboration du budget 2022 et qu'élaborer un budget au mois de décembre, franchement, c'est un exercice, là, pour le coup, hautement risqué, avec des figures extrêmement compliquées à réaliser. Il n'empêche que nous l'avons fait et nous l'avons fait en réalisant 31 réunions budgétaires, 31 avec Monsieur le Maire, chacune des directions concernées, chacun de mes collègues qui étaient présents, de façon à ce que nous puissions ensemble évaluer les besoins court terme et moyen terme, et aussi bien évidemment faire des arbitrages. Parce qu'élaborer un budget c'est aussi faire des arbitrages de façon à pouvoir nous permettre d'envisager l'avenir sereinement. En tout cas, c'est tout le sens de l'action que nous avons menée. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Je n'avais pas cru à la censure, mais j'avais un problème de micro et pourtant, j'avais quelque chose à dire.

Vous n'avez pas changé. Vous n'avez pas changé. Il est assez sidérant que votre discours soit celui de dire « où est-ce que vous trouvez toutes ces recettes ? » « Pourquoi on a inventé la taxe foncière sur les propriétés bâties ? » « Les droits de mutation à titre onéreux, c'est un scandale ! » « En plus, vous avez une base fiscale qui augmente, comment est-ce que vous faites ? » Notre ville vit. Notre ville vit. Et la tentation dont vous parlez, Monsieur Esteban, « la folie de la tentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties », on est beaucoup moins fou que bien d'autres. Sylvie Durruty rappelait ce qui a été l'augmentation à

Bordeaux à peine arrivée, à Lille également. À peine arrivée à Bordeaux, en place depuis fort longtemps à Lille. Je ne parle pas de la couleur politique de ces municipalités, mais plus près de nous, on a dit tout à l'heure que nous étions à Bayonne à un taux de 32,5 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, dont Madame Durruty à juste titre a révélé, parce que c'est une révélation pour beaucoup, qu'elle est payée par un tiers des Bayonnais eu égard à l'exonération évidemment. La moyenne nationale de cette taxe est de 36,6 %, bien plus importante que ce qui est à Bayonne.

Si vous voulez qu'on parle de Talence, on peut parler de Talence, 46 %. Et si vous voulez qu'on parle de Cognac 49 %, de Dax presque 50 %, Bergerac 54 %, Périgueux 60 %, Agen 61 %, Angoulême 62 %, Mérignac 68 %. Et au milieu de tout ça, il y a aussi la ville de Pau si vous voulez, mais je ne serai pas cruel et je ne dis pas ce qu'est cette taxe.

Et il nous serait interdit d'augmenter de 1 % après 13 années de non-augmentation de la fiscalité locale toutes taxes confondues ? Ni la TH ni la taxe foncière, toutes taxes confondues, 13 ans de non-augmentation de la fiscalité ! « Oui, mais c'est parce que vos bases fiscales augmentent. » Eh oui. Et oui parce que cette ville vit. Et c'est bien ce qui est embêtant visiblement, qu'elle vive. Elle ne vit pas qu'au centre. Elle vit aussi dans la périphérie.

Alors vous venez de nous dire « oui, mais finalement, tout est pour les riches du centre. » Vous connaissez la sociologie du centre-ville ? Vous voulez qu'on se promène ensemble ? J'ai fait le porte-à-porte il n'y a pas très longtemps. J'adore ça. Pour les dernières élections. Et j'ai vu qui habite en centre-ville. Je le savais déjà d'ailleurs. Vous croyez que les personnes en situation de précarité sont toutes dans une partie de la ville et en périphérie. Vous vous trompez. Complètement. La sociologie de cette ville est beaucoup plus compliquée que la caricature que vous nous présentez. Le centre, gentrification, c'est faux. C'est faux ! À Bordeaux peut-être et encore pas tous les quartiers. À Bayonne, c'est faux. Cette sociologie, là, elle vous échappe visiblement beaucoup parce que vous avez fait des erreurs de stratégie, peut-être même de stratégie électorale. Je n'en dis pas plus.

Vous ne savez pas exactement la situation des Bayonnais. Quand on vous dit que nous apportons une attention particulière à tous les quartiers, vous ne nous croyez pas. Et vous dites que le musée est en centre-ville. Et oui le musée est en centre-ville et il a toujours été en centre-ville. La bibliothèque-médiathèque est aussi en centre-ville, mais vous savez qu'il y en a une aussi à la place des Gascons. Vous savez qu'on a un projet là-bas aussi d'équipement culturel que vous n'avez pas trouvé tout à fait satisfaisant quand nous avons fait une réunion publique, je me rappelle encore comme si c'était hier. Vous êtes venus nombreux pour dire le mal que vous pensiez de ce projet parce que bien sûr, il supposait nécessairement, éventuellement la démolition de l'actuelle bibliothèque-médiathèque et son déplacement. Je dis « son déplacement » et non pas sa disparition. Vous avez crié haro sur ce projet. C'était un projet d'agrandissement de la bibliothèque-médiathèque, et qui plus est, porté par la Communauté d'agglomération aussi au titre de la politique de la Ville, et ce qui permettait, et ce qui permettra 80 % du financement par la politique de la Ville. C'est-à-dire 20 % à la charge de la Ville de Bayonne. Il n'y a pas, excusez-moi, de montage financier plus intelligent que celui-là. Et on ne fait rien pour les quartiers périphériques ? Ah bon !

Et quant à Polo Beyris, Madame Durruty parle de la ferme de Urtasun, beaucoup ne savent pas où est la ferme de Urtasun. Mais nous, on sait. Et les gens qui habitent le Polo Beyris le savent, ce sont eux qui nous ont demandé depuis une dizaine d'années la réhabilitation de cette ferme de Urtasun. On va, vous l'avez dit à l'instant, Madame Durruty, réhabiliter la ferme de Urtasun. Et dans ce quartier du Polo Beyris, nous avons entièrement refait la place du Polo Beyris. Il y a même un graphe qui a été dessiné sur une des façades. Alors, c'est vrai que tout n'est pas parfait encore, que tout n'est pas terminé. Mais enfin, nous avons aussi des jardins partagés, nous les avons inaugurés. Je me rappelle la satisfaction de la population le soir où nous étions avec toute cette population de Polo Beyris qui... elles ne sont pas venues nous dire qu'on ne faisait rien pour le quartier. Elles ne sont pas venues dire ça.

Alors on est désolé, on va continuer à bénéficier des ressources fiscales que les lois fiscales nous autorisent et il y aura toujours à Bayonne une taxe foncière sur le bâti et il y aura toujours des droits de mutation. Alors évidemment, il y a beaucoup de mutations à Bayonne nous dit-on. Beaucoup moins que dans les communes voisines, excusez du peu. Beaucoup moins. Deux à trois fois moins qu'à Biarritz, pour une population deux fois et demie supérieure à celle de Biarritz. On a l'impression que l'on a un effet d'aubaine. On fait avec les dispositions fiscales qui sont applicables. C'est vrai que la taxe d'habitation a beaucoup nourri... Alors vous avez un peu changé quand même, car précédemment, c'était toujours la grande critique de la taxe d'habitation « injuste ». On vous disait qu'elle était payée par près de 40 % de la population, mais elle était injuste pour ceux qui la payaient. Et c'est vrai d'ailleurs. Il n'y a plus de taxe d'habitation, ou il n'y en aura presque plus d'ici peu. Je ne dis pas que c'est une bonne chose non plus sur l'autonomie fiscale des collectivités locales et en particulier des communes. C'est un autre débat. Mais « c'est injuste, ceci, cela », elle n'existe plus. Si tant est qu'elle ait existé d'une manière aussi sévère que vous l'avez décrite parfois.

Je comprends bien. Vous essayez de voir sur quel biais vous allez pouvoir attaquer tout cela. Un programme d'investissement ambitieux, on l'assume. On était élu sur ça, on va aller jusqu'au bout. Que ce soit ambitieux, c'est vrai. Que les Bayonnais le méritent, c'est tout aussi vrai. Alors bien sûr, nous avons une année 2022 avec un niveau d'investissement exceptionnel. 2023 le sera aussi. Et puis les choses iront en diminuant. Mais nous aurons à ce moment-là les équipements sportifs. Qui peut contester l'utilité des équipements sportifs qu'on est en train de prévoir ? Et les équipements culturels sur lesquels on a pris un certain retard dans cette ville. J'étais adjoint à la Culture avant d'être maire, et ce fossé qui pouvait exister entre les équipements culturels et les équipements sportifs m'était apparu assez rapidement dans la prise de mes fonctions. Aujourd'hui, on rétablit les choses sans oublier les équipements sportifs, y compris d'ailleurs la pratique amateur à laquelle vous avez fait référence tout à l'heure, Madame Herrera.

Donc on assume bien ce budget sans état d'âme, sans complexe. Et c'est vrai que je suis fier d'être maire d'une ville où tous mes collègues élus qui ont des délégations... Sylvie Durruty vient de le dire, elle a fait 30 réunions avec des délégués, et ils, et elles ont parfaitement compris l'exigence qui était la nôtre parce que nous sommes intraitables sur les dépenses de fonctionnement. Intraitables. Ce n'est pas facile. Vous avez une délégation, vous avez de l'ambition et vous venez présenter vos projets. J'en sais quelque chose comme président de la Communauté d'agglomération. Si on additionne tout ce qu'on a envie à l'échelle de tout le

Pays Basque, on fait trois fois la capacité de ce qu'on a sur 10 ans. Ce n'est pas possible. C'est pareil pour ce qui nous concerne. Les dépenses de fonctionnement doivent être regardées à la loupe. Ce travail, Madame Durruty, vous le faites avec vos services, remarquablement. Mes collègues le font et le comprennent parfaitement. Alors oui, c'est un exercice très ambitieux, mais très sérieux et réaliste.

Vous voulez reprendre la parole, très rapidement bien sûr, mais vous l'avez, Monsieur Mathieu Bergé, vous avez levé la main.

**M. BERGE** : Oui, je reconnais bien l'avocat aujourd'hui dans vos propos, et c'est vrai que vous êtes très doué pour la défense et vous défendez votre budget, mais il est cependant indéfendable. Il faut assumer. Il faut assumer. Assumons ! Assumer que le modèle économique financier de la Ville de Bayonne est basé sur la croissance de la ville et le dynamisme de son marché immobilier. Et ce n'est pas une décision qui a été prise il y a deux ans. C'est une décision qui a été prise il y a 15 ans avec un adjoint à l'urbanisme qui est maintenant maire, président de l'agglomération, et qui se joint aux manifestations contre la spéculation immobilière en Pays Basque, le développement incontrôlé. C'est quand même ça la réalité. Ce modèle financier de développement de la Ville de Bayonne, c'est vous qui l'avez conçu et vous assumez, vous l'avez dit, « on est content que la population grandisse, on est content qu'il y ait des droits de mutation, on est content que les bases augmentent. » Donc vous êtes contents de la situation immobilière et du développement de l'urbanisme sur cette ville. Vous l'avez dit, vous l'assumez très bien, mais assumez-le en toutes circonstances. Assumez-le à Bayonne, assumez-le à l'Agglomération, assumez-le devant les citoyens et abstenez-vous peut-être de temps en temps de participer à certaines manifestations.

Deuxièmement, la sociologie je ne la connais pas ? Je crois que je la connais bien la sociologie de Bayonne, aussi bien que vous. Et la sociologie est en train de changer. Je suis d'accord avec vous, historiquement oui, l'hypercentre était peuplée par de la population populaire. Aujourd'hui, la sociologie du centre-ville est en train de changer, que ce soit au Petit Bayonne, que ce soit à Saint-Esprit, et c'est du fait de la politique que vous menez et c'est une politique de gentrification. Tous les Bayonnais qui sont là depuis plus de dix ans vous le diront et sont conscients de cette situation-là. Donc, s'il vous plaît, abstenez-vous de nous donner des leçons de Bayonne. Je pense que même votre opposition et votre minorité, nous connaissons assez bien cette ville. D'ailleurs, si la sociologie ne changeait pas, pourquoi la Ville de Bayonne deviendrait-elle contributrice à la péréquation nationale ? Alors que là, elle en bénéficiait ? C'est bien que la sociologie de la ville a évolué.

Ensuite, effet de manche, la médiathèque Place des Gascons, notre groupe, nous avons toujours été favorables. Nous avons accompagné et nous avons dit que justement, il y avait un véritable intérêt à mettre des équipements structurants dans la périphérie. À l'époque où le centre aquatique des Hauts de Sainte Croix a été prévu sous la mandature du maire Grenet, nous avons soutenu ce projet alors que des membres de votre majorité avaient fait campagne contre ce projet sur la rive droite de Bayonne. Donc oui, vous allez trouver en nous des alliés systématiquement pour des équipements structurants à la périphérie et dans les quartiers où la population a besoin non seulement de dormir, mais de vivre également.

Alors, vous nous parlez de la ferme de Urtasun. Mais c'est très bien. Vous vous rendez compte de ce que vous dites ? « Mais nous avons entendu la population au bout de dix ans ». Et comparons les 300 000 euros du budget cette année aux 18 millions d'euros sur les grands équipements qui sont à 94 % concentrés sur le centre-ville. C'est-à-dire qu'il faut attendre et on prend les miettes à la périphérie. C'est vous-même qui le dites. Madame Durruty me donne même des arguments. Qu'est-ce que je peux dire ? Merci, Madame Durruty ! Vous nous donnez des arguments. Vous me dites « ah, mais oui, mais attendez, si on ne prend pas les grands équipements... » Je n'ai parlé que des grands équipements, 94 %, mais ne prenons pas que les grands équipements, vous évoquez la salle de rugby à Floride, 350 000 euros. Vous évoquez la cité scolaire Jean Jacques Rousseau, 296 000 euros. Très bien. Les projets lancés en 2022, rue Thiers, 650 000 euros, hypercentre, Place Pasteur, 620 000 euros, hypercentre, Carreau des halles, 100 000 euros, hypercentre. Vous voyez ? On revient systématiquement.

Donc vous avez défendu quelque chose qui me semble indéfendable. Vous avez essayé de nous perdre avec des explications, j'avoue, je m'excuse, mais je n'ai pas vraiment compris ce que vous avez voulu nous expliquer sur le CCAS. Peut-être si vous l'autorisez, Jean Marc Abadie qui y siège a compris. Mais moi, pour ma part, je n'ai pas compris. L'année dernière, vous avez baissé de 6,5. Cette année, on augmente de 7,6. Ça fait plus +1,1. C'est tout. C'est tout. C'est aussi simple que ça.

**M. LE MAIRE** : Merci. Monsieur Abadie vous êtes dans le même groupe que Monsieur Bergé, je crois.

**M. ABADIE** : Oui.

**M. LE MAIRE** : Et vous demandez aussi la parole. Normalement, une prise de parole, c'est par groupe. Allez rapidement, s'il vous plaît, allez-y.

**M. ABADIE** : Merci, Monsieur le Maire. Pour répondre à Madame Durruty, les chiffres qu'a avancés Monsieur Mathieu Bergé ne sont pas d'un cerveau d'un vulgaire gauchiste d'opposition face à une majorité soutenue par des parties de droite que sont LR et En marche. Ce n'est pas cela. Les chiffres qu'a cités Mathieu Bergé proviennent des conseils d'administration du CCAS. Je les ai devant les yeux. En 2021, Madame Durruty effectivement, il y a eu une subvention exceptionnelle de 180 000 euros liée à la prime COVID pour les agents qui n'avaient pas de remboursement, ainsi que pour l'achat de gel, de masques, etc. C'était 180 000 euros. C'était effectivement une subvention exceptionnelle versée en 2020. Et du coup, la subvention en 2021 a baissé de 12,8 % en comptant cette subvention. Mais si effectivement c'est une subvention exceptionnelle, comme son nom l'indique, c'était exceptionnel. Et cette année, et donc en 2021, il était bien question, en enlevant cette subvention exceptionnelle, d'une baisse de 6,5 % qui correspond à 171 000 euros. Sur ces dix dernières années, la subvention municipale – j'ai le tableau devant le nez – de 2011 à 2021 elle a augmenté d'un total de 6 %, ce qui fait une moyenne, par année, de 0,67 %.

Vous dites que la majorité des familles, des ménages à Bayonne ne paye pas de taxe foncière. Effectivement, la majorité des habitants sont dans la location. La moitié des habitants, des familles et des ménages ne payent pas d'impôts sur le revenu. Le taux de



logement social est de 25 %. Nous ne pouvons pas comparer ni avec Biarritz ni avec Anglet. C'est justement parce qu'il y a une population qui est moins riche ou plus pauvre que bien d'autres villes, et notamment nos voisines, que le CCAS, que la politique sociale de la Ville doit être forte. Or, ce qui se passe aujourd'hui, c'est que vous êtes plus dans la charité que dans l'action sociale.

Nous, nous en concluons que vous ne priorisez pas l'action sociale à hauteur des besoins du CCM. Le CCAS a dû différer de plusieurs mois des recrutements et des nouveaux services. Vous cantonnez le CCAS à un rôle de distributeur de chèques aux pauvres et de gestionnaires de services à domicile pour les personnes âgées. C'est ça la réalité. Le CCAS, pour vous, avec votre politique est un simple délivreur de prestations et surtout sans aucun axe de travail stratégique et sans mission de coordination, notamment par exemple dans l'aide alimentaire. Et je crois savoir que c'est ce qui se faisait précédemment.

Écoutez, c'est cela que je vous propose, Madame Durruty, que les services financiers de la Ville, avec votre participation et la mienne si vous la souhaitez, ainsi que le service financier du CCAS puissent se rencontrer pour une fois pour toutes, comme vous l'avez dit, « une bonne fois pour toutes », à plusieurs reprises, pour que nous ayons une analyse claire et factuelle du niveau de soutien de la Ville de Bayonne à sa politique sociale et en l'occurrence au CCAS. Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Bien, écoutez, Madame Durruty...

**Mme DURRUTY** : Non, Monsieur le Maire, je ne répondrai pas parce que je pensais avoir été claire, manifestement je ne suis pas entendue. Quoi qu'il en soit, nous proposons avec Dominique Foulon et Marc Andrieu une réunion où l'on reparlera de tout cela parce que franchement, je crois que vous y mettez tous beaucoup de mauvaise volonté, je vais oser le dire, parce que vous oubliez de prendre en compte le résultat des exercices qui ont été l'exercice 2020, qui tout simplement a mis en avant le fait que la subvention exceptionnelle n'avait pas été consommée. C'est tout. Point. Fin. Mais on en reparlera et j'essaierai d'être plus convaincante que je ne l'ai été manifestement, mais j'espère que vous serez plus à l'écoute.

**M. LE MAIRE** : Oui, Madame...

**Mme BISAUTA** : Ça ne va pas durer longtemps. Moi, je voudrais dire qu'on est astreint au silence, mais entendre parler de « charité » avec le travail que font les services de la Ville de Bayonne auprès de nos concitoyens, avec la façon dont on voit qu'ils sont pris en charge, je me permets de dire que c'est complètement inacceptable et insoutenable. Faisons-nous de la charité ? On est la seule ville d'Aquitaine, je pense à l'heure à l'actuelle, à avoir mis aussi, pour l'accès à l'eau, tout un système par rapport à l'eau potable. Si on appelle cela de la charité alors qu'on a des services qui proposent des innovations, je pense qu'on a le droit d'être dans l'opposition, mais la majorité est aussi respectable.

**M. LE MAIRE** : Merci Madame Bisauta. Je propose maintenant de poursuivre par le rapport suivant... le vote, excusez-moi. Vous, c'était clair, vous votez contre. Toute l'opposition vote contre. Toute la majorité vote pour. La délibération est adoptée. Mais il fallait encore que je le dise, c'est vrai.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

Votes contre : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE (avec mandat),  
Mme DUPREUILH (avec mandat), Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE,  
M. ESTEBAN.

**24. Exercice 2022 - Budget annexe des parcs de stationnement -  
Budget primitif**

**M. LE MAIRE** : On passe au rapport suivant, Madame Durruty.

**Mme DURRUTY** : Nous passons effectivement au budget annexe du parc de stationnement et au budget primitif 2022. Le budget annexe des parcs de stationnement s'équilibre globalement à 6,59 millions d'euros, exploitation et investissements confondus. En application des articles L.2312-1 à 3 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé à notre Conseil municipal d'approuver ce budget primitif présenté dans le document joint à la note explicative de synthèse, par nature et par chapitre.

**M. LE MAIRE** : Merci. Sur ce rapport, vous votez ? Vous ne prenez pas part au vote cette fois. Monsieur Bergé, vous faites quoi ?

**M. BERGÉ** : On ne prend pas part au vote.

**M. LE MAIRE** : Vous ne prenez pas part au vote. Donc c'est parfaitement clair.

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE,  
M. DUZERT, Mme LIOUSSE (avec mandat), Mme DUPREUILH (avec mandat),  
Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE, M. ESTEBAN.

**25. Exercice 2022 - Budget annexe des fêtes et tempora da - budget  
primitif**

**M. LE MAIRE** : On poursuit sur le rapport suivant qui est présenté par Yves Ugalde.

**M. UGALDE** : Oui Monsieur le Maire, c'est le budget primitif concernant cette fois le budget annexe des fêtes et de la tempora da. Ce budget annexe ne comporte qu'une section de fonctionnement qui s'équilibre globalement à 4,053 millions d'euros soit 2 970 000 euros pour les fêtes et 1,083 million pour la tempora da. En application des articles L.2312-1 à 3 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe des fêtes et de la tempora da présenté dans le document joint à la note explicative de synthèse, par nature et par chapitre.

**M. LE MAIRE** : Merci. Vous ne prenez pas part au vote, Monsieur Bergé non plus également. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE,  
M. DUZERT, Mme LIOUSSE (avec mandat), Mme DUPREUILH (avec mandat),  
Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE, M. ESTEBAN.

## 26. Vote des taux d'imposition pour l'année 2022

**M. LE MAIRE** : Nous arrivons au taux d'imposition. Nous revenons vers vous, Madame Durruty.

**Mme DURRUTY** : Oui, effectivement, comme indiqué dans le rapport concernant les orientations budgétaires 2022 débattues lors de notre séance du 9 décembre 2021, il est proposé à notre Conseil municipal une évolution du taux de la taxe sur le foncier bâti, limité à 1 %, ce taux étant resté inchangé à Bayonne pendant 12 années consécutives. Le nouveau taux de taxe sur le foncier bâti s'établirait donc à 32,83 % pour l'année 2022. Le taux d'imposition sur le foncier non bâti serait de son côté reconduit à hauteur de 46,68 %. Sur la base des éléments figurant en note explicative de synthèse, il est demandé à notre Conseil municipal de fixer les taux d'imposition de l'année 2022 ci-dessus définis.

**M. LE MAIRE** : Oui, Monsieur Esteban, c'est une explication de vote ?

**M. ESTEBAN** : Une intervention rapide, tout simplement. Je souhaiterais que nous réfléchissions sur la taxe foncière bâtie, sur la problématique qui concerne l'acquisition sociale dans le cadre des BRS, donc du bail réel et solidaire. Depuis la loi de finances de 2021, l'abattement qui jusqu'à présent pouvait être de 30 % peut passer à 100 %. Il ne concerne pas uniquement les bailleurs sociaux, puisque le système du BRS, c'est qu'on peut acquérir un appartement en n'étant pas propriétaire du foncier. C'est une location du foncier qui dure, qui peut durer jusqu'à une cinquantaine d'années à peu près, qui borde et rend totalement caduque le principe de la spéculation.

Divers projets sont en train de se développer sur Bayonne et il serait intéressant que l'on réfléchisse sur un abattement plus important ou total de cette taxe foncière sur le bail réel et solidaire qui touche des familles et des femmes avec des enfants prioritairement, c'est le public de ce type d'acquisition. Cela ne représenterait qu'une perte financière en l'état actuel des projets de moins de 100 000 euros, qui peut être largement compensée et qui sera largement compensée par l'augmentation de la fiscalité sur les résidences secondaires. On serait bénéficiaire sur ce plan-là. C'était une remarque.

**M. LE MAIRE** : Une piste que Madame Durruty vous pouvez aborder dans la commission compétente ? Mais ça ne remet pas en cause ce que l'on voit ce soir, c'est une proposition de réflexion.

**Mme DURRUTY** : Oui, mais je confirme que c'est une piste sur laquelle nous travaillons actuellement et qu'effectivement, nous sommes en train de simuler de façon à voir ce que nous pouvons faire sur ce sujet.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je mets aux voix, votre position sur ce rapport, c'est contre ? Vous ne prenez pas part au vote sur le vote des taux. Non-participation au vote. Je vous remercie. Il est adopté par la majorité.

### ADOPTE A LA MAJORITE

Votes contre : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE (avec mandat), Mme DUPREUILH (avec mandat). Non-participation au vote : 4, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE, M. ESTEBAN.

## **27. Taxe d'habitation des résidences secondaires**

**M. LE MAIRE** : Le rapport 27, c'est la taxe d'habitation des résidences secondaires, c'est vous, Monsieur Parrilla Etchart le vilain canard, qui voulez augmenter cette taxe.

**M. PARRILLA ETCHART** : C'est bien cela Monsieur le Maire. Nous venons d'aborder le thème il y a peu. Effectivement, afin d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché locatif des logements sous-occupés, la loi de finances de 2014 donne la possibilité aux communes classées en « zone tendue » de majorer la part communale de la taxe d'habitation des résidences secondaires. La problématique de logements rencontrée par de nombreux ménages bayonnais a conduit la Ville à instituer cette majoration par délibération du 12 février 2015 à hauteur de 20 %, taux porté à 35 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Aujourd'hui, compte tenu des tensions toujours très vives constatées sur le marché immobilier, tensions qui sont même exacerbées depuis quelques mois, il apparaît opportun et très souhaitable d'utiliser pleinement ce dispositif afin d'en renforcer l'impact. Il est ainsi proposé au Conseil municipal de porter à 60 % le taux de cette majoration à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année prochaine.

**M. LE MAIRE** : Madame Durruty.

**Mme DURRUTY** : L'occasion pour moi, Xabier si tu permets, de répondre à Mathieu Bergé, contrairement à ce qu'il a dit dans ses propos, la majoration était déjà de 35 % et reste de 35 % sur 2022. Donc il n'y a pas de produits supplémentaires. Simplement, cette majoration représente effectivement 500 000 euros.

**M. LE MAIRE** : J'ai cru comprendre que vous alliez voter cette délibération. Vous confirmez, Madame Capdevielle aussi, que vous votez cette délibération sur l'augmentation du taux sur les résidences secondaires. « Oui, enfin ? » Bon, c'est oui. Merci. Donc unanimité sur ce rapport 27.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **FONCIER**

### **28. Cession au profit de Soliha Pays Basque de l'immeuble situé 30 rue Poissonnerie**

**M. LE MAIRE** : 28, Monsieur Lacassagne.

**Mme CAPDEVIELLE** : J'ai fait une erreur sur la 26 c'est-à-dire sur les taux d'imposition. Nous votons contre. Si vous voulez rectifier sur le vote des taux d'imposition.

**M. LE MAIRE** : C'était non-participation au vote. Maintenant, vous dites que c'est contre. C'est rectifié Madame Capdevielle.

**M. LE MAIRE** : On en arrive à Monsieur Lacassagne et le rapport 28.

**M. LACASSAGNE** : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de la cession au profit de Soliha Pays Basque de l'immeuble situé 30 rue Poissonnerie. Par un bail emphytéotique du 15 février 1991, la Ville a confié à Soliha Pays Basque le soin de réhabiliter l'immeuble à usage locatif dont elle est propriétaire au 30 rue Poissonnerie pour une durée de 30 ans à compter du 20 décembre 1990. Un premier avenant de prolongation du bail a été conclu le 21 décembre 2020 pour une année, soit jusqu'au 23 décembre 2021, afin de permettre aux parties de travailler sur des scénarios de poursuite de gestion de l'immeuble, notamment à travers la mise en œuvre de nouveaux travaux d'amélioration en matière de sécurité incendie et d'amélioration thermique du bâtiment. Après étude, il est apparu finalement plus pertinent de céder cet immeuble à Soliha, ce qui a conduit, par délibération du 9 décembre 2021 à autoriser une nouvelle prolongation du bail jusqu'au 31 décembre 2022 au plus tard, le temps de la concrétisation de cette cession.

Il s'agit désormais d'approuver les conditions de cette vente qui, sur le fondement des éléments figurant en note explicative de synthèse, interviendrait au prix de 750 000 euros. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la cession correspondante au profit de Soliha Pays Basque et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte afférent ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de ce projet.

**M. LE MAIRE** : Merci. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre, j'imagine, pour cette délibération. Vous me confirmez. Je vous remercie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **29. Acquisition de parcelles auprès de la SAFER Nouvelle-Aquitaine situées chemin de Chala**

**M. LE MAIRE** : Lionel Sevilla, vous avez le rapport 29, c'est peut-être l'occasion pour vous d'expliquer pourquoi nous décidons d'acquérir ces parcelles à cet endroit-là, cela a peut-être un lien avec un sujet que nous avons vu en début de séance.

**M. SEVILLA** : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, effectivement, avant de présenter cette délibération, je voulais préciser quelques éléments. Donc sur les zones humides, puisque c'est ce dont nous allons parler dans cette délibération, les zones humides sont des secteurs, des territoires qui sont amortisseurs du changement climatique et qui sont des réservoirs de biodiversité importants. Donc elles participent au stockage de l'eau ces zones humides, et donc par ce stockage de l'eau elles participent à l'alimentation des nappes phréatiques et donc de la préservation de la ressource en eau. Et effectivement, elles tamponnent aussi finalement le phénomène de crue, ce qu'on a pu voir à la fin de l'année dernière avec, pour ce qui nous concerne, sur les Barthes de la Nive un stockage de plus d'un million de mètres cubes en fonction des niveaux d'eau et des périodes, ce qui permet finalement de protéger le centre-ville de Bayonne d'un impact fort de crue de la Nive.

Mais ces zones humides sont aussi des lieux où se développent une végétation très spécifique et qui forment des supports d'habitat pour des espaces végétales et animales à forte valeur patrimoniale qui sont des espaces protégés : l'angélique des estuaires, notamment la partie végétale, l'anguille qui a son cycle de vie notamment sur une grosse partie des Barthes, le vison d'Europe, la loutre qui sont des espèces un peu emblématiques.

Mais aussi les Barthes, notamment de la Nive, et finalement Bayonne, se trouvent sur un couloir migrateur atlantique fort entre le nord de l'Europe et le sud de l'Europe. Donc ces zones humides, ces zones de barthes accueillent des populations d'oiseaux migrateurs qui ont de très fortes valeurs patrimoniales, puisque ce sont des espèces aussi qui sont protégées.

Pour se recentrer un peu sur les roselières qui vont concerner notamment la Nive, on a sur les Barthes de la Nive et notamment sur la plaine d'Ansot, les roselières, les surfaces de roselières d'un seul tenant, les plus importantes du Pays Basque français qui ont été répertoriées. Donc c'est vraiment une valeur patrimoniale forte pour nous. Et donc tous ces milieux, toutes ces zones humides, toutes ces roselières forment la jonction avec d'autres habitats, les prairies, les zones boisées. Et tout cela est lié finalement par les cours d'eau, par la Nive, par les affluents de la Nive, par l'Adour et tous les affluents de l'Adour, tout ce maillage de cours d'eau, toute cette trame bleue. Et aujourd'hui, on la retrouve aussi, qui est structurée et qui est préservée dans les documents d'urbanisme dans le cadre du PLUI, et autour de ces trames bleues, on préserve aussi des trames vertes sur les bords de Nive, c'est des zones de barthes, mais cela peut être un peu plus à l'intérieur du territoire avec d'autres zones humides et d'autres zones de barthes sur la ville et sur le centre-ville. Cela permet donc de structurer et de stocker l'eau, de structurer, de tamponner un peu les phénomènes de pluie avant de les envoyer dans les cours d'eau et donc de limiter aussi finalement les phénomènes d'inondation.

Pour revenir un petit peu aussi sur les bords de Nive, aujourd'hui, la Plaine d'Ansot, avec plus de 20 ans d'existence, accueille 100 000 visiteurs par an en moyenne. Cela leur permet de découvrir un patrimoine naturel fort et important sur une biodiversité qui nous est proche, avec, structurée sur ce territoire, une sensibilisation du public et des scolaires. Et autour de ça on vient aussi découvrir un patrimoine culturel historique, puisque les barthes structurent le pourtour de Bayonne. Bayonne est quand même une ville d'eau. La ville a été travaillée autour de ces territoires-là. Nous retrouvons aussi un patrimoine culturel historique dans ces zones humides, dans ces zones de barthes.

Finalement, tout le travail qui a été fait autour de Bayonne pour la préservation de ces territoires, toutes ces actions qui ont été menées sur ces zones-là rentrent pleinement dans la stratégie nationale de développement des aires naturelles protégées. Des programmes qui aujourd'hui sont prônés, notamment au niveau de l'Europe.

Pour conclure, aujourd'hui, l'état de conservation des roselières à l'échelle du Département est très mauvais. Cet état s'explique surtout finalement par la faible représentativité de ces zones humides et leur fragmentation. Acquérir cette espace, cette zone humide, cette partie en fait au bord du Hillans va permettre de protéger aussi le massif nord de la plaine d'Ansot dans sa globalité.

**M. LE MAIRE** : Voilà une présentation très convaincante sur cette délibération.

**M. SEVILLA** : Sur cette délibération, le 2 décembre dernier, la SAFER Nouvelle Aquitaine a exercé son droit de préemption sur la partie en nature de roselières d'une propriété partiellement bâtie d'une superficie de 810 mètres carrés situés au nord de la Nive, chemin de Chala. L'intervention de la SAFER vise ainsi à préserver des espaces naturels d'espèces

remarquables et à assurer une gestion globale de ce milieu. Au vu de la localisation de ces parcelles situées en contigu de la Plaine d'Ansot, la Ville de Bayonne a montré un intérêt pour l'acquisition afin d'assurer la protection de la roselière. Cette acquisition interviendra au prix de 96 000 euros TTC. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition auprès de la SAFER Nouvelle Aquitaine des parcelles correspondantes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat, l'acte authentique à intervenir ainsi que toute autre document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je mets aux voix. Il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre. On aura bien compris. Délibération adoptée. Merci Monsieur Sevilla.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **30. Modification du cahier des charges du lotissement « Petit Basque » situé avenue Henri de Navarre**

**M. LE MAIRE** : Monsieur Lacassagne, vous voulez reprendre la parole sur le rapport 30.

**M. LACASSAGNE** : Il s'agit de la modification du cahier des charges du lotissement « Petit Basque » situé avenue Henri de Navarre. La Ville est propriétaire d'un terrain non bâti d'une superficie de 2943 m<sup>2</sup>, situé avenue Henri de Navarre, au sein du lotissement « Petit Basque ». Il y a lieu d'adapter le cahier des charges de ce lotissement établi en 1960 et toujours en vigueur afin de mettre en conformité avec les prescriptions du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il est demandé en ce sens au Conseil municipal d'approuver la modification du cahier des charges du lotissement « Petit Basque » selon les termes exposés en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce ou tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre ? La délibération est adoptée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **MARCHÉS PUBLICS**

### **31. Nettoyage de certains bâtiments de la Ville - Lot n° 5 - Avenant n° 1**

**M. LE MAIRE** : Monsieur Salanne, vous avez divers rapports concernant des marchés.

**M. SALANNE** : Merci Monsieur le Maire. Nous allons commencer par le nettoyage de certains bâtiments de la Ville. En mai 2019, la Ville de Bayonne a conclu avec la société LEA Services un accord-cadre mono-attributaire pour le nettoyage des différents sites de la ville. Au cours de l'exécution des prestations régulières, il s'est avéré nécessaire d'intégrer de nouvelles prestations concernant le local destiné à héberger les volontaires du service civique dans l'enceinte de l'école élémentaire des Arènes. Le montant de la plus-value s'élève à 1 119 euros hors taxes, soit une augmentation de 9,5 % par rapport au montant initial des prestations régulières. Après avis émis par la commission d'appel d'offres, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la plus-value au contrat et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la société LEA Services et l'avenant n° 1 à intervenir.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? Délibération adoptée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **32. Nettoyage de certains bâtiments de la Ville - Lot n° 1 - Avenant n° 2**

**M. LE MAIRE** : Rapport 32.

**M. SALANNE** : C'est un deuxième rapport du même type, c'est à dire toujours dans le nettoyage de certains bâtiments, La société ATALIAN Propreté est titulaire d'un accord-cadre mono-attributaire pour le nettoyage de différents sites communaux. Selon les éléments précisés en note annexe de synthèse, il est proposé de conclure un avenant à ce marché pour y intégrer des prestations complémentaires régulières concernant le nettoyage du Centre d'Interprétation et de l'Architecture et du Patrimoine (le CIAP) dont le montant de ces prestations s'élève à 4 714,92 euros hors taxes, soit une plus-value de 6,42 % par rapport aux prestations régulières initiales. Après avis de la commission d'appel d'offres, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le projet d'avenant correspondant et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? Adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **33. Divers travaux d'impression - Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS de Bayonne, lancement de la consultation des entreprises et signature des accords-cadres**

**M. LE MAIRE** : Rapport suivant.

**M. SALANNE** : Le rapport suivant concerne divers travaux d'impression. La constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS de Bayonne et le lancement de la consultation des entreprises et signature des accords-cadres. Les accords-cadres permettant de couvrir les besoins des services municipaux et du CCAS concernant divers travaux d'impression de documents sont arrivés à échéance. Considérant qu'il est nécessaire de relancer l'appel d'offres dans les conditions développées dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ce marché.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? Délibération adoptée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **34. Signature d'un protocole transactionnel avec la société Saonoise de mobiliers - acquisition de mobilier scolaire pour les écoles publiques de la ville de Bayonne**

**M. LE MAIRE** : Rapport suivant.



**M. SALANNE** : Enfin pour terminer, il s'agit de la signature d'un protocole transactionnel de la société Saonoise de mobiliers. La SAS Saonoise titulaire de l'accord-cadre d'acquisition de mobilier scolaire pour les écoles publiques et décomposé en trois lots a fait valoir auprès de la Ville les bouleversements dans l'économie générale du contrat occasionnés par la hausse significative du prix des matières premières depuis sa prise d'effet. Au regard de la situation décrite en note explicative de synthèse et conformément à la circulaire interministérielle du 20 novembre 1974 relative à l'indemnisation titulaire des marchés publics en cas d'accroissement imprévisible de leur charge économique, il convient de faire application de la théorie de l'imprévision en révisant les prix par le biais d'un protocole transactionnel. Il est en ce sens demandé au Conseil municipal d'approuver le projet de protocole transactionnel correspondant d'un montant de 2 397,83 euros hors taxes pour l'ensemble des trois marchés concernés et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre ? La délibération est adoptée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **35. Débat portant sur les garanties accordées en matière de Protection Sociale Complémentaire (PSC)**

**M. LE MAIRE** : On poursuit, Madame Durruty, avec les ressources humaines sur un rapport 35.

**Mme DURRUTY** : Ce rapport concerne le débat portant sur les garanties accordées en matière de protection sociale complémentaire. L'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement au contrat de prévoyance de leurs agents en 2025 et au contrat de santé en 2026. Les collectivités locales doivent mettre en débat ce sujet avant le 18 février 2022 au sein de leurs assemblées délibérantes. Ce débat sans vote peut porter sur les enjeux de la protection sociale complémentaire, la nature des garanties envisagées, le niveau de participation, le calendrier de mise en œuvre. La Ville de Bayonne s'est déjà engagée auprès de ses partenaires sociaux à poursuivre et accentuer les actions en faveur du développement de la protection sociale complémentaire à l'attention des agents au cours du mandat actuel. À l'issue de présentation d'informations et des échanges en commission municipale, le Conseil municipal est désormais invité à débattre sur ce sujet, sujet qui bien sûr, a été évoqué lors de notre commission aussi, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Oui, vu en commission. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, on considère que ce débat a eu lieu. Je vous remercie.

**DONT ACTE**

#### **36. Modification du tableau des effectifs**

**M. LE MAIRE** : Rapport 36, Madame Durruty.

**Mme DURRUTY** : Modification du tableau des effectifs. Il est demandé à notre Conseil municipal d'approuver la création de neuf postes détaillés en note explicative de synthèse, modifiant ainsi le tableau des effectifs sur ce rapport.

**M. LE MAIRE** : Sur ce rapport ? Pas d'abstentions ?

**M. ESTEBAN** : 36 et 37 nous ne prendrons pas part au vote.

**M. LE MAIRE** : D'accord, merci. Non-participation au vote. Monsieur ?

**M. BERGÉ** : La même chose ? Donc non-participation au vote. Délibération adoptée par la majorité. Je vous remercie.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE (avec mandat), Mme DUPREUILH (avec mandat), Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE, M. ESTEBAN.

#### **37. Attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs**

**M. LE MAIRE** : Rapport 37, vous le présentez néanmoins, Madame Durruty.

**Mme DURRUTY** : Attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (le RIFSEEP) au cadre d'emploi des assistants sociaux éducatifs. Engagée en 2017, la mise en place du RIFSEEP poursuit des objectifs de simplification et d'harmonisation du paysage indemnitaire des agents publics. Il s'est substitué à la quasi-totalité des différentes primes existantes. L'extension de ce dispositif à l'ensemble des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale requiert des actualisations au fur et à mesure de la parution des différents textes d'application. Suite à la création d'un poste d'assistant socio-éducatif au tableau des effectifs et en fonction de la réglementation applicable, il est proposé d'intégrer ce cadre d'emplois dans les bénéficiaires du RIFSEEP et demandé en conséquence au conseil municipal d'approuver les mesures d'actualisation du régime indemnitaire afférent décrites en note explicative de synthèse.

**M. LE MAIRE** : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstentions ? Vous avez dit non-participation au vote, excusez-moi. Non-participation au vote des oppositions et la majorité vote pour. Je vous remercie.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE (avec mandat), Mme DUPREUILH (avec mandat), Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE, M. ESTEBAN.

#### **38. Convention de mise à disposition partielle d'agents des services municipaux de la Ville de Bayonne auprès du Syndicat Intercommunal de la Nive maritime (rapporteur : Sylvie Durruty)**

**M. LE MAIRE** : Madame Durruty, vous avez encore un rapport.

**Mme DURRUTY** : Convention de mise à disposition partielle d'agents des services municipaux de la Ville de Bayonne auprès du Syndicat Intercommunal de la Nive maritime. Pour assurer sa compétence « voies vertes », le Syndicat Intercommunal de la Nive maritime doit pouvoir s'appuyer sur une organisation administrative, technique et financière. Dans cette perspective, eu égard aux différentes spécialités professionnelles nécessaires et compte tenu du caractère restreint de la compétence exercée par le Syndicat, ce dernier sollicite le renouvellement pour l'année 2022 de la mise à disposition partielle de 4 agents de la Ville de Bayonne selon les temps de travail et modalités de remboursement définies en note explicative de synthèse. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le principe de ces mises à disposition partielles à partir du 1er janvier 2022, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions afférentes.

**M. LE MAIRE** : Merci. Il n'y a pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? La délibération est adoptée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **SANTÉ**

### **39. Fonctionnement du centre de vaccination contre la Covid 19 - Signature d'un contrat d'objectifs et de moyens 2022 avec l'ARS**

**M. LE MAIRE** : Dernier rapport, Madame Françoise Brau-Boirie.

**Mme BRAU-BOIRIE** : Merci Monsieur le Maire. Avant de vous lire ce rapport, j'aimerais quand même vous donner quelques nouvelles de notre centre de vaccination qui a été mis en place il y a un an et qui a joué plus que grandement son rôle grâce à l'investissement des équipes de la Maison des associations, qui s'est mis en disponibilité vraiment pour assurer son fonctionnement, et aussi évidemment grâce au service d'hygiène et sécurité et particulièrement Daniel Curutchet et Xabi Larralde qui se sont réellement investis. Tout cela pour vous dire que pour l'année 2021 et le tout début 2022, il y a eu 127 000 injections et ces dernières semaines, ces tout derniers 15 jours, on est passé de 750 injections par jour, avec une variable de 150 à 350 injections par jour, dont le plus gros chiffre se trouve les samedis, puisqu'évidemment les samedis aussi, les gens sont un peu plus disponibles. Et puis évidemment, nous prenons aussi en charge le samedi, plus particulièrement la vaccination pédiatrique. Donc notre centre de vaccination, pour rappel, est ouvert tous les matins compte tenu de cette « baisse » d'activité, entre guillemets, car celle-ci, compte tenu de la perte du pass vaccinal au 15 février, cette activité risque de reprendre évidemment.

Aussi, pour le rappeler, comme le disait Sylvie Durruty en préambule, un tiers des Bayonnais représente la population qui a pu profiter du centre de vaccination. Un tiers de Bayonnais environ sur la totalité des gens qui ont été pris en charge, c'est beaucoup, mais en même temps, c'est peu. On se rend compte que Bayonne est une ville centre. On est heureux de cette centralité évidemment, tout en sachant que l'impact financier n'est pas négligeable puisque l'ARS nous donne environ au maximum 90 000 euros par an et que le coût qui reste à charge pour la Ville de Bayonne est de 200 000. Donc ça aussi, ce sont des impacts non négligeables sur nos financements évidemment et qui n'étaient pas forcément prévus.

Donc je vais vous lire la délibération. Fonctionnement du centre de vaccination contre la Covid 19 - Signature d'un contrat d'objectifs et de moyens 2022 avec l'ARS. Le fonctionnement du centre de vaccination contre la Covid-19 déployé par la Ville de Bayonne depuis le 18 janvier 2021 est susceptible de bénéficier d'une aide financière sur le Fonds d'Intervention Régional (FIR) accordé par l'ARS. Dans cette optique et compte tenu de la poursuite de son activité cette année, il est demandé au Conseil municipal de conclure un contrat d'objectifs et de moyens avec cette dernière pour l'année 2022, selon les conditions exposées dans la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant.

**M. LE MAIRE** : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE** : La séance va être levée. Je vais vous dire juste que la séance prochaine du Conseil municipal va se tenir sur la séance publique le 7 avril, 17 heures 30. Je le répète, jeudi 7 avril, à 17 heures 30. La préparatoire vous sera communiquée ultérieurement.

Il y avait effectivement une question, excusez-moi, j'avais effectivement accepté qu'il y ait des questions en fin de séance. On peut les prendre. Monsieur Abadie, vous allez nous parler de La Poste au Polo.

**M. ABADIE** : Vous savez tout. Effectivement, lors du dernier Conseil municipal l'année dernière, le 9 décembre, nous avons abordé ce sujet, cette question de l'éventualité de la fermeture du bureau de poste du Polo Beyris. Et effectivement, c'est ce qui s'est passé, comme vous l'avez vu et su, le collectif des habitants de soutien à La Poste vous a fait passer un communiqué. La fermeture a été efficace au 31 décembre, ainsi que le distributeur automatique de billets. Cela impacte fortement la population du quartier, comme vous le savez, et tout le monde en parle, et tout le monde se désespère.

Le collectif a sollicité un rendez-vous auprès de vous, Monsieur le Maire, que vous nous avez octroyé pour le 28 février.

**M. LE MAIRE** : C'est ça.

**M. ABADIE** : Nous voulions savoir un petit peu ce qui pouvait se profiler par rapport à des propositions que le comité de soutien « La Poste » a travaillé, notamment une, mais comme les responsables de La Poste n'ont jamais dénié véritablement accepter de vouloir échanger avec nous et d'échanger justement sur un travail en commun, sur des pistes possibles aujourd'hui, aujourd'hui encore, le comité n'a aucune promesse de rendez-vous avec personne.

**M. LE MAIRE** : Vous avez déjà tout dit. Effectivement, le rendez-vous est fixé le 28 février. Vous l'avez dit, Monsieur. Effectivement, nous avons écrit les courriers au Président de la République, au Premier ministre le 7 décembre 2021, le 16 décembre, et nous avons eu des accusés de réception. Nous l'avons écrit aussi au Directeur de cabinet du Président de la République à nouveau et au Premier ministre. Le 20 décembre, nous avons fait un écho de

la Cité pour informer la population du quartier du Polo de ce qu'avaient été nos initiatives. Et nous en sommes au moment où je vous parle, sans réponse de qui que ce soit sur le sujet.

Rendez-vous le 28 février parce que bien évidemment, d'ici là, je verrai si nous avons des retours de la part des services de l'État et ensuite, la Ville fera des propositions là-dessus, parce qu'il faut sortir évidemment de cette situation. Nous en avons conscience et nous partageons tout à fait l'inquiétude de la population et la vôtre, Monsieur Abadie. Donc rendez-vous le 28 février à la mairie.

Maintenant il y a une autre question, c'est Monsieur Esteban, sur un sujet de PLUI. Allez-y.

**M. ESTEBAN :** Oui absolument Monsieur le Maire. Je souhaite avoir des informations sur l'état d'avancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, dont la Ville de Bayonne est directement concernée, car elle occupe une place centrale. En effet, le projet de PLUI a été lancé il y a sept ans maintenant lors du Conseil municipal du 4 mars 2015. Le PADD, Plan d'aménagement de développement durable qui fixe des orientations générales et un premier cadrage a fait l'objet d'un long débat lors d'une séance spéciale du Conseil municipal du 24 novembre 2016. Des séances identiques s'étaient tenues à la même époque dans les communes concernées et une présentation avait été faite aux habitants. Il a fallu attendre février 2019 pour que le second volet du PLUI, à savoir le diagnostic, soit présenté. Une réunion publique s'est tenue également en 2019. La finalisation du PLUI était annoncée pour 2020. Depuis, nous constatons un retard sur le dossier. Le PLU Intercommunal, qui aurait dû avancer 7 ans après son lancement, puis avec l'étape du PADD, ne s'applique pas. Et pour l'instant, c'est l'ancien PLU qui s'applique aux opérations immobilières.

Monsieur le Maire, avez-vous des informations à ce sujet ?

**M. LE MAIRE :** Comme sur ce sujet, c'est Alain Lacassagne qui suit, il peut vous répondre éventuellement par les informations qu'il a. S'il faut, je les complète, mais je pense qu'il dira tout.

**M. LACASSAGNE :** Monsieur le Maire, je peux donner un certain nombre d'éléments et de réponses. C'est vrai que le PLUI, déjà PLUI, c'est « intercommunal » et que nous travaillons à l'échelle des cinq villes. Donc nous ne faisons pas que notre PLU et cela demande aussi un certain nombre de diagnostics et de décisions que nous devons prendre à l'échelle des cinq villes, et donc de partage. Je vais simplement rappeler, mais vous le savez mieux que moi, qu'il y a eu la période du Covid qui est passée par là, la période préélectorale. Il y a également eu des changements d'équipes et il a fallu donc partager un certain nombre d'éléments avec les nouveaux, que ce soit dans une commune, mais aussi à l'intérieur des différentes majorités, même si elles n'ont pas changé, il y a eu de nouveaux élus. Donc il a fallu aussi confronter notre diagnostic et pouvoir le partager. Juste pour dire rapidement que... ce sont les dates que je suis en mesure de vous donner à l'instant T, faire un arrêt de projet vers la fin de l'année 2022. Pendant le premier semestre, on est en train d'écrire et notamment on doit arrêter pour le mois de juin, voire le mois de septembre, la fin des écritures du PLUI. Dans le second semestre 2022, il faut encore le consolider, nous devons le voir au niveau de l'Agglomération avec un nouveau débat sur le PADD, mais nous devons encore le consolider.

Et à partir de 2023, quand on aura l'arrêt du PLUI, soit à fin 2022, voire tout début 2023 dans son premier trimestre, il y aura la consultation des personnes publiques associées, c'est à dire l'État, la CCI, la Chambre d'agriculture. Et ensuite, il y aura une enquête publique qui devrait avoir lieu avec peut-être l'idée de pouvoir élargir au niveau de son timing le délai. Il y aura ensuite une approbation qui devrait avoir lieu courant début 2024. Voilà ce que je peux donner rapidement, Monsieur le Maire, comme planning général.

**M. LE MAIRE** : Ecoutez, je crois que je n'ai rien à ajouter parce que c'est parfaitement clair. Merci, Monsieur Lacassagne. Merci à vous toutes et à vous tous pour votre assiduité jusqu'à cette heure. Merci. Bonne soirée. À très vite.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 43.*